MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Lundi 23 juin 2025, à 20 h 30

Présidence de M. Ahmed Jama, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Burri (remplacé par M. Gary Bennaïm)*, *Mme Paule Mangeat (remplacée par M. François Mireval)*, *M. Rémy Pagani (remplacé par Mme Julia Gosse)*, *M. Skender Salihi (remplacé par Mme Gabriela Sonderegger)* et *M. Alexandre Wisard (remplacé par Mme Fabienne Beaud)*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *Mmes Marie Barbey-Chappuis*, *Joëlle Bertossa* et *Marjorie de Chastonay*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 23 et mardi 24 juin 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Motions d'ordonnancement.

Le président. La première motion d'ordonnancement est déposée par le Conseil administratif de la Ville de Genève pour le traitement en urgence du rapport issu de la proposition PR-1691 du 27 mars 2025 au sujet de la réalisation d'une ligne de transport en commun entre l'avenue de Châtelaine et la rue de la Servette. Je donne la parole à M[me] de Chastonay pour le Conseil administratif.

M[me] Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif dépose cette demande d'urgence aujourd'hui car il s'agit d'une infrastructure essentielle à la ville de Genève. Le BHNS, j'explique rapidement ce que veut dire ce magnifique acronyme pour les personnes qui ne sont pas dans le domaine, est un bus à haut niveau de service, une ligne de transport hyper-performante, c'est-à-dire ce qu'on attendrait d'un tram, sans générer les mêmes coûts d'investissement. C'est moins cher, mais la ligne aura une cadence attractive et une vitesse commerciale très élevée.

C'est un grand projet du Canton et des Transports publics genevois (TPG), qui bénéficie d'un subventionnement du Canton et de la Confédération. Il fait partie du Projet d'agglomération 3, qui arrive à bout touchant. Cela veut dire qu'on risque de perdre 16,6 millions de francs de la part de Berne si le Conseil municipal que vous représentez ce soir ne vote pas cette urgence ou que la proposition ne passe pas la rampe demain soir. Voilà l'enjeu. Le chantier doit démarrer avant la fin de l'année sous peine de perdre ce subside fédéral.

Cela vient tard, oui, mais il a fallu négocier d'épineuses questions financières avec le Canton, notamment en raison des normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Je précise encore que cette ligne sera desservie par des bus électriques et roulera en site propre. Je vous recommande vivement d'accepter cette urgence et de soutenir cette proposition demain.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le traitement en urgence du rapport PR-1691 A est acceptée par 49 oui contre 22 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement émane du Parti socialiste et demande l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence de la résolution R-322 de M[mes] et MM. Yasmine Berrada, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Nicolas Preperier, Guilhem Kokot, Julia Gosse, Livia Zbinden, Adeline Suter, Jessica Pini, Brigitte Studer, Sara de Maio, Sophie Desbiolles, Anna Barseghian et Manuel Zwyssig: «Situation humanitaire à Gaza: pour une position claire du Conseil fédéral». Je donne la parole à M[me] Yasmine Berrada.

M[me] Yasmine Berrada (S). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, je pense et j'espère que vous êtes tous au courant des 55 000 morts dans la bande de Gaza, de l'arrêt de toute aide humanitaire en Palestine et surtout de l'indignation mondiale qui s'exprime notamment sur les réseaux sociaux. Je pense aussi que vous avez vu la manifestation qui a eu lieu à Berne samedi dernier, qui a réuni plus de 18 000 personnes pour réclamer un cessez-le-feu à Gaza et la libération de la Palestine. Elles manifestaient aussi et surtout pour une prise de position du Conseil fédéral et de M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral en charge du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui malheureusement ne s'est pas encore exprimé fermement sur des mesures appropriées face au génocide en cours.

Au Parti socialiste, nous aimerions vraiment souligner cette urgence parce que la ville de Genève, qu'on aime toutes et tous, rayonne aussi grâce à son accueil des organisations internationales (OI) et non gouvernementales (ONG). Nous aimerions donc envoyer un message clair au Conseil fédéral afin qu'il

s'aligne avec la position de la Ville de Genève et de la Ville de Lausanne, qui ont envoyé un appel au DFAE au courant du mois de mai. Nous vous invitons vraiment à accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-322 est acceptée par 44 oui contre 23 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement est déposée par les Verts et demande le traitement en urgence du rapport sur la motion M-1707 du 8 juin 2022 pour des cheminements piétons entre le bord du lac et les parcs publics situés aux Eaux-Vives. Je donne la parole à M. Valentin Dujoux.

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Monsieur le président. La fréquentation piétonne des quais explose durant l'été, il suffisait de se rendre sur la plage des Eaux-Vives ce week-end pour le constater. A plusieurs reprises lors de la législature précédente, une majorité du Conseil municipal a proposé de piétonniser temporairement les quais pendant l'été. Le Canton y a systématiquement opposé un refus, donc une nouvelle proposition a été faite pour sécuriser un certain nombre d'aménagements et de traversées piétonnes autour des quais. C'est tout le sens de cette motion M-1707, qui a été étudiée en commission de l'aménagement et de l'environnement. L'espace au bas des parcs des Eaux-Vives et La Grange pose un certain nombre de questions en termes de sécurité pour les piétonnes et les piétons, que ce soit pour la traversée ou pour l'accès à la plage des Eaux-Vives. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est entendue sur un amendement général qui vise à améliorer, simplifier et sécuriser cette traversée piétonne. Le groupe des Vertes et des Verts vous propose d'étudier ce rapport demain, lors du traitement des urgences.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1707 A est acceptée par 68 oui contre 9 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyen genevois et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1900 de M^mes^ et MM. Lena Rey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, David Garcia, Sami Gashi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Skender Salihi, Gabriela Sonderegger, Christian Steiner, Didier Lyon, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud: «Pour le maintien temporaire de la crèche La Petite Maisonnée». Je donne la parole à M^me^ Lena Rey.

M^me^ Lena Rey (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, j'invoque l'urgence concernant cette motion, car le déménagement de la crèche La Petite Maisonnée est prévu pour juillet, avant la prochaine séance du Conseil municipal. Il s'agit donc d'une décision irréversible si elle n'est pas examinée ce soir. La crèche est encore pleinement fonctionnelle, aux normes, et aucun permis de construire n'a été délivré pour les travaux invoqués. Bien que la crèche soit gérée par la Ville, le nouveau bâtiment n'appartient même pas encore vraiment à la Ville; la vente doit être conclue avant même la mise à l'étude des travaux et l'attribution du mandat. Le délai annoncé pour le début du chantier est de sept à dix ans, pourtant l'institution sera fermée dans quelques semaines, sans projet concret ni échéancier. Dans l'intervalle, la nouvelle crèche qui doit accueillir les enfants n'est pas prête, les aménagements extérieurs ne seront pas terminés en août et les nuisances de chantier persistent. Il n'y a pas de cuisine sur place, les repas seront encore préparés dans les locaux de la Petite Maisonnée.

Si le Conseil municipal n'intervient pas aujourd'hui, la décision sera appliquée sans retour possible. Il s'agit d'une perte sèche de 86 places de crèche dans un contexte de forte pénurie. C'est la raison pour laquelle cette motion doit être traitée maintenant, avec une planification pragmatique. Lorsque la date des travaux sera connue, des solutions seront trouvées. En attendant, si la Petite Maisonnée est provisoirement maintenue, cela permettra d'ouvrir une nouvelle crèche à 86 familles. Je demande que cette motion soit votée sur le siège.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1900 est acceptée par 39 oui contre 38 non (1 abstention).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement émane de l'Union démocratique du centre et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-395 de M^me^ et MM. Vincent Schaller, Alexandre Chevalier, Cathy Jacquier, Pascal Gervaz, Guy Mettan, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Laurent Richard et Pierre Scherb: «Tenues autorisées dans l'enceinte des bassins de la Ville de Genève». Je donne la parole à M. Vincent Schaller.

M. Vincent Schaller (UDC). Je vous remercie, Monsieur le président. Par ce projet de délibération notre groupe propose une modification du règlement municipal qui fixe les conditions d'utilisation des piscines de la Ville de Genève. Pour rappel, en 2023 une majorité de gauche de ce Conseil municipal a décidé d'autoriser la baignade en burkini dans les piscines publiques de la Ville de Genève. Une forme de coup de force, puisque non seulement cette majorité de gauche n'avait

pas tenu compte des recommandations émises par le Conseil administratif, en l'occurrence le département de la sécurité et des sports, mais en plus la décision avait été prise sans auditionner aucune association de baigneurs ou d'usagers des piscines de la Ville de Genève. Il se trouve précisément que les associations concernées contestent aujourd'hui cette modification du règlement et rappellent que l'interdiction du maillot de bain intégral répond à des standards d'hygiène et de sécurité; cette interdiction reste la norme dans plusieurs communes genevoises qui hébergent des piscines publiques. Par conséquent, notre groupe demande que cette question soit à nouveau examinée par la Ville de Genève. Nous proposons que ce projet de modification du règlement soit directement renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour étude.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-395 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusée par 47 non contre 29 oui.

Le président. La sixième motion d'ordonnancement émane du Centre-Vert'libéraux et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1898 de M^mes^ et MM. Fabienne Beaud, Aurélien Barakat, Yves Herren, Roger Gaberell, Fabienne Aubry-Conne, Alexandre Wisard, Boris Calame, Luc Zimmermann, Anne Carron, Nathalie Jaggi, Jean-Luc von Arx et Jérôme Fontana: «Travaux en ville de Genève: une nécessité absolue de mieux anticiper, prévoir et planifier pour le bien-être des habitantes et habitants». Je donne la parole à M^me^ Fabienne Beaud.

M^me^ Fabienne Beaud (LC-VL). Merci, Monsieur le président. Cette motion a trait à une nécessité de planifier les travaux avec les habitants de la ville et donc de les leur communiquer judicieusement. Depuis maintenant quelques mois les habitants et les habitantes de notre ville sont saturés par les travaux, ce qui nuit à leur quotidien et surtout prétérite leur santé. Il est important que la Ville anticipe et prévoie des mesures pour la suite des travaux qui va être très pénalisante pour notre population. Pour cette raison, le groupe du Centre et des Vert'libéraux vous demande de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1898 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée par 58 oui contre 17 non (1 abstention).

Le président. La septième urgence émane du groupe Ensemble à gauche et Union populaire et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1899 de Mmes et MM. Julia Gosse, Jessica Pini, Adeline Suter, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Jean Burgermeister, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden, Christian Zaugg et Olivier Baud: «Une mesure forte pour défendre les conventions de Genève». Je donne la parole à Mme Julia Gosse.

Mme Julia Gosse (EàG-UP). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, je prends la parole pour la première fois dans cette assemblée avec gravité et tristesse face à la situation qui nous interpelle tous, les violations graves et répétées du droit international en Palestine. Gravité également car notre ville n'est pas une ville comme les autres. Depuis Henri Dunant, Genève est un phare mondial du droit international humanitaire. De ce fait, nous sommes les gardiens des conventions qui portent son nom et cette responsabilité nous unit bien au-delà de nos différences politiques. Ce n'est pas un détail historique, c'est une boussole morale qui nous oblige aujourd'hui plus que jamais à réagir lorsque l'indicible se produit.

Aujourd'hui à Gaza l'indicible est là et cette promesse dont nous avons hérité vacille. La famine est utilisée comme une arme, des familles sont déplacées, tuées et la Cour internationale de justice (CIJ) dénonce un risque avéré de génocide. Si nous restons silencieux alors que l'on bafoue les principes que Genève symbolise, que restera-t-il de sa crédibilité? Nous nous devons d'être à la hauteur de l'histoire que nous portons, sinon ce ne sont pas seulement les Gazaouis que nous abandonnons, c'est aussi l'âme de notre ville que nous trahissons. Cette motion, bien que symbolique, est un appel au respect de nos institutions. Ce qui se joue aujourd'hui n'est pas une question de droite ou de gauche, il s'agit de se tenir ensemble du bon côté de l'histoire. C'est pourquoi ce soir je vous appelle à reconnaître l'urgence sur cette motion afin d'ouvrir le débat qu'elle impose et ne pas laisser le silence répondre à l'indicible. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1899 est refusée par 39 non contre 38 oui (1 abstention).

Le président. La huitième et dernière motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical et demande le traitement en urgence du rapport M-1551 A/B issu de la motion M-1551 du 23 juin 2020 pour un plan de circulation démocratique et ambitieux en ville de Genève. Je donne la parole à M. Maxime Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. Effectivement, en 2020, si ce n'est déjà bien avant, le Parti libéral-radical s'inquiétait de la mobilité en ville de Genève ainsi que de la coordination en matière de travaux publics. Un autre texte renvoyé ce soir en commission va dans le même sens que le rapport sur lequel nous demandons l'urgence. Nous pensons qu'il est bienvenu que nous puissions débattre de ce rapport, sachant que le Parti libéral-radical déposera d'ailleurs un amendement pour revenir sur les conclusions des travaux menés en commission. En ville, on observe un nombre important de chantiers ces derniers mois et une mobilité de plus en plus entravée, qu'elle soit piétonne, cycliste ou automobile – transports en commun, transports professionnels et transport individuel motorisé. C'est un enfer de circuler à Genève, raison pour laquelle il est urgent de débattre des conclusions du rapport de cette motion. Je vous remercie d'accepter cette urgence et donc le débat qui aura lieu demain soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1551 A/B est acceptée par 41 oui contre 38 non.

5. Motion du 23 juin 2025 de Mmes et MM. Fabienne Beaud, Aurélien Barakat, Yves Herren, Roger Gaberell, Fabienne Aubry-Conne, Alexandre Wisard, Boris Calame, Luc Zimmermann, Anne Carron, Nathalie Jaggi, Jean-Luc von Arx et Jérôme Fontana: «Travaux en ville de Genève: une nécessité absolue de mieux anticiper, prévoir et planifier pour le bien-être des habitantes et habitants» (M-1898)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les témoignages de citoyennes et citoyens, commerçants, familles, professionnels et usagers des transports publics aussi bien que des services des urgences confrontés à une ville paralysée, inaccessible, imprévisible;
– que cette désorganisation sans précédent du trafic, de la mobilité et de la vie urbaine a été caractérisée le 12 mai dernier;
– les perturbations qui, depuis ce jour, voire bien avant, se sont répétées voire aggravées, affectant la qualité de vie des habitantes et habitants, ainsi que l'activité économique et locale;

[1] *Mémorial* 183e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, No 7, p. 734.

– la difficulté pour circuler en Ville, non pas uniquement en transports individuels motorisés, mais plus largement en transports publics, à vélo et à pied;
– l'absence de communication claire, de mesures d'urgence et de planification visible de la part des autorités;
– les conséquences de la multiplication des travaux sur la qualité de vie des habitantes et habitants de la Ville de Genève et la mise en danger de l'acceptabilité de ces travaux nécessaires faute de coordination et de maîtrise par les autorités municipales et cantonales,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à reconnaître un profond dysfonctionnement dans la gestion de la mobilité urbaine suite aux travaux menés tous azimuts par le Canton, les Services industriels de Genève (SIG) et la Ville de Genève – mis en évidence le 12 mai 2025;
– à présenter dans les plus brefs délais un rapport public sur les causes, les responsabilités et les conséquences des perturbations observées depuis cette date;
– à présenter un plan d'action immédiat et concerté pour fluidifier le trafic motorisé, des transports publics, des vélos et enfin l'accès piéton dans les zones critiques ainsi qu'à garantir les transports des entreprises en Ville, l'accessibilité des commerces et à anticiper les zones de blocage;
– à mettre en place une structure de coordination transversale entre services municipaux, partenaires cantonaux, commerçants, artisans, usagers et experts de la mobilité, avec pour mandat de restaurer une ville accessible, fluide et humaine.

–***–

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de l'aménagement et de l'environnement.)

Le président. Nous traitons maintenant les renvois directs en commissions.

6. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture de six crédits pour un montant total net de 35 058 552 francs, soit:

- **l'ouverture d'un crédit brut de 35 638 200 francs, destiné aux travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules, dont à déduire la préétude et concertation pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 460 000 francs (PRD-162), le crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 2 746 400 francs (PR-1508 délibération I), les recettes du diagnostic pollution prises en charge par l'Etat de Genève d'un montant de 109 800 francs et la recette de l'Etat de Genève sur les travaux de dépollution de 700 000 francs, soit un montant net de 31 622 000 francs;**
- **l'ouverture d'un crédit brut de 2 464 900 francs, dont à déduire un montant de 969 200 francs de la proposition PR-1508, délibération IV, destiné à la réalisation en co-construction avec les associations de travaux anticipés, soit un montant net de 1 495 700 francs, destiné à la maîtrise d'ouvrage et au suivi des micro-chantiers;**
- **l'ouverture d'un crédit de 1 287 920 francs, destiné à l'acquisition d'une emprise de 20 632 m² issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction, selon le dossier de mutation provisoire N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024;**
- **l'ouverture d'un crédit de 536 182 francs, destiné à l'acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des Transports publics genevois (TPG), grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation;**
- **l'inscription d'une servitude d'usage de terrasse et de servitudes d'empiétement, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais, selon le plan de servitudes établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 6 mars 2025;**
- **l'ouverture d'un crédit de 116 750 francs, destiné à l'acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le Service des espaces verts (SEVE) (PR-1701).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le quartier de la Jonction, malgré la situation exceptionnelle de sa pointe à la confluence du Rhône et de l'Arve, manque d'espaces verts et de lieux publics de détente. L'opportunité de créer un parc public s'est présentée avec le départ des bus des Transports publics genevois (TPG) à la fin de l'automne 2020. Le périmètre de l'aménagement du parc se situe entre l'Usine Kügler et la pointe de la Jonction, étant précisé qu'il englobe le sentier des Saules sur toute sa longueur. La volonté de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née à la suite de la pétition «Pour un parc à la Jonction», en 2016 qui a débouché sur une démarche participative et sur la dépose et le vote du projet de délibération PRD-162 au Conseil municipal. Cette délibération a financé les études préliminaires du projet dudit parc et une étude pour déterminer le degré de pollution des sols. Les études préliminaires ont permis de poursuivre une concertation avec les habitantes et habitants du quartier et les usagères et usagers du site.

Cette concertation a abouti à une image présentée aux habitantes et habitants et ses usagères et usagers. Cette image issue de la concertation a permis aux mandataires du projet du parc à la Jonction de dessiner un projet d'aménagement paysager. Les études de projet ont été financées par la PR-1508 intitulée: «Ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 5 515 100 francs destiné à l'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et des équipements associés». L'image directrice issue de la concertation a fait apparaître qu'il était nécessaire de réorganiser les activités nautiques (Canoë-Club, Rafting, etc.). Pour répondre à ces besoins, la proposition PR-1508 a entre autres permis de financer un concours concernant la nouvelle base nautique et de financer l'étude et la programmation de la rénovation du Canoë-Club de Genève.

Cette nouvelle demande de crédit a pour but de présenter les éléments nécessaires à la réalisation dudit parc. D'une part, il s'agit des travaux relatifs au projet et à l'assainissement des sols (délibération I) ainsi que d'un crédit pour l'accompagnement de tous les acteurs dans le cadre d'un processus engagé avec la concertation qui a largement impliqué les acteurs concernés par le site (délibération II). D'autre part, il s'agit de régler l'ensemble des aspects fonciers: acquisition du terrain (délibération III) et d'un bâtiment qui sera réutilisé pour le projet de base nautique (délibération IV) ainsi que la constitution de servitudes nécessaires pour permettre le développement de certains éléments du projet, notamment les pontons et decks prévus au-dessus de l'eau et donc situés sur le domaine public cantonal (délibération V).

Contexte et historique de l'opération

Depuis de nombreuses années, le site de la pointe de la Jonction a fait l'objet de projets, d'installations de pontons et de diverses démarches. Ce lieu a retenu toute l'attention du Conseil municipal et du Grand Conseil et de nombreuses motions ont été déposées au cours des dernières années.

Le site de la pointe de la Jonction conjugue plusieurs atouts, une configuration particulière en triangle, un rôle de confluence entre une rivière et un fleuve de régime hydrique distinct, et un passé industriel. Les bords du Rhône sont déjà largement sollicités en été, de nombreuses usagères et de nombreux usagers s'y pressent, que ce soit pour la baignade ou pour pique-niquer et une buvette anime les lieux. Les eaux tumultueuses de l'Arve accueillent depuis longtemps des sports aquatiques (Canoë-Club, Rafting, etc.).

Le déménagement des bus des TPG a été une opportunité exceptionnelle pour réaménager la pointe de la Jonction en parc public. Dans un premier temps, l'élaboration du projet a fait l'objet d'une démarche participative. Celle-ci a consisté à mettre en place des ateliers et des moments partagés pendant le premier semestre 2021 avec les habitantes et les habitants et les usagères et les usagers. La synthèse de cette concertation a été faite le 31 août 2021 en séance publique et l'image issue de la concertation a été présentée aux habitantes et aux habitants et aux usagères et aux usagers le 1er novembre 2021. Cette image directrice a permis de nourrir l'élaboration de l'avant-projet du parc.

Un plan de site actuellement en instruction auprès de l'Etat de Genève a été élaboré à partir de l'avant-projet. L'adoption du plan de site permettra de fixer et de protéger les éléments intangibles du futur parc et de ces abords.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Cette demande de crédit répond aux différentes motions votées et pétitions renvoyées au cours des années précédentes.

Les motions

27 septembre 2003	M-377: «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat».
17 février 2010	M-901: «Construisons des bains publics dans le Rhône!»
7 mai 2018	M-1142 A: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction».
19 février 2018	M-1257: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire».

Les pétitions

18 octobre 2011	P-275: «Sentier des Saules: on continue!»
30 octobre 2012	P-297: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction».
9 janvier 2017	P-364 A: «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction».
19 octobre 2022	P-479: «Pour une ouverture à l'année de la plateforme TPG, jusqu'au démarrage des travaux du parc».

Obligations légales et de sécurité

Gestion des déchets

Pour satisfaire aux obligations en termes de gestion et collecte de déchets, la Ville de Genève construira, aux entrées du parc soit au niveau des rues de la Truite et des Falaises, des emplacements dédiés au conditionnement des déchets urbains au profit des habitantes et des habitants et des usagères et des usagers du site du sentier des Saules.

Réseau d'assainissement public

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon les articles 58, 60 et 84 de la loi sur les eaux (LEaux L 2 05). Ainsi, les réseaux existants et futurs nécessaires du parc seront gérés par la Ville de Genève et respecteront ces obligations.

Edicule des vestiaires

De nouvelles constructions seront réalisées dans le cadre des travaux d'aménagement du parc notamment des vestiaires qui répondront notamment:

– à la loi et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998);
– à la loi cantonale sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2. 30.01- 1988, modifié en août 2010);
– à la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO_2 (ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO_2);
– aux normes et directives de protection incendie AEAI 2015 – police du feu;

– au respect des exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Programme et descriptif des travaux

Délibération I: travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules

Le parc

Cette demande de crédit porte sur le financement des travaux de construction du parc de la Jonction issus des études financées par le projet de délibération PRD-162 et par la proposition PR-1508, l'achat des parcelles N^{os} 4150, 4151 et 4152, l'acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des TPG et l'accompagnement de l'occupation temporaire et des événements liés aux travaux.

– le sentier des Saules: il retrouve ces qualités de promenade entre le pont de Sous-Terre et la rue Emile-Nicolet. Les peupliers existants sont maintenus et de nouvelles plantations d'arbres viendront combler les espaces laissés par les arbres abattus pour des raisons sanitaires. Des plates-bandes de vivaces et de petits arbustes accompagneront le bord du quai et le cheminement. A l'entrée du sentier des Saules, situé à l'emplacement de l'actuel ponton des bateaux du Rhône, sera aménagé un accès à l'eau confortable avec l'installation de casiers pour les baigneuses et les baigneurs. A partir de la rue Emile-Nicolet (côté Rhône), la promenade se borde d'un platelage en bois permettant la baignade et l'oisiveté. Il se poursuivra au-delà du bâtiment de l'Usine Kügler. Au niveau de ladite usine, l'ancien ponton de la Police est réhabilité sous la forme d'une plateforme recouverte d'un platelage en bois, laquelle permettra d'apprécier pleinement la proximité avec le Rhône;
– le parc: de l'Usine Kügler à la pointe de la Jonction entre l'Arve et le Rhône se développe le parc proprement dit. Le long du Rhône un espace de baignade s'organise dans la poursuite du platelage du sentier des Saules avec à proximité des «îles à linge». Ces îles engazonnées et plantées d'arbres, qui seront délimitées par des chemins en gravier stabilisés, permettront aux baigneuses et aux baigneurs et aux promeneuses et aux promeneurs de s'installer à l'ombre des arbres existants et des nouvelles plantations. Deux autres îles densément plantées d'arbres accueilleront pour l'une d'elles la source des jeux d'eau pour les enfants. Surnommé le «Petit Rhône», ce jeu d'eau descendra en méandre au travers de l'ancienne plateforme des bus des TPG jusqu'au Rhône. Les enfants pourront, grâce à cet aménagement, goûter à la joie du barbotage en toute sécurité. La structure béton du «Petit Rhône» permettra de l'utiliser en période hivernale comme un mini-bowl pour les tout-petits. Un quart du

couvert des bus des TPG sera conservé, comme l'avaient demandé les usagères et usagers du lieu lors de la concertation. Ce couvert permettra d'ombrer une partie du «Petit Rhône» l'été et de protéger les usagères et usagers des intempéries en toutes saisons. L'espace sous le couvert permettra d'accueillir toute sorte d'événements organisés par les Associations liées au site ainsi que les projets des habitantes et des habitants de la Jonction. Côté Arve, deux îles Jardin, la première sera dédiée aux jardins partagés, la deuxième accueillera un verger d'arbres fruitiers et des bancs afin de créer un espace de tranquillité. Sur les bords de l'Arve, ledit sentier actuel est maintenu et amélioré, la géométrie du talus est adoucie et plantée d'une multitude de plans forestiers qui à terme recréera une ripisylve. Cette partie sera protégée et les usagères et les usagers du parc ne pourront pas y pénétrer;

– la pointe: pour répondre à la demande unanime des participantes et des participants à la concertation, le bout de la pointe de la Jonction restera dans sa configuration actuelle à partir du siphon des Services industriels de Genève (SIG). Il sera installé sur le toit du siphon une terrasse utilisable par toutes et tous. Les travaux de réhabilitation du Canoë-Club de Genève fera l'objet d'une prochaine demande de crédit ainsi que les travaux de construction de la base nautique à l'entrée du parc.

Edicule

Un édicule sera construit dans le parc, en vue d'accueillir trois toilettes publiques autonettoyantes, des vestiaires ainsi que des casiers dédiés aux visiteuses et aux visiteurs afin de ranger leurs affaires en toute sécurité. Cette construction sera faite avec des matériaux récupérés du démontage des Halles des TPG tels que les poutres métalliques et les tôles de la toiture.

Mobilité

Le parc sera entièrement piéton, les vélos seront stationnés aux entrées du sentier des Saules et du parc côté avenue de la Jonction. Les seuls véhicules autorisés dans le parc seront ceux des SIG, du Service d'incendie et de secours (SIS) et des services municipaux de la Ville de Genève.

Dépollution des sols

La dépollution du site fait partie des axes de travail importants. Un premier diagnostic sur la présence de polluants et un complément ont été fait fin 2023. Les résultats des études montrent que le sous-sol est constitué de nombreux remblais ce qui engendre une hétérogénéité des matériaux disposés en de nombreuses couches. Les diagnostics ont démontré que ces sols étaient pollués aux métaux

lourds (arsenic, cadium, chrome, cuivre, nickel, plomb, antimoine, zinc, mercure, etc.) et aux composés organiques volatils (benzène, hydrocarbures, benzo(a) pyrène, etc.). Il a été validé par la deuxième étude sur la pollution que les couches de surface étaient peu polluées, voir pas polluées. Le projet s'est contraint à travailler dans les couches les moins polluées afin de limiter les évacuations en dépôt pour traitement. Un traitement par bioremédiation sera pratiqué sur le site avant réutilisation des terres.

Aspects fonciers

Le projet d'aménagement paysager du parc nécessite plusieurs ajustements fonciers afin d'assurer sa réalisation et son fonctionnement. Il s'agit particulièrement de l'acquisition du foncier propriété de l'Etat de Genève, effectuée conjointement à la réalisation d'un remaniement parcellaire comprenant la cession d'emprises issues du domaine public cantonal et la cession d'emprises issues du domaine privé de l'Etat de Genève à la Ville de Genève. Il s'agit également de procéder à l'inscription de servitudes d'empiètement pour les pontons et decks et de constituer une servitude d'usage de terrasse sur le domaine public cantonal.

Délibération II: frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la coordination de tous les acteurs sur le site, y compris les honoraires de suivi d'exécution des micro-chantiers

Lors des concertations menées dans le cadre de l'élaboration du programme pour le projet de parc de la Jonction, il a été convenu avec les Associations actrices sur le site que des travaux anticipés seront réalisés en co-construction avec les acteurs du site. La délibération II comprend les travaux préparatoires et les honoraires d'exécution associés, l'implantation de structures sportives ainsi que des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour coordonner tous les acteurs et des frais liés à l'entretien et le nettoiement des structures.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage comprend aussi la gestion de l'occupation temporaire par une équipe de mandataires spécialisés qui permettra de planifier et d'organiser, sous la forme «d'une assistance à maîtrise d'usage», les multiples formes d'usages souhaitées sur le site avec un rôle de médiateur entre les différentes usagères et différents usagers. Pour compléter un vaste espace dédié aux sports sera installé sous les halles 2 et 3 (l'Asphalte). L'action de «l'assistance à maîtrise d'usage» devra soutenir et encourager un programme d'activités sportives et de loisir.

Une programmation culturelle sera mise en place jusqu'au lancement des travaux du parc. Parallèlement à ces actions, des micro-chantiers seront mis en place pour tester des parties de projet ou pour accompagner des événements,

dépollution par remédiation, plantation, pépinière, mobiliers, micro-construction, une partie des micro-chantiers ont été faits, mais il reste à compléter le micro-chantier dépollution et pérenniser la pépinière. etc. Le rôle de «l'assistance à maîtrise d'usage» comprendra un accompagnement des usagé-ère-s sur de nombreux points: appui administratif, demandes d'autorisations, groupe relais, facilitation/médiation, charte des usages, définition des actions à mener. Cette assistance débutera début 2026 et s'étendra jusqu'au démarrage des travaux prévu actuellement fin 2026-début 2027.

Délibération III: l'ouverture d'un crédit de 1 287 920 francs, destiné à l'acquisition d'une emprise de 20 632 m² issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction, selon le dossier de mutation provisoire N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024

Lors de la séance du 8 septembre 2021, le Conseil administratif a décidé d'accepter d'acquérir le site de la Jonction aux conditions proposées par l'Etat de Genève dans son courrier du 5 mai 2021, soit:

– de définir l'assiette du parc en collaboration avec les services de l'urbanisme de l'Etat de Genève;
– de retenir le prix de 60 francs par m² pour cette acquisition;
– de prendre en charge la dépollution du site (estimée à 1 400 000 francs) dont la moitié (mais 700 000 francs au maximum) sera pris en charge par l'Etat de Genève avec la garantie de ce dernier que le site sera dépollué et non pas assaini;
– de prendre en charge les frais d'établissement de la promesse de vente.

Aussi, cette acquisition vise la cession d'une emprise de 20 632 m² propriété de l'Etat de Genève au domaine privé de la Ville de Genève, au prix de 60 francs par m², selon le dossier de mutation N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 17 octobre 2024, soit:

– 17 127 m² issus des parcelles n^os^ 4150, 4151 et 4152, propriétés privées de l'Etat de Genève;
– 3505 m² issus des parcelles du domaine public cantonal DP 3746, DP 3747 et DP 3740 de Genève-Plainpalais.

L'opération d'acquisition s'effectue conjointement à la mise à jour du parcellaire existant suivant, sans contrepartie financière:

– cession de 148 m² issus de la parcelle du domaine public communal DP 3440 de Genève-Plainpalais au domaine public communal DP 3441 de la Ville de Genève;

– cession de 26 m² issus de la parcelle du domaine privé de la Ville de Genève N° 206 de Genève-Plainpalais, au domaine public communal DP 3441 de la Ville de Genève;
– cession de 195 m² issus de la parcelle du domaine public cantonal DP 3747 de Genève-Plainpalais, au domaine public communal DP 3441 de la Ville de Genève;
– cession de 8 m² issus de la parcelle du domaine privé de la Ville de Genève N° 206 et N° 211 de Genève-Plainpalais, au domaine public cantonal DP 3746.

Ainsi, il est demandé à votre Conseil d'approuver cette acquisition au prix de 1 287 920 francs nécessaire à la création d'un parc public à la Jonction.

Délibération IV: l'ouverture d'un crédit de 536 182 francs, destiné à l'acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des TPG, grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation

L'emprise du futur parc comprend notamment la parcelle N° 4150 de Genève-Plainpalais, propriété de l'Etat de Genève, et le DDP 4153 qui l'a grevée au profit des TPG jusqu'en 2038. L'opération consiste en l'acquisition du DDP 4153 au bénéfice des TPG grevant en charge la parcelle N° 4150 de Genève-Plainpalais, comprenant notamment le bâtiment A913. Ce bâtiment est actuellement loué par le Courrier. A la suite de cette acquisition, la Ville de Genève pourra radier le droit de superficie (DDP) dont l'utilité aura disparu.

Une expertise, menée par le bureau CBRE en date du 8 juin 2023, a évalué la valeur vénale du bâtiment A913 à 469 000 francs. La durée du DDP et la possibilité d'exploiter le bâtiment a un impact sur la valeur du bien. Dès lors, il a été convenu avec les TPG que le montant à verser sera mis à jour selon la durée restante avant échéance du DDP, au moment du transfert de propriété. Ce bâtiment a bénéficié ensuite de travaux de raccordement au réseau électrique SIG pour un montant de 46 182 francs. Sur cette base, la valeur de rachat du DDP s'élève à 515 182 francs, montant auquel s'ajoute une estimation des frais relatifs à la régularisation de l'acte authentique de 21 000 francs.

Il est donc proposé à votre Conseil l'ouverture d'un crédit d'un montant maximum de 536 182 francs pour l'acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des TPG, grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais. Votre Conseil est également sollicité pour radier le DDP une fois devenu propriété de la Ville de Genève.

Délibération V: l'inscription d'une servitude d'usage de terrasse et de servitudes d'empiétement, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais, selon le plan de servitudes établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 6 mars 2025

D'une part, cette délibération vise à inscrire une servitude d'usage de terrasse, à titre gratuit, au profit de la Ville de Genève sur le bâtiment A852 utilisé par les SIG. D'autre part, des servitudes d'empiétements, constituées, à titre gratuit, au profit de la Ville de Genève, grèveront les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais, afin de permettre l'accès et l'usage des decks et belvédères aménagés par la Ville de Genève qui surplomberont l'Arve et le Rhône.

Délibération VI: acquisition d'un transporteur, une remorque et une tondeuse

Afin d'assurer sa mission d'entretien des espaces verts de ce nouveau parc, le Service des espaces verts (SEVE) a besoin de matériel supplémentaire, soit un transporteur, une remorque et une tondeuse.

Surfaces d'aménagement et d'acquisition

La construction du projet d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction s'établira sur les parcelles de la commune de Genève-Plainpalais, sises pour partie en zone de verdure et en zone 3, suivantes:

– 3740 Arve;
– 3746 et 3747 Rhône, propriétés du domaine public cantonal;
– 211 et 206 propriétés privées de la Ville de Genève (sentier des Saules);
– 4150 et 4152 propriétés privées de l'Etat de Genève.

Actuellement, les parcelles N° 4150 et N° 4152 appartenant à l'Etat de Genève grevées d'un DDP en faveur des TPG seront rachetées par la Ville de Genève. La surface aménagée pour le parc de la Jonction et le sentier des Saules est d'environ 25 074,00 m^2.

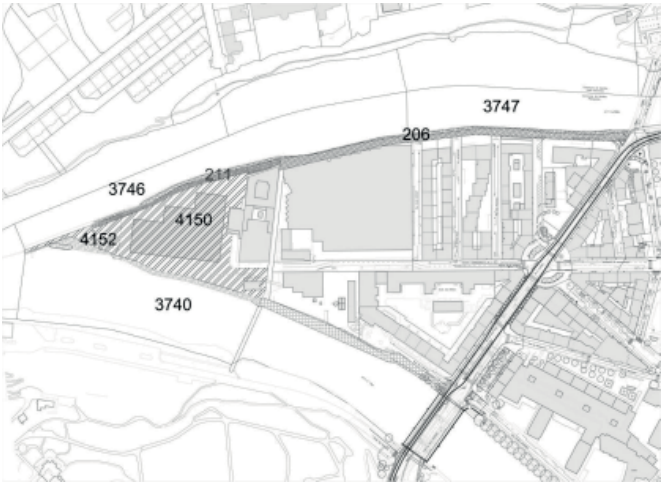

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Un des principes fondateurs de ce projet issus de la concertation en 2021 est de réutiliser les matériaux présents sur le site de la Jonction pour que le projet ait un impact le plus limité possible sur l'environnement. La réutilisation de matériaux est déjà développée par le collectif Aidec dans ses activités à la pointe de la Jonction lors de l'occupation temporaire des Halles des TPG avant les travaux du parc. Tous les matériaux peu pollués issus de la nouvelle géométrie du lieu seront réutilisés dans les différents soubassements du projet.

Les structures des Halles des TPG qui ne seront pas maintenues en place seront démontées avec soin et réutilisées, pour les différentes constructions et aussi pour construire le hangar à bateaux dans le projet de la base nautique. Les matériaux ne pouvant pas être réutilisés dans le projet seront recyclés dans les filières spécifiques.

Les principes sont les suivants:

– le premier principe développé fût la réutilisation des matériaux présents sur place. Ce qui se traduira par un démontage soigné des trois-quart de la structure des hangars des TPG pour une réutilisation dans différentes constructions;
– structure métallique des pontons;

– mâts d'éclairage;
– construction du nouveau hangar à bateau de la base nautique;
– construction de l'édicule dans le parc comprenant les vestiaires et les toilettes publiques.

Un second principe est de désimperméabiliser les sols en place en réutilisant les matériaux dans le projet ou en centrale de fabrication. Les enrobés (7100 m^2) seront évacués et réemployés en centrale. La dalle béton des hangars subira deux traitements. Les cinq premiers centimètres qui contiennent des hydrocarbures seront réduits en granulat et réutilisés dans les sous-couches. Les restes de la dalle seront découpés pour être réutilisés en dalle dans certains cheminements et comme structure du «Petit Rhône». Les déblais liés à la nouvelle géométrie du parc seront réutilisés sur place.

Les nouveaux cheminements seront en majorité en gravier argilocalcaire, ces structures sont semi-perméables. Un gravier gazon carrossable créera un espace enherbé et perméable au droit de l'Usine Kügler (1100 m^2). Le long du ponton des espaces enherbés accueilleront les baigneuses et les baigneurs. Ces surfaces réceptionneront les eaux de pluie et seront infiltrées par de petits fossés.

L'éclairage public correspond à l'exigence du Plan lumière de la Ville de Genève et préserve la trame noire du Rhône et de l'Arve. Des séances d'échanges et de coordination ont eu lieu avec les spécialistes de l'OCeau et l'OCAN, afin de proposer une gestion différenciée de l'eau de pluie. Ici, la totalité des eaux pluviales sera dirigée vers les plantations. L'eau ruisselant sur le sol sera dirigée par gravité vers des ouvrages végétalisés à ciel ouvert ou vers des substrats drainants qui permettent d'alimenter des fosses de plantations. Une étude sur la biodiversité a été effectuée par un bureau d'étude environnement et a permis de connaître les espèces animales présentes sur le site et celles à préserver/valoriser.

La végétalisation du site fait partie des principes fondateurs issus de la concertation de 2021. Les îles bosquet, les îles jardins, la ripisylve et l'aménagement en promenade du sentier des Saules permettront de faire la part belle à la végétation. Ces plantations ont été soigneusement choisies pour correspondre au milieu particulier de la Jonction entre vestige industriel et rivières. Il est prévu de planter 146 arbres en plus des 116 arbres déjà présents sur le site et 4140 plans forestiers. A cela s'ajoute 1410 m^2 de gravier gazon, 3460 m^2 de pelouse rustique, 1600 m^2 de vivaces et petits arbustes.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Un principe fondateur issu de la concertation de 2021 est la possibilité d'accueillir une population diversifiée en proposant différents lieux pour différents usages et à différentes périodes de l'année. Un grand deck pour les baigneuses et les baigneurs en été qui se transforme en promenade bucolique aux saisons fraîches. Les «îles à linge» pouvant faire office de plage en été et d'espace ouvert le reste du temps. Le «Petit Rhône» accueillera les jeux et barbotage des enfants à la belle saison et les trottinettes le reste du temps. La partie de halle conservée servira en tout temps et toutes saisons pour accueillir des animations et des jeux d'enfants.

Les aménagements proposés répondront pleinement aux enjeux de genre, de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations. De même, le projet proposera des aménagements satisfaisants aux enjeux d'accessibilité universelle et d'inclusion sociale. Pour atteindre ces objectifs, le projet sera conduit en partenariat avec tous les Services municipaux de la Ville de Genève impliqués par ces thématiques, mais aussi avec les associations de quartier ou de mobilité et d'accessibilité universelle. Pour favoriser l'intégration de toutes et tous et une bonne gouvernance du parc de la Jonction, un poste de gardien à vocation sociale sera créé.

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «Ville universellement accessible» et suivant les prescriptions de la Loi cantonale en vigueur au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, seront conçues et aménagées de manière à les rendre accessibles et utilisables par toutes les usagères et tous les usagers, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer. Le cas échéant, les Associations pourront être consultées en cours d'exécution.

Estimation des coûts

Délibération I: travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules

A. Estimation des coûts	Fr.
Travaux préparatoires	**7 337 900**
Installation de chantier	1 910 600
Déblaiement et préparation du terrain	2 364 100
Dépollution	1 800 000
Protection et aménagements provisoires	203 500
Adaptation des voies de circulation existantes	188 100
Travaux spéciaux de génie civil	871 600
Bâtiments: pontons, couvert et édicules	**9 286 600**
Excavation	105 700
Gros œuvre maçonnerie	580 000
Constructions métallique	3 900 000
Construction bois	2 321 00
Edicules (WC, vestiaires, douche et cabane des jardiniers)	350 000
Installations électriques	1 159 300
Installations sanitaires	718 900
Aménagements intérieurs	151 700
Réfection local Ville de Genève	**100 400**
Aménagements extérieurs	**5 892 100**
Mise en forme du terrain	495 900
Constructions diverses	884 300
Plantations, places de jeux et «Petit-Rhône»	1 669 100
Installations électriques	1 291 800
Installations sanitaires (arrosage et fontaine)	
Assainissement et réseaux	535 000
Travaux particuliers (gravier-gazon, réutilisation dalle radier, surfaces jeux)	1 016 000
Sous-total travaux	**22 617 000**

Honoraires des prestations d'études et de travaux	**6 083 600**
Architecte-paysagiste	2 354 000
Ingénieure/Ingénieur civil	2 051 000
Ingénieure/Ingénieur électricien	500 100
Ingénieure/Ingénieur environnement	625 900
Conceptrice/Concepteur lumière	164 600
Conceptrice/Concepteur fontainerie	84 100
Géomètre	150 900
Ingénieure/Ingénieur en mobilité	91 000
Artiste (île expérimentale)	11 000
Designer	51 000
Frais secondaires	**416 700**
Taxes autorisation de construire et	140 600
Documentation et présentation	276 100
Divers et Imprévus	**1 809 300**
I. Coût total de la construction (HT)	**30 926 600**

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	
+ TVA (8,1% × 30 926 600 francs) arrondi à	2 505 100
II. Coût total de l'investissement	**33 431 700**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 33 431 700 francs) arrondi à	1 337 300
III. Sous-total	**34 769 000**
+ Intérêts intercalaires (2% × 34 769 000 francs × 30 mois) / (2 × 12) arrondi	869 200
IV. Coût total de l'opération	**35 638 200**
A déduire crédit d'étude voté le 20.06.2018 (PRD-162)	460 000
A déduire crédit d'étude voté le 06.09.2022 (PR-1508, arrêté I)	2 746 400
A déduire les recettes de l'Etat de Genève – diagnostic pollution	109 800
A déduire les recettes de l'Etat de Genève – travaux dépollution	700 000
V. Total net du crédit demandé	**31 622 000**

Délibération II: frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la coordination de tous les acteurs sur le site, y compris les honoraires de suivi d'exécution des micro-chantiers

A. Estimation des coûts	Fr.
Travaux préparatoires en co-construction	**940 000**
Matériaux micro-chantiers 2026-2027	540 000
Construction structures sportives	400 000
Honoraires	**1 154 000**
Assistance à maîtrise d'ouvrage 2026-2027	574 000
Suivi d'exécution des micro-chantiers 2026-2027	80 000
Médiation 2026-2027	300 000
Entretien et nettoyage 2026/2027	140 000
Sécurité 2026/2027	60 000
Frais secondaires	**45 000**
I. Coût total de la construction (HT)	**2 139 000**

B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total (HT)	**2 139 000**
+ TVA (8,1% × 2 139 000 francs)	173 300
II. Coût total de l'investissement	**2 312 300**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 2 312 300 francs) arrondi à	92 500
III. Sous-total	**2 404 800**
+ Intérêts intercalaires (2% × 2 404 800 francs × 30 mois) / (2 × 12) arrondi à	60 100
IV. Coût total de l'opération	**2 464 900**
A déduire crédit d'étude voté le 06.09.2022 (PR-1508, arrêté IV)	969 200
V. Total net du crédit demandé	**1 495 700**

Délibération III: acquisition d'une emprise de 20 632 m2 issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction, selon le dossier de mutation provisoire N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024

A. Estimation des coûts	Fr.
Prix d'acquisition du foncier	1 237 920
Frais de notaire, d'enregistrement et émoluments du RF	50 000
I. Coût total de l'acquisition du foncier	**1 287 920**

Délibérations IV: acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des Transports publics genevois (TPG), grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation

A. Estimation des coûts	Fr.
Prix d'acquisition du DDP N° 4153	515 182
Frais de notaire, d'enregistrement et émoluments du RF	21 000
I. Coût total de l'acquisition du DDP	**536 182**

Délibération VI: acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le Service des espaces verts (SEVE)

A. Estimation des coûts	Fr.
Transporteur: 1 unité	54 000
Remorque: 1 unité	16 000
Tondeuse: 1 unité	38 000
I. Coût total (HT)	**108 000**

B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total (HT)	**108 000**
+ TVA (8,1% × 108 000 francs)	+ 8 750
II. Coût total de l'investissement arrondi à	**116 750**
V. Total net du crédit de la délibération VI demandé	**116 750**

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2026. La réalisation se déroulera probablement en deux étapes pour une durée de vingt-huit mois environ. La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée au printemps 2028.

Référence au 20e plan financier d'investissement (PFI)

Délibération I

Cet objet est prévu en qualité de projet actif en page 61 sous le numéro 091.087.12 au 20e PFI 2025-2036 pour un montant de 28 000 000 de francs pour la création du parc, avec une année de dépôt prévisible en 2024.

L'écart de 3 622 000 francs entre le montant de cette demande de crédit de 31 622 000 francs et celui planifié au PFI de 28 000 000 de francs s'explique principalement par:

– le démontage et la réutilisation des structures métalliques du couvert dans différentes structures, édicules, structure métallique des pontons et mâts d'éclairage;
– le développement du «Petit-Rhône» avec la réutilisation des bétons du couvert TPG et l'adaptation du lit de la petite rivière aux contraintes de nettoyage et sanitaire ainsi que la mise en place d'un espace de brumisation, faisant partie intégrante des zones de jeux pour les enfants;
– les contraintes hydrauliques liées au Rhône, la protection des arbres de la rive et la prise en compte des contraintes écologique du fleuve ont induit une mise en œuvre des structures porteuses du deck sur micropieux;
– d'importantes améliorations du projet par rapport au projet d'AVP de novembre 2022 permettant la prise en compte de la sécurité des lieux par l'étude d'une fermeture du parc, d'un développement des zones de jeux pour enfant répondant à la demande des usagères et usagers du site ainsi que l'intégration de la future base nautique dans l'entrée du parc;
– des travaux de dépollution avec des techniques innovantes (mycoremédiations et phytoremédiations) et la reconstitution de sol fertile avec les substrats en place demanderont un investissement et une attention toute particulière.

Délibération II

Cet objet ne figure pas au 20e PFI car il était prévu initialement que l'occupation positive du site avant les travaux se fasse dans le cadre d'une délégation à un prestataire privé. Cette délégation s'achèvera fin 2025. Il est donc nécessaire d'assumer la gestion de début 2025 jusqu'au démarrage des travaux prévus en 2027.

Délibérations III et IV

Ces objets sont prévus en qualité de projet actif en page 61 sous le numéro 091.087.10 au 20e PFI 2025-2036 pour un montant de 1 700 000 francs. La différence de montant se justifie par la mise à jour du tableau de mutation parcellaire.

Délibération VI

Les acquisitions de matériel ne figurent pas au 20e PFI car les besoins n'étaient pas connus à la date de son élaboration.

Budget de fonctionnement

Délibération I: travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules

L'entretien et le nettoiement de ces espaces et équipements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des Services de la Ville de Genève et augmenteront les dépenses générales comme suit:

– + 76 500 francs par année destinés à l'entretien, la réfection de 17 000 m² d'espaces verts et l'ouverture/fermeture du parc (SEVE);
– + 220 000 francs par an correspondant au renforcement des équipes de 2 équivalents temps plein (ETP) de jardiniers pour l'entretien du parc par le SEVE;
– + 35 000 francs par année destinés au nettoiement du parc (Service Voirie – Ville propre (VVP);
– + 330 000 francs par an correspondant au renforcement des équipes de nettoyage soit 3,3 ETP, par le VVP;
– + 35 000 francs par année destinés à l'entretien et nettoiement des fontaines et jeux d'eau du parc (Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
– + 55 000 francs par an correspondant au renforcement des équipes de fontainiers soit 0,5 ETP, par l'AGCM;
– + 316 000 francs par année destinés à l'entretien et au renouvellement du platelage bois du deck et des différentes structures en bois des aménagements du parc (Service logistique et manifestations (LOM);
– + 110 000 francs par an correspondant à 1 ETP, par le LOM.

Le montant total d'entretien et de nettoiement est de 462 500 francs et 715 000 francs de charges de personnel. Les montants précités seront donc à provisionner pour les budgets des services.

Délibération VI: acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le Service des espaces verts (SEVE)

Les nouveaux véhicules acquis seront électriques. Les charges supplémentaires induites étant marginales, elles ne nécessitent pas d'augmentation du budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

– Délibération I: la charge financière annuelle nette du crédit, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 30 annuités, s'élèvera à 1 212 400 francs.

– Délibération II: la charge financière annuelle nette du crédit, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 162 200 francs.

– Délibération III: la charge financière annuelle du crédit, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 41 400 francs.

– Délibération IV: la charge financière annuelle du crédit, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 17 900 francs.

– Délibération VI: la charge financière annuelle nette de la délibération VI comprendra les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 8 annuités s'élèveront à 15 600 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur le devis général du mandataire principal vérifié par l'AGCM. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une autorisation de construire devrait être déposée au cours de l'été 2025.

Régime foncier

Le projet d'aménagement du parc de la Jonction s'établira sur les parcelles de Genève-Plainpalais suivantes:

– DP 3740 propriété du domaine public cantonal, soit l'Arve;
– DP 3746 et DP 3747, propriétés du domaine public cantonal, soit le Rhône;
– N° 211 et N° 206 propriétés privées de la Ville de Genève, soit le sentier des Saules;
– N^{os} 4150, 4151 et 4152 propriétés privées de l'Etat de Genève.

La parcelle N° 4150 est grevée du droit de superficie N° 4153 au bénéfice des TPG. Considérant les travaux de réaménagement de l'ensemble du secteur de la pointe de la Jonction, la Ville de Genève se porte acquéreur du DDP des TPG en vue d'acquérir le bâtiment. Une fois propriétaire, elle procédera à la radiation du DDP. Dans le cadre du réaménagement du parc, les servitudes obsolètes seront radiées par l'Etat de Genève avant le transfert de la propriété.

Information publique

Avant le début du chantier, une information sera distribuée aux riveraines et aux riverains indiquant la nature des travaux effectués, leur durée, ainsi que les mesures de circulation mises en place. Le petit journal édité tout au long du projet «La Gazette» continuera à être un support de choix pour informer les habitantes et les habitants. Pendant le déroulement du chantier, des lettres d'information seront envoyées, si nécessaire, lors de chaque étape importante de travaux, lors de la mise en place de nouvelles déviations de circulation ou lors d'épisodes de travaux bruyants. Sur place, des panneaux de chantier seront installés à chaque extrémité du tronçon. Ils contiendront des informations sur les travaux réalisés, leur durée, leur montant, ainsi que la liste des mandataires et des entreprises. Une inauguration du chantier sera organisée et un triptyque sera publié.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit I est l'AGCM et le service bénéficiaire est le SEVE. Les services gestionnaires et bénéficiaires du crédit II sont respectivement l'AGCM et le Service de l'espace public (SEP). Les délibérations III, IV, V, sont gérées par l'Unité des opérations foncières (UOF).

Pour la délibération VI, le service gestionnaire est le LOM et le bénéficiaire le SEVE.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

Délibération I: travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires (Ingénieure/Ingénieur, Architecte, Géomètres et Spécialistes)	6 083 600	17%
Installation de chantier	1 905100	5%
Gros œuvre	9 387 000	26%
Travaux préparatoires	5 432 800	15%
Aménagements extérieurs	5 892 100	17%
Frais secondaires	416 700	1%
Divers et imprévu	1 809 300	5%
Frais financiers	4 711 600	13%
Coût total du projet	**35 638 200**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2025	0	0	0
2026	2 926 600	0	2 926 600
2027	9 333 333	0	9 333 333
2028	9 333 333	0	9 333 333
2029	10 838 531	809 800	10 028 731
Totaux	**32 431 800**	**809 800**	**31 622 000**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: SEVE/VVP/AGCM et LOM

CHARGES		
		Postes en ETP
30 - Charges de personnel SEVE	220 000	2
30 - Charges de personnel VVP	330 000	3,3
30 - Charges de personnel AGCM	55 000	0,5
30 - Charges de personnel LOM	110 000	1
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	462 500	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	1 212 400	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	**2 389 900**	
REVENUS		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
Total des nouveaux revenus induits	**0**	

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-2 389 900**

Délibération II: frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la coordination de tous les acteurs sur le site, y compris les honoraires de suivi d'exécution des micro-chantiers

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Travaux préparatoires en co-construction	940 000	38%
Honoraires (maîtrise d'ouvrage, suivi et médiation)	954 000	39%
Entretien et sécurité	200 000	8%
Frais secondaires	45 000	2%
Frais financiers	325 900	13%
Coût total brut du projet	**2 464 900**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2025	0	0	0
2026	1 236 100	0	1 236 100
2027	259 600	0	259 600
Totaux	**1 495 700**	**0**	**1 495 700**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: AGCM et SEP

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	162 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	**162 200**	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-162 200**

Délibération III: l'ouverture d'un crédit de 1 287 920 francs, destiné à l'acquisition d'une emprise de 20 632 m² issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation d'un parc public, selon le dossier de mutation provisoire n° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Acquisition foncière	1 237 920	96%
Frais de notaire	50 000	4%
Coût total du projet	**1 287 920**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2025	0	0	0
2026	1 287 920	0	1 287 920
Totaux	**1 287 920**	**0**	**1 287 920**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	41 400	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	**41 400**	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-41 400**

Délibération IV: acquisition du DDP n° 4153 au bénéfice des Transports publics genevois (TPG), grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève n° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Acquisition foncière	515 182	96%
Frais de notaire	21 000	4%
Coût total du projet	**536 182**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2025	0	0	0
2026	536 182	0	536 182
Totaux	**536 182**	**0**	**536 182**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	17 900	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	**17 900**	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-17 900**

Délibération VI: acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le SEVE

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit de la délibération VI

Services bénéficiaires concernés: LOM et SEVE

CHARGES

	Montant	Postes en ETP	Service
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	15 596		
Total des nouvelles charges induites	**15 596**		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-15 596**		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 35 638 200 francs, destiné aux travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules, dont à déduire la pré-étude et concertation pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 460 000 francs (PRD-162), le, crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 2 746 400 francs (PR-1508 délibération I), les recettes du diagnostic pollution prise en charge par l'Etat de Genève d'un montant de 109 800 francs et la recette de l'Etat de Genève sur les travaux de dépollution de 700 000 francs, soit un montant net de 31 622 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 31 622 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette de 31 622 000 francs, prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de pré-étude et concertation voté le 20 juin 2018 de 460 000 francs (PRD-162) et le crédit d'étude voté le 6 septembre 2022 de 2 746 400 francs (PR-1508, N° PFI 091.087.05), soit un total de 34 828 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2058.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la coordination de tous les acteurs sur le site, y compris les honoraires de suivi d'exécution des micro-chantiers)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 464 900 francs, dont à déduire un montant de 969 200 francs de la PR-1508 délibération IV destiné à la réalisation en co-construction avec les associations de travaux anticipés, soit un montant net de 1 495 700 francs, destiné à la maîtrise d'ouvrage et le suivi des micro-chantiers.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 495 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette de 1 495 700 francs, prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 septembre 2022 de 969 200 francs (PR-1508), N° PFI 091.087.05), soit un total de 2 472 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(acquisition d'une emprise de 20 632 m² issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction, selon le dossier de mutation provisoire N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir pour le prix de 1 237 920 francs une emprise de 20 632 m² issue des parcelles N^os^ 4150, 4151, 4152 et du domaine public cantonal DP 3746, DP 3747 et DP 3740 de Genève-Plainpalais, propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 1 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 287 920 francs (y compris frais de notaire).

Art. 3. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2068.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées et du droit de superficie N° 4153 de Genève Plainpalais.

Art. 6. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV
(acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des Transports publics genevois (TPG), grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif, l'Etat de Genève et les TPG;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir le droit de superficie au bénéfice des TPG N° 4153, grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, pour le montant de 515 182 francs.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à radier le DDP 4153 de Genève-Plainpalais.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 536 182 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 536 182 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2068.

Art. 6. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 7. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées et du droit de superficie N° 4153 de Genève Plainpalais.

Art. 8. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

(inscription d'une servitude d'usage de terrasse et de servitudes d'empiétement, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais, selon le plan de servitudes établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 6 mars 2025)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage de terrasse, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur la parcelle du domaine public cantonal DP 3740 de Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer des servitudes d'empiétement, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées et du droit de superficie N° 4153 de Genève Plainpalais.

Art. 5. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI
Acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le Service des espaces verts (SEVE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 116 750 francs, destiné à l'acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le SEVE.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 116 750 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2036.

–***–

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 65 oui contre 12 non.

7. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant brut de 35 564 200 francs, 30 785 500 francs net recettes déduites, soit:

- **l'ouverture d'un crédit de 32 737 800 francs, destiné aux travaux d'aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf, dont à déduire 2 017 400 francs de la proposition études (PR-1478): «concours et études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf», 750 000 francs de recettes du Fonds intercommunal d'aménagement urbain (FIDU) pour la création d'un parc et 2 011 300 francs de recettes du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour le réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf, soit 27 959 100 francs net;**
- **l'ouverture d'un crédit de 2 692 400 francs, destiné à la construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade;**
- **l'ouverture d'un crédit de 134 000 francs, destiné à l'acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE) (PR-1702).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le 9 mars 2022, le Conseil municipal a voté un crédit de 2 017 400 francs, destiné au concours et aux études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf (PR-1478).

Le réaménagement de cette première pièce urbaine de respiration, en lieu et place de l'actuel parking du Centre sportif des Vernets, représente un enjeu majeur tant à l'échelle de la Ville de Genève que dans l'émergence du nouveau quartier des Vernets. Complété par le traitement de la rue Hans-Wilsdorf, il participe à la construction de l'identité du secteur des Vernets et du bien vivre en Ville de Genève.

En 2022, un concours a été organisé et les projets d'espace publics ont été analysés sur la base des enjeux climatiques, de mobilités, de durabilité, de simplicité, de compréhension du site, de son histoire, de son usage actuel avec la desserte des équipements sportifs, du lien avec les espaces publics adjacents et son

inscription dans un réseau plus large d'espaces publics. C'est le projet dit «L'eau et la terre» du groupement mené par le Bureau d'Architecte «Atelier Descombes Rampini» qui a été lauréat.

La composition de l'aménagement est centrée sur un carré vert respectueux de la trame architecturale historique des bâtiments périphériques, doublée d'un cadre composé en une série de salons d'extérieurs, de pièces programmatiques sous ombrage. La composante de l'eau est retrouvée avec des aménagements ludiques et la création d'une rivière le long de la rue Hans-Wilsdorf. Ce projet propose une réponse accueillante, respirante, rafraîchissante et ouverte sur le quartier.

Cette demande de crédit répond à la motion M-1462: «Vertige de la densité aux Vernets : pour un parc public à la place du parking!» et apporte également des éléments de réponse aux motions ci-après:

– M-1381: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?»;
– M-1516: «Des forêts sur les places en béton».

Cette dernière répond enfin en partie à la résolution R-242: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» adoptée le 16 mai 2019 par le Conseil municipal.

Exposé des motifs

La Ville de Genève poursuit l'aménagement de ses places piétonnes publiques afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitantes et de ses habitants et offrir des espaces conviviaux et de qualité.

Délibération I – Aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf

L'Esplanade se situe à la croisée des chemins (Jura/Alpes, ville/PAV). L'ambition du projet est de libérer un grand espace libre au centre de Genève, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), en proposant une esplanade bordée d'un parc propice aux usagères et usagers du quartier tout en prolongeant les qualités et connexions paysagères de l'Arve qui la borde. La création d'une rivière artificielle sur l'esplanade est une restauration. Elle appelle à des situations antérieures – naturelles et construites – qui ont façonné ce territoire. Le projet utilise l'eau de «Genilac», afin d'apporter un flux constant d'eau au sein du parc.

En surface, l'eau apparaît sous la forme d'un ruisseau coulant jusqu'à l'Arve, servant de réservoir d'eau et rafraîchissant l'atmosphère les jours de chaleur; en sous-face à travers la valorisation d'un sol reconstitué avec les matériaux alluvionnaires naturels de l'Arve trouvés sur le site, permettant l'infiltration des eaux pluviales depuis la surface et le stockage de l'eau en profondeur et alimentant ainsi les plantations du parc. L'eau et la terre, comme conditions premières pour le développement de la végétation.

Ce projet permettra de:

– construire une nouvelle pièce urbaine fédératrice : en réalisant à la fois le parvis du Centre sportif des Vernets, un parc à l'échelle du quartier et des espaces publics de qualité dans un tissu urbain qui se densifie, et qui dégagent une ambiance et une identité favorable à l'appropriation des lieux;
– connecter le parc et ses abords aux équipements publics du quartier et l'intégrer dans le réseau d'espaces publics : en tenant compte des besoins des usagères et usagers ainsi que des habitantes et habitants afin de leur offrir des aménagements continus, connectés et reliés (créer des liens avec le PLQ des Vernets, la Voie verte d'agglomération et le futur boulevard urbain, renforcer le contact à l'Arve, renforcer la lisibilité du secteur Vernets/Plaine de Plainpalais, etc.);
– favoriser l'attractivité des lieux : en redonnant leur place aux mobilités douces et en proposant des aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR), seniors et enfants compatibles, tout en offrant des occasions d'interagir, des espaces conviviaux, mixtes et polyvalents ouverts à différents types de public;
– diminuer les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité : en proposant une atmosphère paysagère s'inscrivant dans un contexte en pleine mutation et permettant de créer une ambiance urbaine et végétale qui tient compte de la biodiversité en ville et de la problématique du réchauffement climatique et de l'eau en ville;
– mettre en place une gestion différenciée des eaux pluviales : avec une restitution des eaux pluviales au sous-sol et/ou aux végétaux (principe eau-sol-arbre);
– agir en faveur du climat : en réduisant les émissions sonores, en améliorant la qualité de l'air et en diminuant la pollution lumineuse (modération du trafic, réduction des gabarits routiers, etc.);
– assurer la pérennité de l'aménagement et la gestion de l'entretien des espaces publics;
– rétablir le lien social en favorisant par l'aménagement l'amusement et le divertissement.

Les aménagements seront réalisés alors que le Genève-Servette Hockey Club SA sera encore sur place puisque la Patinoire du Trèfle-Blanc devrait être livrée fin 2028. C'est pourquoi, une période de transition est prévue avec le maintien d'équipements liés à l'activité du club précité lors des soirées de match.

La requalification de la rue Hans-Wilsdorf permettra d'assurer la liaison entre le parc et le nouveau quartier des «Vernets» PLQ 29989-276. C'est un prolongement de l'aménagement qui va apporter de la verdure dans la continuité du parc arboré de l'esplanade, il fera le trait d'union avec la Voie Verte qui longe l'Arve. Le périmètre du réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf débute depuis le pont du même nom jusqu'à la rue François Dussaud.

Aujourd'hui, c'est un axe du réseau secondaire avec des charges importantes de trafic. L'objectif est de pacifier cette rue en cohérence avec:
– l'objectif de la Ville de Genève de diminuer de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030;
– les planifications du réseau de mobilité du PAV.

C'est pourquoi, cette rue sera aménagée en zone de rencontre, pour offrir aux genevoises et genevois un espace public de qualité et une liaison pacifiée entre le nouveau quartier et le parc des Vernets et le Centre sportif des Vernets.

Havre de nature et de fraîcheur, les nouveaux aménagements permettront de valoriser la place du piéton et de la mobilité douce, tout en participant, à une plus large échelle, au maillage du réseau d'espaces verts et publics de la Ville de Genève. Le choix des essences d'arbres et des bosquets sera en cohérence avec le projet du parc.

Délibération II – Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

Afin d'agrémenter le parc et apporter de l'animation, un petit bâtiment d'une surface d'environ 110 m^2 sera construit en bois pour s'intégrer au parc avec une toiture végétalisée. Ce bâtiment dit «buvette» sera construit et entretenu par la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il mettra à disposition du public des sanitaires et une buvette proposant des boissons et de la petite restauration aux usagères et usagers.

Des équipements intérieurs professionnels y seront installés : cuisine, électroménagers, meubles de rangement, chambres froides etc., ainsi que du mobilier urbain pliable et amovible pour équiper la terrasse.

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

Afin d'assurer sa mission d'entretien des espaces verts de ce nouvel aménagement, le SEVE a besoin de deux transporteurs électriques supplémentaires ainsi que d'une remorque.

Descriptif des travaux

Les travaux nécessaires à la création de l'esplanade consistent à démolir les revêtements existants (environ 16 000 m^2) à réutiliser des structures selon la destination des surfaces. Ainsi, environ 8000 m^2 seront reconstitués pour accueillir des espaces végétalisés (engazonnés) et plantés. Des cheminements piétonniers perméables seront créés pour une surface d'environ 2500 m^2**.**

Ce projet a été élaboré de manière à valoriser les matériaux existants afin de reconstituer des sols fertiles et fonctionnels.

Une fois les revêtements existants supprimés, les sols reconstitués, les aménagements seront créés selon les méthodes courantes : pose de bordures, mise en œuvre du réseau de drainage, évacuations des eaux, alimentations du bâtiment de la buvette, aménagements paysagers et plantations.

Ce nouveau parc, d'une superficie de 19 000 m^2 se compose notamment de:

– 4200 m^2 de prairie ;
– 2500 m^2 d'espaces jardinés (vivaces et rosiers) ;
– 1700 m^2 de massifs arbustifs ;
– 285 arbres dont 192 nouveaux ;
– 2500 m^2 de revêtement en argilo-calcaire ;
– 900 m^2 de ruisseau.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le projet est en adéquation avec le Plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève, étant précisé que ce dernier est conforme à la stratégie municipale d'urgence climatique et s'inscrit dans les objectifs du Plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

En effet, le projet permettra d'atteindre les objectifs de la Ville de Genève en termes de biodiversité en préservant les berges de l'Arve et en faisant pénétrer la ripisylve vers le parc en créant un corridor biologique.

Ce projet est un des premiers maillons du partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG) avec l'utilisation de l'eau de rejet du circuit « GeniLac ». Plutôt que de rejeter dans l'Arve cette eau qui aura servi à diffuser la chaleur et le refroidissement, elle sera utilisée pour arroser la végétation et alimenter les bassins et le ruisseau.

Ce projet propose la création d'un ruisseau artificiel alimenté par les eaux de rejet du projet «GeniLac» qui va ensuite se jeter dans l'Arve. L'aménagement de ce nouvel exutoire à l'Arve a été pensé pour être franchissable par la faune piscicole et coordonné entre l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Le projet se veut innovant sur le volet de développement durable afin de préserver les ressources naturelles. Le sol non pollué sera criblé afin de séparer les différentes tailles de grains et cailloux pour être réutilisés dans des conditionnement différents (fosses à arbres, sable des allées, etc.). Lorsque cela est possible les parties du sous-sol de remblais qui ont été souillées par les activités antérieures sur site seront dépolluées.

Les éléments démolis seront réutilisés comme les dalles bétons des trottoirs de la rue Hans-Wilsdorf.

L'eau de pluie sera infiltrée dans les sols.

Plantation

Un travail de coordination a été effectué avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), le Service des espaces verts (SEVE) et un spécialiste en dendrologie, afin de proposer des essences végétales adaptées au bord de l'Arve et aux conditions d'usages et d'entretien du parc. Ces spécialistes accompagneront le développement du projet.

Le plan lumière de la Ville de Genève sera mis en œuvre de manière à cibler les zones éclairées, limiter l'impact sur la faune et la flore. Le projet proposera un éclairage respectueux du corridor écologique. L'intervention se veut un compromis entre les besoins d'obscurité pour la faune et la flore (trame noire) et le besoin d'un minimum d'éclairage pour les usagères et usagers.

Le flux étroit des éclairages et la hauteur des mâts à échelle humaine sont conçus pour limiter l'intrusion de lumières. Les températures de couleur sont également adaptées pour la faune nocturne présente à proximité immédiate. Enfin, le projet développera la mobilité douce et les reports modaux notamment sur les transports publics.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les aménagements proposés répondent pleinement aux enjeux de genre, de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations. C'est un lieu convivial et intergénérationnel. Il s'adresse à toute la population et propose un lieu de détente attractif autour du thème de l'eau.

De même, le projet proposera des aménagements satisfaisants aux enjeux d'accessibilité et d'inclusion sociale. Pour atteindre ces objectifs, le projet a été conduit en partenariat avec tous les services de la Ville de Genève impliqués par ces thématiques mais aussi avec les associations de quartier ou de mobilité et d'accessibilité universelle.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»[1], et suivant les prescriptions de la Loi cantonale en vigueur[2] au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par toutes les usagères et tous les usagers, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer. Les associations qui ont été intégrées au projet en phase d'études seront consultées en cours d'exécution.

Afin de préserver l'environnement du parc et d'anticiper l'évolution de la mobilité dans le quartier, la rue Hans-Wilsdorf verra son régime de circulation passer en zone de rencontre afin de faciliter le transit de la mobilité douce entre les deux rives de l'Arve.

Obligations légales et de sécurité

Le bâtiment dit «buvette»

Cette nouvelle construction répondra notamment:
– à la Loi et l'Ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998);
– à la Loi cantonale sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2. 30.01 – 1988, modifié en août 2010);
– à la Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO_2 (Ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO_2);
– aux normes et directives de protection incendie AEAI 2015 – Police du feu;

[1] https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#
[2] L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020

– au respect des exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Estimation des coûts

Délibération I: aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf

A. Estimation des coûts

Travaux préparatoires	
Installations de chantier	1 279 500
Relevés et géotechnique	55 000
Déblaiement et préparation du terrain	4 610 000
Protection et aménagements provisoires	764 000
Adaptation de bâtiments	22 600
Adaptation de réseaux existants	268 900
Aménagements exterieurs	
Mise en forme du terrain	2 300 000
Constructions	1 580 000
Jardins	5 950 000
Revêtements de surface	2 292 000
Conduites à l'intérieur de la parcelle	2 141 700
Divers et imprévus (10%)	2 126 370
Sous total HT	23 390 070
Frais secondaires	
Autorisations et taxes	75 000
Informations publiques et communications	90 000
Taxes de raccordements	50 000
Sous total HT	**215 000**
Honoraires	
Architecte-paysagiste	1 280 000
Ingénieure civile/Ingénieur civil	1 390 000
Ingénieure/Ingénieur environnement	490 000
Suivi environnemental SER	140 000
Ingénieure/Ingénieur mobilité	81 000
Eclairagistes	50 000
Expert dendrologue	30 000
Ingénieure/Ingénieur électricien	62 000
Ingénieure/Ingénieur sanitaire	80 000
Géomètre	42 000
Designer pour équipements ludiques	30 000
Constat Huissière/Huissier	25 000

	Suivi de l'entretien	140 000
	Divers et imprévus (10%)	384 000
	Sous total HT	**4 224 000**
	Concours	
	Frais de concours, organisation et prix	310 000
	Sous total HT	**310 000**
I.	**Coût total de la construction (HT)**	**28 139 070**
B.	**Calcul des frais financiers**	
I.	Coût total construction (HT)	28 139 100
	+ TVA (8,1% × 28 139 100 francs)	+ 2 279 300
II.	Coût total de l'investissement (TTC) arrondi à	30 418 400
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% x 28 139 100 francs) = 1 250 900 arrondis à	1 250 900
III.	Sous-total	31 939 300
	+ Intérêts intercalaires (2% × 31 939 300 francs × 30 mois) / (2 x 12) = 798 500 francs arrondi à	798 500
IV.	**Coût total de l'opération (TTC)**	**32 737 800**
	A déduire crédit d'étude voté le 9 mars 2022 (PR-1478)	2 017 400
	A déduire les recettes et subventions (FIE-FIDU)	2 761 300
V.	**Total net du crédit de la délibération I demandé (TTC)**	**27 959 100**

Délibération II – Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

A.	**Estimation des coûts**	
	Construction du bâtiment buvette	
	Gros-œuvre	
	Travaux de maçonnerie	259 800
	Construction en bois	258 000
	Aménagements intérieurs	
	Second œuvre	645 600
	Mobiliers et équipements	108 000
	Installations CVSE	348 000
	Divers et imprévus (10%)	161 900
	Sous total HT	**1 781 300**
	Frais secondaires	
	Autorisations et taxes	500
	Informations publiques et communications	3 000
	Taxes de raccordements	2 000
	Sous total HT	**5 500**
	Honoraires	
	Architecte	345 600

	Ingénieure civile/Ingénieur civil	48 000
	Ingénieur électricien	36 000
	Ingénieur sanitaire/ventilation/Cuisiniste	66 000
	Ingénieure/Ingénieur sécurité	25 000
	Divers et imprévus (10%)	52 100
	Sous total HT	**572 700**
I.	**Coût total de la construction (HT)**	**2 359 500**
B.	**Calcul des frais financiers**	
	I. Coût total construction (HT)	2 359 500
	+ T V A (8,1% × 2 359 500 francs)	+ 191 100
II.	Coût total de l'investissement (TTC) arrondi à	2 550 600
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 2 359 500 francs) = 102 000 arrondis à	102 000
III.	Sous-total	2 652 600
	+ Intérêts intercalaires (2% × 2 652 620 francs x 18 mois) / (2 x 12) = 39 800 francs arrondi à	39 800
IV.	**Coût total de l'opération (TTC)**	**2 692 400**
V.	**Total net du crédit de la délibération II demandé (TTC)**	**2 692 400**

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

A.	**Estimation des coûts**	
	Transporteurs: 2 unités	108 000
	Remorque: 1 unité	16 000
I.	Coût total (HT)	124 000
B.	**Calcul des frais financiers**	
I.	Coût total (HT)	124 000
	+ TVA (8,1% × 124 000 francs)	+ 10 000
II.	**Coût total de l'investissement (TTC) arrondi à**	**134 000**
V.	**Total net du crédit de la délibération III demandé (TTC)**	**134 000**

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer. La durée de l'opération est estimée à environ 24 mois.

Recettes

Pour les travaux de la rue Hans-Wilsdorf: Une demande de financement sera déposée par la commune au FIE pour les travaux d'équipement précités, qui peut

les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de 700 francs TTC par m^2 de voie de communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, conformément au règlement du FIE. La recette du FIE pour la requalification de la rue Hans-Wilsdorf sur les parcelles DP N° 3723 et N° 3722 partielle du domaine public communal (surface 4870 m^2 x 413F/m^2) est estimée à 2 011 300 francs.

Pour l'aménagement du parc: Une demande de financement sera déposée par la commune au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU pour les travaux concernant les espaces ouverts au public, y compris les cheminements dévolus uniquement aux piétons et cycles pour autant qu'ils ne soient pas financés par le Fonds intercommunal d'équipement. Le montant forfaitaire de financement est de 50 francs par m^2 d'espace public nouveau. La recette du Fonds intercommunal d'aménagement urbain pour la création d'un parc sur les parcelles DP 2417 et 3297 partielle du domaine public communal (surface 15 060 m^2) estimée à 750 000 francs.

Référence au 20e plan financier d'investissement

Délibération I

Cet objet figure en qualité de projet actif, sous le numéro 091.114.02, page 61 pour un montant de 33 850 000 francs avec un dépôt en 2024. Le projet en phase projet a évolué et des dépenses nouvelles ont été identifiées et explique la variation du montant inscrit. Il s'agit notamment de:

– la gestion des terres polluées identifiées après la réalisation de sondages;
– les travaux en lien avec l'amélioration du site sportif actuel avec le remplacement de toutes les dallettes béton et le remplacement de l'étanchéité sur laquelle elles reposent ainsi que la modification de garde-corps;
– d'espaces de jeux pour les enfants seront développés par un concepteur spécialisé pour répondre aux attentes;
– la construction d'un bassin souterrain de 50 m^3 avec surpresseur pour diffuser l'eau dans le parc à partir de l'alimentation de l'eau issue du rejet du réseau «GeniLac». L'aménagement de la sortie de la rivière dans l'Arve pour créer un aménagement piscicole;
– la volonté du réemploi des matériaux du site, lequel nécessite l'installation de postes de criblage et des zones de stockage pour conserver les matériaux et ainsi éviter les mises en décharges et le transport par camions.

Délibération II – construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

Cette délibération est inscrite au 20e PFI et est inclue dans la ligne 091.114.02, page 61.

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

Cette délibération n'est pas inscrite au 20e PFI. La nécessité d'acquérir du matériel pour l'entretien des espaces verts est apparue en cours de développement du projet lors des réflexions sur l'entretien du site et postérieurement à l'élaboration du 20e PFI.

Budget de fonctionnement

Délibération I – Aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf

L'entretien et le nettoiement de ces aménagements, seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

– + 277 218 francs pour le Service de la Voirie-Ville propre (VVP) correspondant au renforcement des équipes de 3 ETP de classe A (équivalent temps plein), afin d'assurer le nettoiement et à la collecte des déchets;
– + 276 476 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE) correspondant à deux postes d'Horticultrice et d'Horticulteur supplémentaires à 100% (classe F) estimée à 219'476 francs et à 57 000 francs de charge destinés à l'entretien de ce nouvel espace vert après la période de garantie de 5 ans;
– + 125 000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), pour l'entretien des bancs du site ainsi que + 92 406 francs pour le renforcement des équipes soit 1 ETP de classe A (équivalent temps plein), dédié au nettoyage et à l'entretien des WC (respectivement 70% et 30%);
– + 140 900 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destinés à l'entretien de l'aménagement de surface, des luminaires et des fontaines;
– + 10 000 francs par année pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), destiné à l'entretien et la maintenance de l'aire de jeux;
– + 40 000 francs pour les frais d'électricité du bassin de pompage pour le Service de l'énergie (ENE).

Ces montants ont été évalués par les services concernés sur la base des plans d'aménagements. Ils sont liés à des matérialités de revêtement différentes, à des surfaces plantées plus importantes et du mobilier qui n'existe pas aujourd'hui.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève. En revanche, le Service des sports (SPO) bénéficie de la redevance de la Fondation des parkings qui va être amenée à disparaître. Elles sont comptabilisées dans le compte 4470.170 Redevance du Domaine public. La recette annuelle moyenne était de 750 000 francs.

Délibération II: Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

L'entretien, le fonctionnement et le nettoiement de la buvette seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services et vont augmenter les dépenses comme suit:

– + 15 000 francs pour l'entretien de l'édicule selon la Direction du patrimoine bâti DPBA;
– + 15 000 francs pour les frais d'eau, de ventilation et d'électricité pour le Service de l'énergie (ENE);
– + 6000 francs pour les frais d'entretien et d'exploitation des équipements techniques pour le Service de la gérance immobilière (GIM).

L'exploitation de la buvette sera confiée à un tiers privé sur la base d'un appel à projets ou d'une mise en concurrence. Un loyer minimum de 2659 francs par mois hors charges est envisagé.

Délibération III: Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

Les nouveaux véhicules acquis seront électriques. Les charges supplémentaires induites étant marginales, elles ne nécessitent pas d'augmentation du budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Délibération I – Aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf

La charge financière annuelle nette de la délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,50% et les amortissements au moyen de 30 annuités, s'élèvera à 1 164 200 francs.

Délibération II – Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

La charge financière annuelle nette de la délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,50% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 291 900 francs.

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

La charge financière annuelle nette de la délibération III comprendront les intérêts au taux de 1,50% et les amortissements au moyen de 8 annuités s'élèvera à 17 900 francs.

Validité des coûts

Délibération I Aménagement de l'esplanade des Vernets et de la requalification de la rue Hans-Wilsdorf

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux. Les estimations correspondent au projet validé en mars 2024 et basées sur le devis général fourni en janvier 2025. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Délibération II – Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux. Les estimations correspondent à l'avant-projet présenté en septembre 2023 et basées sur le devis estimatif. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

L'estimation des coûts est basée sur des véhicules similaires achetés ces dernières années par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE).

Autorisation de construire

Une autorisation de construire N° 333 714/1 portant sur les aménagements du parc et de la rue Hans-Wilsdorf a été déposée le 12 juillet 2024 auprès du Département du territoire (DT) du Canton de Genève.

Une autorisation de construire pour le bâtiment dit « buvette » sera prochainement déposée.

Régime foncier

Le présent projet se situe sur les parcelles propriétés de la Ville de Genève suivantes:

– DP N° 3702 de Genève-Plainpalais;
– DP N° 3721 de Genève-Plainpalais;
– DP N° 3722 de Genève-Plainpalais;
– DP N° 3723 de Genève-Plainpalais.

L'accessibilité aux équipements sportifs et à la patinoire sera maintenue pendant toute la durée des travaux et des mesures d'installations et d'organisations spécifiques seront mises en œuvre.

Parcelle privée Ville de Genève: parcelles N^os^ 2417 et 3297.

Information publique

Le public sera informé en amont de la fermeture définitive du parking, au moyen de panneaux, de flyers et des canaux numériques.

Lors du démarrage des travaux, des panneaux de chantier seront installés le long des itinéraires passants, complétés par des banderoles si nécessaire. Les riveraines et riverains et les utilisatrices et utilisateurs des équipements sportifs ainsi que les spectatrices et spectateurs des matchs du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) seront informées et informés au moyen de lettres d'information tout au long du chantier. Ces renseignements seront repris sur les canaux numériques.

Des ateliers pédagogiques et événements seront organisés pour accueillir et sensibiliser les riveraines et riverains ainsi que le public.

Une inauguration et un triptyque concluront cette réalisation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Délibération I Aménagement de l'esplanade des Vernets et de la requalification de la rue Hans-Wilsdorf

Le service gestionnaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le service bénéficiaire est le Service des espaces verts (SEVE).

Délibération II – Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA). et le bénéficiaire est le service de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Délibération III – Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

Le service gestionnaire est le Service logistique et manifestations (LOM) et le bénéficiaire est le Service des espaces verts (SEVE).

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement *- [C]*

Objet : Aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf - Délibérations I, II et III

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS (FRANCS)

	Crédit I	Crédit II	Crédit III
Travaux préparatoires	7 000 000		
Mise en forme du terrain	2 300 000		
Constructions	1 580 000		
Jardins	5 950 000		
Revêtements de surface	2 292 000		
Conduites à l'intérieur de la parcelle	2 141 700		
Construction du bâtiment			
Gros œuvre		517 800	
Second œuvre		1 101 600	
Divers et imprévus (10%)	2 126 300	161 940	
Honoraires	4 224 000	572 660	
Autres frais	215 000	5 500	
Organisation du concours	310 000		
Véhicules			124 000
Coût total du projet HT	**28 139 000**	**2 359 500**	**124 000**
TVA 8,1%	2 279 300	191 127	10 000
Frais financiers	**2 319 400**	**141 800**	
Déduction PR études	**-2 017 400**		
Déduction des financements FIE et FIDU	**-2 761 300**		
Coût total du projet TTC	**27 959 100**	**2 692 400**	**134 000**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (FRANCS)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2025			
2026	6 709 400		6 709 400
2027	10 064 100		10 064 100
2028	10 418 700	4 778 700	10 657 400
2029	8 372 100		3 354 700
Totaux		**4 778 700**	**27 959 100**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (FRANCS)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit de la délibération I

Services bénéficiaires concernés : **AGCM, LOM, SEVE, VVP, SPO, ENE et DPBA**

CHARGES

	Montant	**Postes en ETP**	**Service**
30 – Charges de personnel	277 200	3 ETP 100%	**VVP**
30 – Charges de personnel	219 500	3 ETP 100%	**SEVE**
30 – Charges de personnel	92 400	1 ETP 100%	**LOM**
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	57 000		**SEVE**
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	140 900		**AGCM**
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	125 000		**LOM**
31- Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	10 000		**ECO**
3120 – Frais pour la fourniture d'énergie,	40 000		**ENE**
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	1 276 300		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	**-2 238 300**		

REVENUS			**Service**
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage …)	-750 000		**SPO**
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	**-750 000**		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-2 988 300**		

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit de la délibération II

Services bénéficiaires concernés : **DPBA, ENE ET GIM**

CHARGES

	Montant	**Postes en ETP**	**Service**
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	15 000		**DPBA**
3120 – Frais pour la fourniture d'énergie, l'entretien et l'exploitation des installations techniques			
Frais pour l'eau	6 400		**ENE**
Frais pour la ventilation	3 000		**ENE**
Frais pour l'électricité	5 600		**ENE**
3144 – Entretien et exploitation des installations techniques	6 000		**GIM**
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	291 900		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	**-148 100**		

REVENUS			**Service**
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage …)	+31'908		**GIM**
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	**+31'908**		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-116'192**		

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit de la délibération III

Services bénéficiaires concernés : **LOM et SEVE**

CHARGES

	Montant	**Postes en ETP**	**Service**
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	17 900		
Total des nouvelles charges induites	**17 900**		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-17 900**		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
Aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre(s) e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'adoption du PLQ 29 989-276 situé sur le lieu-dit «Les Vernets» adopté par le Conseil d'Etat le 6 septembre 2017 et considéré en zone de développement au sens de l'article 3 de la Loi générale sur les zones de développement (du 29 juin 1957);

vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour la requalification de la rue Hans-Wilsdorf;

vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour les travaux concernant la création du parc ouverts au public;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 32 737 800 francs, pour les travaux d'aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf, dont à déduire 2 017 400 francs de la proposition-études PR-1478: «concours et études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf», 750 000 francs de recettes du Fonds intercommunal d'aménagement urbain (FIDU) pour la création d'un parc et 2 011 300 francs de recettes du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour le réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf, soit 27 959 100 francs nets.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 27 959 100 francs

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 9 mars 2022 de 2 017 400 francs (PR-1478, N° PFI 091.112.01), soit un total de 29 976 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2058.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit de parcelles faisant partie du périmètre concerné nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
Construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 692 400 francs, destiné à la construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 692 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029-2038.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
Acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 134 000 francs, destiné à l'acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le SEVE.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 134 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029-2036.

–***–

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 66 oui contre 11 non.

Le président. Je tiens à saluer notre ancien collègue conseiller municipal Denis Ruysschaert, qui est présent à la tribune et qui a déposé de nombreux objets pour renforcer la biodiversité dans notre cité. *(Applaudissements.)*

8. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 241 100 francs destiné à la démolition et la reconstruction d'un immeuble de logements, sis au 8, rue des Cordiers, parcelle N° 619, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1703).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Au printemps 2012, la Ville de Genève a organisé un concours d'architecture pour la réalisation d'un immeuble de logements sociaux sur la parcelle 619, située à l'angle de la rue des Cordiers et de la rue des Vollandes, dans le quartier des Eaux-Vives.

La parcelle, d'environ 180 m^2, est actuellement occupée par deux corps de bâtiments, soit un immeuble en très mauvais état (note Stratus 0.24), composé d'un rez-de-chaussée, trois étages et des combles, comprenant six appartements pour un total de 15 pièces, et un deuxième volume d'un seul niveau, utilisé comme garages. Le site, entouré d'immeubles résidentiels, bénéficie d'une bonne desserte par les transports publics. Les commerces, la poste et les écoles des Vollandes, des Eaux-Vives et de Montchoisy se trouvent à proximité, tandis que les parcs La Grange et des Eaux-Vives, accessibles à pied, agrémentent le quartier.

Contexte et historique de l'opération

En 1990, une première étude, réalisée par les architectes Formica-Weber-Satorre, proposait une rénovation lourde avec surélévation d'un étage, une nouvelle toiture et charpente, sans ascenseur. Des surfaces commerciales sont envisagées par une construction d'un bâtiment de faible gabarit (R+1) sur la cour le long de la rue des Cordiers.

En novembre 2010, le bureau Arbane Architecture + Urbanisme a mené une nouvelle étude qui a analysé plusieurs hypothèses de rénovation. Il a été conclu qu'une rénovation lourde serait économiquement disproportionnée par rapport aux surfaces et types de logements créés, la parcelle offrant un meilleur potentiel pour une nouvelle construction.

En décembre 2010, le Conseil municipal a voté un crédit de 500 000 francs dans le cadre d'un train de crédits d'études, portant encore sur l'hypothèse de rénovation et surélévation du bâtiment (proposition PR-808/4 du 28 juillet 2010).

En mai 2012, un concours d'architecture a été lancé, privilégiant l'option d'une démolition et reconstruction. En octobre de la même année, le projet «CARDO» de Jean-Paul Jaccaud Architectes SA a été primé à l'unanimité du jury.

En mai 2014, un crédit complémentaire de 200 000 francs a été accordé pour le l'étude complémentaire de démolition et reconstruction de l'immeuble rue des Cordiers 8 (proposition PR-1054/1 du 11 décembre 2013) selon le résultat du concours.

En septembre 2015, le dossier de requête en autorisation de construire est déposé auprès des autorités cantonales. Octroyée en juin 2017, l'autorisation fait l'objet d'un recours allant jusqu'au Tribunal fédéral. Par conséquent, le projet est bloqué jusqu'à octobre 2022, date à laquelle le Tribunal fédéral rejette le recours et valide ainsi l'autorisation de construire qui entre en force.

De mars à novembre 2023, une mise à jour du projet a intégré des considérations de l'ordre écologique et énergétique, notamment l'adoption d'une structure mixte bois-béton et la modification du système de ventilation. En janvier 2024, une demande d'autorisation de construire complémentaire y relative est déposée auprès des autorités cantonales et le 26 septembre 2024, l'autorisation de construire est octroyée.

En raison de l'état de dégradation de la charpente de la toiture, les derniers locataires, soit des locataires commerciaux, ont dû être évacués pour des raisons de sécurité en septembre 2024.

Exposé des motifs

L'état avancé de dégradation des bâtiments actuels et le potentiel constructif de la parcelle justifient un projet de démolition et reconstruction. Le nouvel immeuble permettra d'augmenter le nombre d'étages et de surfaces habitables, et de remplacer les installations techniques obsolètes et dangereuses.

Le nouvel immeuble comportera 11 appartements, dont 10 logements sociaux et un à loyer libre, et un commerce prendra place au rez-de-chaussée. La mise en location sera effectuée selon le règlement municipal en vigueur.

Description de l'ouvrage

L'immeuble comptera six étages d'habitation au-dessus d'un rez-de-chaussée dédié à un local commercial ainsi que des locaux de services tels que le local poussettes, le local vélos, le WC concierge et la buanderie. Le sous-sol abritera les caves, un local poubelle, un local concierge et des locaux techniques, dont un abri de protection civile.

La toiture plate, alignée avec l'immeuble adjacent rue des Cordiers, sera équipée de superstructures techniques et de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et d'électricité. Des ouvertures zénithales apporteront de la lumière naturelle à la cage d'escalier et aux espaces intérieurs.

Programme et descriptif des travaux

Le bâtiment sera composé de 11 logements, allant de deux à six pièces, répartis sur les étages, pour un total de 40 pièces, soit 25 pièces supplémentaires par rapport à l'immeuble existant. Un local commercial sera situé au rez-de-chaussée, aménagé brut et équipé d'un WC. Un local pour vélos, un local poussettes et une buanderie complèteront les infrastructures du rez-de-chaussée.

La structure du bâtiment sera une structure poteaux, poutres avec des planchers mixtes en bois-béton (avec l'utilisation de béton recyclé dans la mesure du possible). Pour des raisons de sécurité incendie et contreventement structurel, les murs périphériques du sous-sol, la cage d'escalier et les balcons extérieurs seront en béton.

La façade de la partie inférieure (rez-de-chaussée) sera en béton préfabriqué. La partie supérieure sera en crépi minéral sur de l'isolation périphérique incombustible. Les ouvrants sur rue seront exécutés avec des fenêtres en bois-métal avec des doubles vantaux et du triple vitrage. Les garde-corps seront réalisés avec des éléments en céramique, assemblés sur des supports métalliques. Les ouvrants fixes, sur cour, seront doublés par un filtre composé d'une rangée de briques perforées.

De plus, une étude du potentiel de réemploi des matériaux issus du bâtiment existant a été menée dans le but de les réutiliser sur place et ainsi préserver une trace de l'histoire de l'ancien édifice dans le nouveau projet. A titre d'exemple, les anciennes portes palières seront réutilisées à l'intérieur des nouveaux appartements, la pierre de taille encadrant les anciennes fenêtres servira de revêtement de sol dans le nouveau hall d'entrée et les garde-corps des fenêtres existantes seront assemblés pour constituer la nouvelle porte du local poussettes. D'autres matériaux provenant de la démolition seront réemployés sur d'autres sites, dans la mesure du possible et selon leur état.

Description des installations techniques

Chauffage

Le chauffage sera assuré par un plancher chauffant à basse température (25° à 30° C).

Ventilation

Le bâtiment sera équipé d'une ventilation simple flux.

Installations sanitaires

Des robinetteries à faible consommation d'eau seront installées, ainsi que des compteurs individuels pour l'eau chaude. Les installations respecteront les normes SSIGE et SIA 2026 «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Electricité

Le comptage électrique sera centralisé au sous-sol, avec un éclairage des parties communes équipé de dispositifs d'automation (ECO21). Une centrale photovoltaïque réduira les besoins en électricité du réseau, avec un taux d'autoconsommation estimé à 70%.

Photovoltaïque

Le potentiel de la toiture sera exploité pour produire localement environ 25% des besoins globaux d'électricité futurs, ainsi que pour améliorer le confort climatique estival du site avec de la végétalisation.

L'électricité produite sera autoconsommée et le surplus injecté sur le réseau et racheté par les Services industriels de Genève (SIG). Le taux d'autoconsommation est estimé à environ 70%.

L'électricité produite permettra d'économiser l'émission d'environ 675 kg/CO_2 par an.

Surfaces, volumes

Surface de plancher SP selon SIA 416	1297 m^2.
Surface nette SN selon SIA 416	1076 m^2.
Volume bâti VB selon SIA 416	4172 m^3.

Valeurs statistiques

Prix au mètre carré, CFC 2 + 59 / SP (4 784 000 + 1 662 000) / 1297	4970 francs HT/m^2.
Prix au mètre cube, CFC 2 + 59 / VB (4 784 000 + 1 662 000) / 4172	1545 francs HT/m^3.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Le projet respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur et «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité.

Concept de production locale d'énergie

Le bâtiment est prévu d'être alimenté pour ses besoins en chauffage par une pompe à chaleur à air. Une centrale solaire thermique de 23 m^2 permettra de produire plus de 30% des besoins d'eau chaude sanitaire.

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment atteindra un standard de haute performance énergétique (HPE).

La construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie P, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 67 MJ/m^2 par an.

Impact environnemental

Le respect des critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier seront garantis, en particulier, la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par des pompes à chaleur (PAC) n'engendrera pas d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Afin de favoriser la diversité sociale, la Ville de Genève souhaite mettre à disposition des appartements pour différentes catégories de personnes. Cette initiative vise à créer un environnement de vie inclusif et équilibré, où chaque individu, indépendamment de son âge ou de sa situation familiale, peut trouver un logement adapté à ses besoins.

En proposant des logements accessibles à une population variée, la Ville entend renforcer les liens intergénérationnels et encourager la solidarité entre les habitant-e-s.

Vu la taille modeste du projet, il vise à favoriser un cadre de vie harmonieux et diversifié, où chaque citoyen et chaque citoyenne se sentent respectées et valorisées contribuant ainsi au bien-être collectif et à la prospérité de notre commune.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible», et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions, de même que leurs abords, seront conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par toutes les usagères et usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Une demande a également été faite à un expert en aménagement pour les personnes à mobilité réduite (PMR), afin d'intégrer au projet les mesures adéquates permettant de faciliter, le cas échéant, l'adaptation des appartements aux besoins spécifiques des habitantes et habitants.

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*462 000*
10	Relevés, études géotechniques		7 000
104	Sondages	7 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		217 000
112	Démolitions	153 000	
113	Démontages	64 000	
13	Installations de chantier en commun		38 000
131	Clôtures	6 000	
133	Bureau de la direction des travaux	5 000	
134	Cantonnements, réfectoires, cuisines	8 000	
135	Installations provisoires	4 000	
138	Gestion des déchets	15 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
14	Adaptation des bâtiments		14 000
148	Assainissement des bâtiments contaminés	14 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		21 000
152	Canalisations (adaptation du réseau)	10 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	5 000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	6 000	
17	Fondations spéciales		165 000
170	Fondations spéciales (reprise en sous œuvre)	28 000	
172	Enceintes de fouille	134 000	
176	Epuisement des eaux	3 000	
2	*Bâtiment*		*4 784 000*
20	Excavation		94 000
201	Installations de chantier	12 000	
201.1	Terrassements	82 000	
21	Gros œuvre 1		1 730 000
211.0	Installations de chantier	71 000	
211.1	Echafaudages	72 000	
211.4	Canalisations intérieures	38 000	
211.5	Béton et béton armé	424 000	
211.6	Maçonnerie	110 000	
211.7	Travaux d'entretien	2 000	
212.0	Installations de chantier	2 000	
212.2	Construction préfabriquée en béton	314 000	
214.0	Installations de chantier	62 000	
214.2	Structure porteuse (calculée par ingénieur)	347 000	
214.4	Revêtements extérieurs, corniches, escaliers	278 000	
217	Eléments préconfectionnés pour abris PC	10 000	
22	Gros œuvre 2		731 000
221.1	Fenêtres en bois et métal	128 000	
221.7	Vitrines	92 000	

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	221.8	Eléments spéciaux d'éclairage naturel (extérieur)	15 000	
	222	Ferblanterie	52 000	
	224	Couverture	92 000	
	224.5	Végétalisation de la toiture	19 000	
	225.4	Revêtements coupe-feu	5 000	
	226.2	Isolations thermiques extérieures crépies	208 000	
	228.2	Stores vénitiens	94 000	
	228.3	Stores en toile	12 000	
	229	Divers	14 000	
23		Installations électriques		251 000
	231	Appareils à courant fort	27 000	
	231.5	Installations photovoltaïques	8 000	
	232	Installations de courant fort	151 000	
	233	Lustrerie	24 000	
	235	Appareils à courant faible	5 000	
	236	Installations à courant faible	20 000	
	237.2	Installations de contrôle d'accès	1 000	
	238	Installations provisoires	7 000	
	239	Divers	8 000	
24		Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		541 000
	241	Fourniture de porteurs d'énergie, stockage		
	242	Production de chaleur	294 000	
	243	Distribution de chaleur	148 000	
	244	Installations de ventilation	91 000	
	247	Installations spéciales	8 000	
25		Installations sanitaires		388 000
	251	Appareils sanitaires courants	104 000	
	252	Appareils sanitaires spéciaux	1 000	
	253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	10 000	
	254	Tuyauterie sanitaire	123 000	
	255	Isolations d'installations sanitaires	14 000	

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	258	Agencements de cuisine	131 000	
	259	Divers	5 000	
26		Installations de transport		65 000
	260	Installations de transport	65 000	
27		Aménagements intérieurs 1		605 000
	271.1	Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	132 000	
	272.0	Portes intérieures en métal	40 000	
	272.1	Eléments métalliques préconfectionnés	5 000	
	272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	145 000	
	272.4	Eléments préconfectionnés pour abris PC	14 000	
	273.0	Portes intérieures en bois	87 000	
	273.1	Armoires murales, rayonnages, etc.	22 000	
	274	Vitrages intérieurs spéciaux	4 000	
	275	Systèmes de verrouillage	6 000	
	279	Divers (re-emploi)	150 000	
28		Aménagements intérieurs 2		379 000
	281.0	Chapes	50 000	
	281.1	Revêtements de sols sans joint	4 000	
	281.2	Revêtements de sol textile	1 000	
	281.5	Dallage en pierre artificielle	32 000	
	281.6	Carrelages	67 000	
	281.7	Revêtements de sol en bois	20 000	
	281.9	Plinthes	10 000	
	282.1	Papiers peints	32 000	
	282.4	Faïence	25 000	
	283.2	Plafonds suspendus panneaux de plâtre	15 000	
	285.1	Peinture intérieure	64 000	
	285.2	Préservation du bois (intérieur)	25 000	
	286	Assèchement du bâtiment	3 000	
	287	Nettoyage du bâtiment	15 000	
	289	Signalétique	16 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
4	*Aménagements extérieurs*		*96 000*
41	Constructions		96 000
411.6	Maçonnerie	96 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*2 479 000*
50	Frais de concours		139 000
500	Frais de concours	111 000	
501	Rétribution jury	28 000	
51	Autorisations, taxes		59 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	11 000	
512.1	Taxe de raccordement électricité	43 000	
512.4	Taxes de raccordement Eau	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		45 000
521	Echantillons, essais de matériaux	8 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	35 000	
525	Documents promotionnels, plaquettes	2 000	
56	Autres frais secondaires		91 000
562	Indemnisations de voisins	28 000	
564	Expertises	50 000	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	8 000	
568	Panneaux publicitaires	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		483 000
583	Réserves pour imprévus	350 000	
589	Divers	133 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 662 000
591	Architectes	1 088 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	10 000	
592	Ingénieures et ingénieurs civils	152 000	
593	Ingénieures et ingénieurs en électricité	74 000	
594	Ingénieures et ingénieurs en CV et condit. d'air	140 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
595.0	Ingénieures et ingénieurs en installation sanitaires	66 000	
596.0	Géomètres	12 000	
596.1	Géologues, géotechniciennes et géotechniciens	9 000	
596.3	Physiciennes et physiciens des constructions	23 000	
596.4	Acousticiennes et acousticiens	15 000	
596.9	Ingénieures et ingénieurs désamiantage	20 000	
597	Ingénieures et ingénieurs en sécurité	22 000	
599	Spécialistes divers et diverses	21 000	
599.0	Spécialistes accessibilité universelle	5 000	
599.6	Ingénieures et ingénieurs environnement	5 000	
I. Coût total de la construction (HT)			**7 821 000**

B. Calcul des frais financiers — Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	**7 821 000**
+ TVA 8,1%	633 500
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**8 454 500**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 4%	338 200
III. Sous-total	**8 792 700**
+ Intérêts intercalaires 1,5%, durée 27 mois	148 400
IV. Coût total de l'opération (TTC)	**8 941 100**
Dont à déduire:	
– Crédit d'étude voté le 11.12.2010 (PR-808/4)	500 000
– Crédit d'étude complémentaire voté le 21.05.2014 (PR-1054/1)	200 000
V. Total du crédit demandé (TTC)	**8 241 100**

Référence au 20e plan financier d'investissement 2025-2036 (PFI)

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le numéro 012.043.06 du 20e PFI 2025-2036, en page 56, pour un montant de 8 300 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2024.

Fixation des loyers après travaux

Les loyers après travaux seront arrêtés dans le respect des exigences de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) durant cinq ans.

Budget de fonctionnement

Dépenses générales	Francs TTC/an
Charges annuelles Service de l'énergie (ENE) après construction	
Frais pour la fourniture d'énergie, l'entretien et l'exploitation des installations techniques	
Compte 3120	
Fourniture de l'eau froide et de l'eau chaude sanitaire	7 500
Fourniture de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire	5 500
Fourniture de l'électricité	1 000
Montant total des frais, compte 3120	**14 000**
Compte 3144	
Entretien et exploitation des installations techniques	7 000
Montant total des frais, compte 3144	**7 000**
Montant total des charges ENE	**21 000**
Charges annuelles Gérance immobilière municipale (GIM) après construction	
Salaire conciergerie	14 500
Matériel et produits de conciergerie	2 000
Pass'O'Tel maintenance et ligne tél.	700
Montant total des charges GIM	**17 200**

Dépréciation sur immobilisation

L'actuel immeuble sis à la rue des Cordiers 8 est actuellement évalué au bilan pour une somme de 1 491 000 francs, dont 1 098 000 francs pour la parcelle de terrain et 392 000 francs pour l'immeuble bâti. Lorsque ce dernier sera démoli, une dépréciation sur immobilisation corporelle du patrimoine financier de 392 000 francs sera enregistrée dans les comptes de fonctionnements de l'exercice concerné de la Ville de Genève (*Parcelle N° 619, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives).*

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, études comprises, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 30 annuités se monterait à 343 200 francs. Ce bien sera classifié en tant que patrimoine financier et fera l'objet de réévaluations périodiques.

Les seuls intérêts, au taux de 1,5%, représentent 68 500 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2023 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire DD 108332/1 a été délivrée le 10 octobre 2022. Elle est en force, sa prorogation a été demandée et acceptée. Une demande complémentaire, DD 108332/2, a été déposée en janvier 2024. L'autorisation de construire a été octroyée le 26 septembre 2024.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer six mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé, les appels d'offres nécessaire à l'ouverture du chantier lancés, les travaux adjugés et les contrats signés. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour octobre 2028, après environ vingt-sept mois de travaux.

Services gestionnaires et bénéficiaire

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).
Service bénéficiaire: GIM.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	TOTAL	%
Gros œuvre	2 382 000	26,6%
Second œuvre	1 715 000	19,2%
Installations, équipements fixes	1 245 000	13,9%
Frais secondaires et comptes d'attente	817 000	9,1%
Honoraires	1 662 000	18,6%
Frais financiers	1 120 100	12,5%
Coût total du projet TTC	**8 941 100**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2025	0	0	0
2026	1 241 100	0	1 241 100
2027	3 000 000	0	3 000 000
2028	3 500 000	0	3 500 000
2029	500 000	0	500 000
Totaux	**8 241 100**	**0**	**8 241 100**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GIM

CHARGES

30 - Charges de personnel (GIM)	14 500	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (GIM)	2 700		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (ENE)	21 000		
33/34 - Frais financiers (intérêts)	68 500		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	**106 700**		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage …)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-106 700**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 241 100 francs destiné à la démolition et la reconstruction d'un immeuble de logements, sis au 8, rue des Cordiers, parcelle N° 619, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 241 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 11 décembre 2010 de 500 000 francs (PR-808/4, N° PFI 012.043.03), le crédit d'étude complémentaire voté le 21 mai 2014 de 200 000 francs (PR-1054/1, N° PFI 012.043.05) ainsi que la valeur du terrain de 1 098 000 francs, soit un total de 10 039 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Art. 5. – L'actuel immeuble sis au 8, rue des Cordiers, actuellement évalué au bilan pour un montant de 392 000 francs, fera l'objet d'une dépréciation sur immobilisation corporelle du patrimoine financier enregistrée dans les comptes de fonctionnement de la Ville de Genève l'année de sa démolition.

Annexes:

– photos du bâtiment existant à démolir
– plans, coupes et élévations du projet

Annexe :
Photos du bâtiment existant à démolir.

Annexe :
Plans, coupes et élévations du projet.

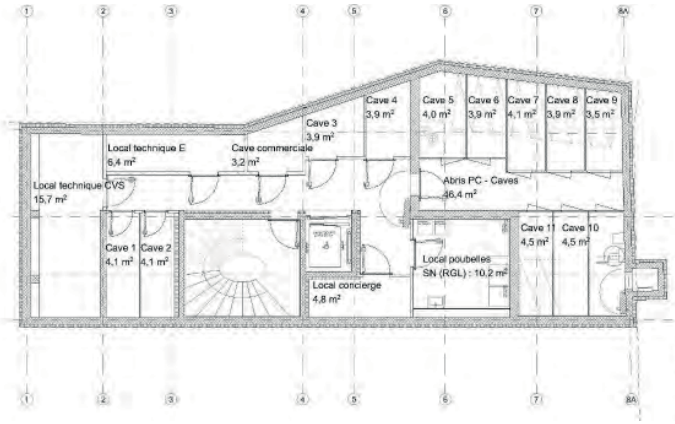

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4209
Sous-sol

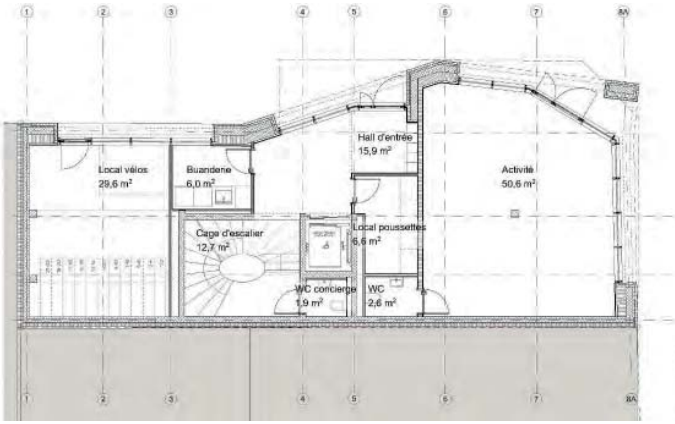

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4210
Rez-de-chaussée

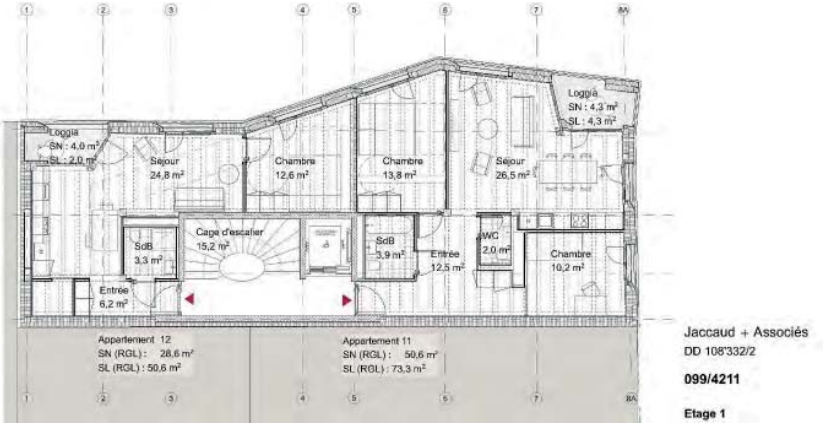
Loggia
SN : 4,0 m²
SL : 2,0 m²
Séjour
24,8 m²
Chambre
12,6 m²
Chambre
13,8 m²
Séjour
26,5 m²
Loggia
SN : 4,3 m²
SL : 4,3 m²
SdB
3,3 m²
Cage d'escalier
15,2 m²
SdB
3,9 m²
Entrée
12,5 m²
WC
2,0 m²
Chambre
10,2 m²
Entrée
6,2 m²
Appartement 12
SN (RGL) : 28,6 m²
SL (RGL) : 50,6 m²
Appartement 11
SN (RGL) : 50,6 m²
SL (RGL) : 73,3 m²
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4211
Etage 1

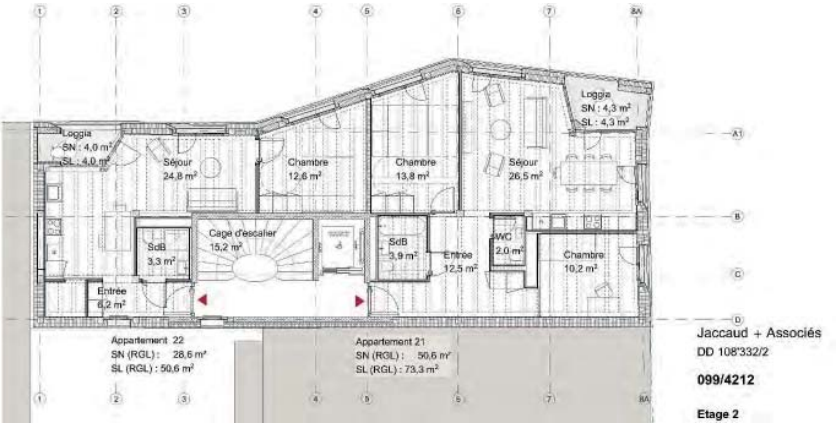
Loggia
SN : 4,0 m²
SL : 4,0 m²
Séjour
24,8 m²
Chambre
12,6 m²
Chambre
13,8 m²
Séjour
26,5 m²
Loggia
SN : 4,3 m²
SL : 4,3 m²
SdB
3,3 m²
Cage d'escalier
15,2 m²
SdB
3,9 m²
Entrée
12,5 m²
WC
2,0 m²
Chambre
10,2 m²
Entrée
6,2 m²
Appartement 22
SN (RGL) : 28,6 m²
SL (RGL) : 50,6 m²
Appartement 21
SN (RGL) : 50,6 m²
SL (RGL) : 73,3 m²
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4212
Etage 2

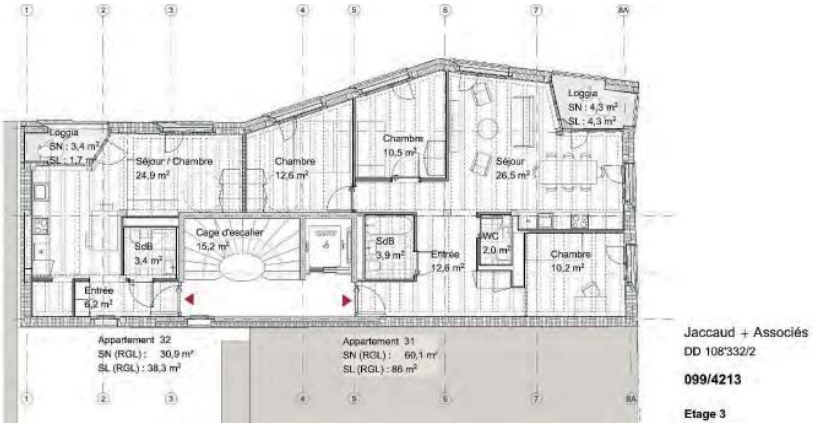
Loggia
SN : 3,4 m²
SL : 1,7 m²
Séjour / Chambre
24,9 m²
Chambre
12,6 m²
Chambre
10,5 m²
Séjour
26,5 m²
Loggia
SN : 4,3 m²
SL : 4,3 m²
SdB
3,4 m²
Cage d'escalier
15,2 m²
SdB
3,9 m²
Entrée
12,6 m²
WC
2,0 m²
Chambre
10,2 m²
Entrée
6,2 m²
Appartement 32
SN (RGL) : 30,9 m²
SL (RGL) : 38,3 m²
Appartement 31
SN (RGL) : 60,1 m²
SL (RGL) : 86 m²
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4213
Etage 3

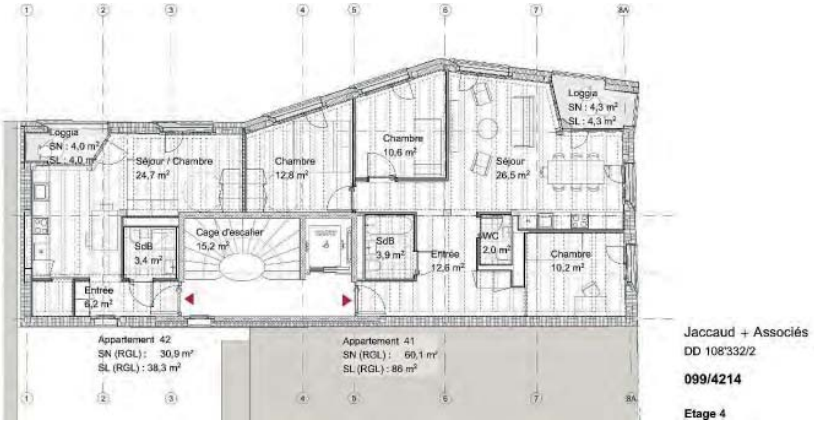
Loggia
SN : 4,0 m²
SL : 4,0 m²
Séjour / Chambre
24,7 m²
Chambre
12,8 m²
Chambre
10,6 m²
Séjour
26,5 m²
Loggia
SN : 4,3 m²
SL : 4,3 m²
SdB
3,4 m²
Cage d'escalier
15,2 m²
SdB
3,9 m²
Entrée
12,6 m²
WC
2,0 m²
Chambre
10,2 m²
Entrée
6,2 m²
Appartement 42
SN (RGL) : 30,9 m²
SL (RGL) : 38,3 m²
Appartement 41
SN (RGL) : 60,1 m²
SL (RGL) : 86 m²
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4214
Etage 4

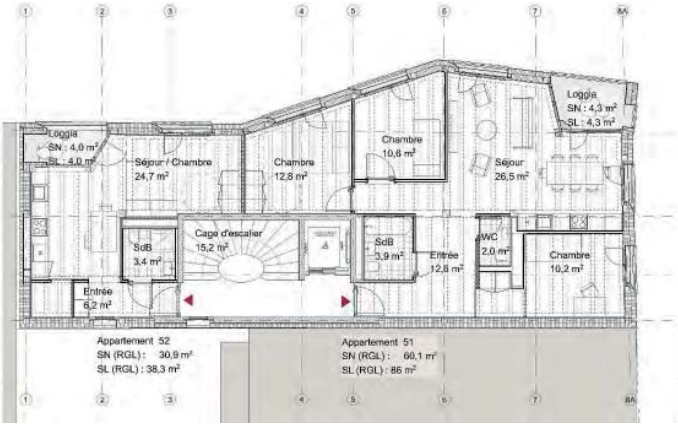

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4215
Etage 5

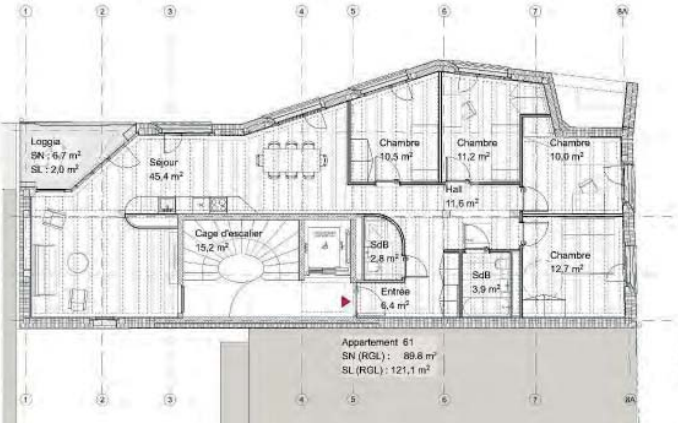

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4216
Etage 6

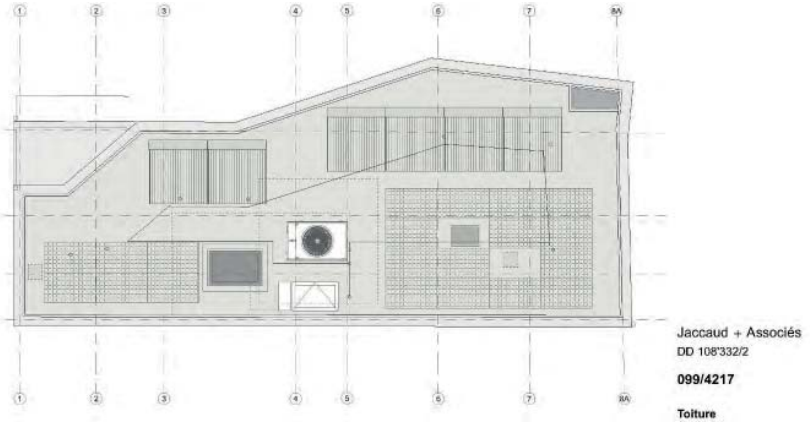
1
2
3
4
5
6
7
AA
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4217
Toiture

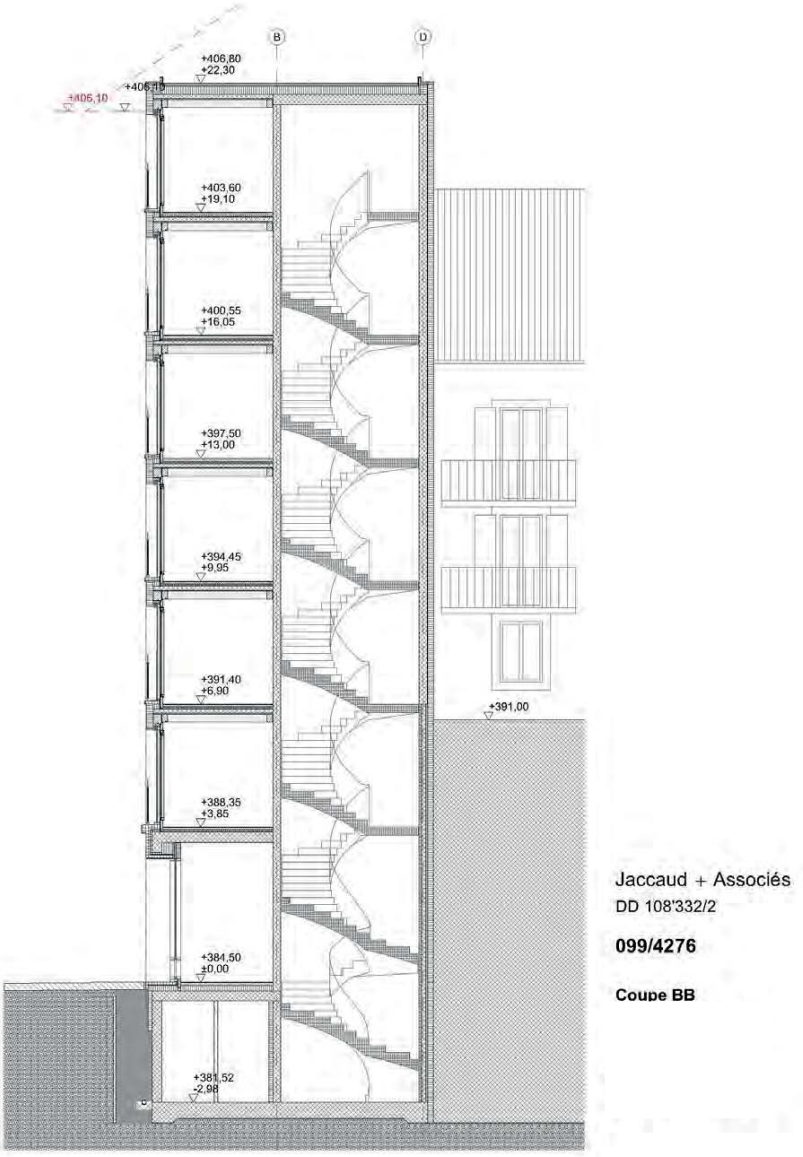
B
D
+406,80
+22,30
+406,10
+403,60
+19,10
+400,55
+16,05
+397,50
+13,00
+394,45
+9,95
+391,40
+6,90
+391,00
+388,35
+3,85
+384,50
±0,00
+381,52
-2,98
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4276
Coupe BB

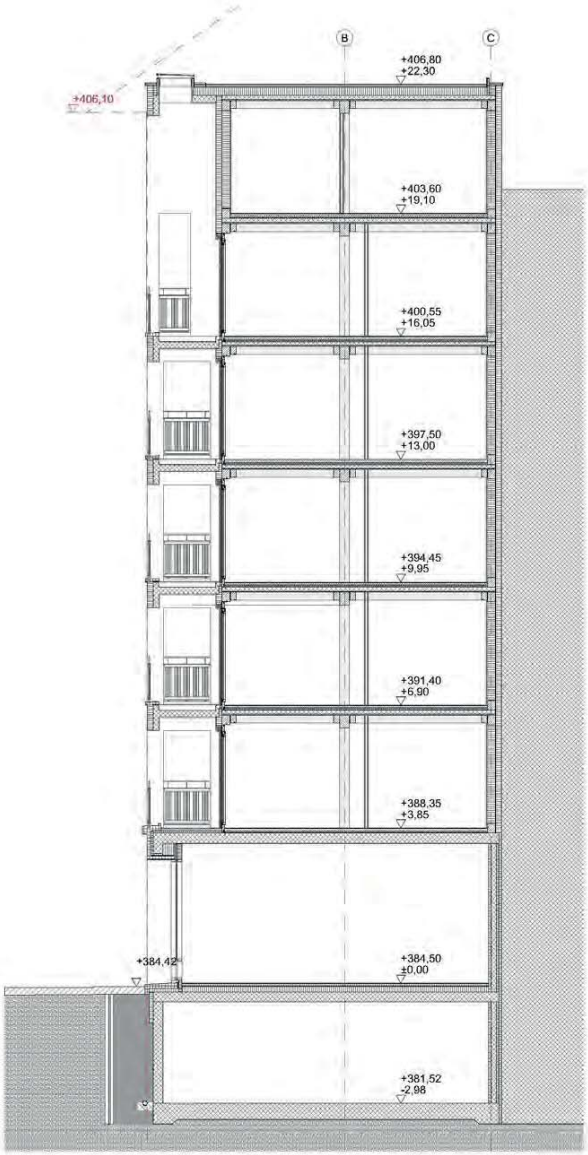
B
C
+406,80
+22,30
+406,10
+403,60
+19,10
+400,55
+16,05
+397,50
+13,00
+394,45
+9,95
+391,40
+6,90
+388,35
+3,85
+384,42
+384,50
±0,00
+381,52
-2,98
Jaccaud + Associés
DD 108'332/2
099/4279
Coupe DD

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2

099/4280

Façade Nord

Jaccaud + Associés
DD 108'332/2

099/4281

Façade Est

—***—

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission du logement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission du logement est accepté par 66 oui contre 10 non.

9. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire de 2 000 000 de francs pour un soutien aux organisations non gouvernementales (ONG) de la Genève internationale et à l'abrogation de la délibération PRD-375 (PR-1704).

Contexte

Adopté par le Conseil municipal le 12 mars 2025, le projet de délibération PRD-375 vise à affirmer l'engagement de la Ville de Genève (Ville) en faveur de la Genève internationale, en soutenant les organisations non gouvernementales (ONG) confrontées à des pertes soudaines de financement. Il prévoit l'octroi d'un crédit unique et exceptionnel de 2 millions de francs par la Ville, en complément du dispositif cantonal prévu par la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non gouvernementales touchées par le gel de l'aide internationale (LAFONG). Ce soutien est destiné aux ONG genevoises éligibles, afin de les aider à maintenir leur activité en 2025. Le Conseil administratif est mandaté pour collaborer avec le Conseil d'Etat afin d'assurer une mise en œuvre rapide, coordonnée et ciblée.

LAFONG

Le Conseil d'Etat a soumis, le 16 avril 2025, à la Commission des finances du Grand Conseil, une demande de crédit supplémentaire de 10 millions de francs. Ce soutien fait suite à l'adoption, le 14 février 2025, de la LAFONG, prévoyant des aides financières extraordinaires pour les ONG genevoises touchées par le gel de l'aide internationale. Le référendum déposé contre cette loi n'ayant pas abouti, elle est entrée en vigueur le 25 avril 2025.

Conformément à la LAFONG, une aide financière extraordinaire à fonds perdus peut être octroyée aux ONG établies à Genève qui subissent, en 2025, une diminution soudaine et imprévisible de leur financement externe. Cette aide vise à couvrir 80% de la masse salariale brute des employées et employés concernés, pour une durée maximale de trois mois. Le montant pris en compte est plafonné à 12 350 francs bruts par équivalent plein temps et ne peut excéder le montant total des pertes de financement constatées.

Pour être éligible, l'ONG doit avoir son siège dans le canton de Genève, employer du personnel exerçant effectivement son activité sur le territoire cantonal et affilié à l'assurance-chômage suisse, et coopérer avec des organisations internationales basées à Genève. Elle doit également être à jour dans le paiement de ses cotisations sociales, agir dans l'un des cinq grands domaines d'activité de la Genève internationale, à savoir la paix et la sécurité, les droits humains et la migration, la santé, l'environnement et le développement durable, ou encore l'économie, le commerce et les télécommunications, et ne figurer sur aucune liste d'infraction au droit du travail. En contrepartie, toute ONG bénéficiant de cette aide s'engage à ne pas procéder à des licenciements parmi les membres de son personnel concernés pendant les trois mois suivant la décision d'octroi. En cas de non-respect de cet engagement, elle est tenue de rembourser la part correspondante de l'aide reçue.

La demande de soutien doit être déposée en une seule fois, dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, soit jusqu'au 28 juillet 2025. A ce jour, d'après les informations communiquées par le canton, le nombre de demandes déposées reste très limité, et parmi celles-ci, peu remplissent effectivement les critères d'éligibilité.

FAGI

En date du 21 mai 2025, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi accordant un soutien à la Genève internationale à plus long terme qui reposerait sur la création d'une «Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI)», d'une durée de vie temporaire. Il est prévu de la doter d'un financement initial de 50 millions de francs, réparti à parts égales entre ses co-fondateurs, l'Etat de Genève et la Fondation Hans Wilsdorf (25 millions chacun, par le biais d'un crédit supplémentaire en ce qui concerne l'Etat). Il appartiendra à la fondation de rechercher des fonds supplémentaires au regard des besoins.

La FAGI accompagnera des projets dans trois domaines: réorganisation, nouveaux modèles de coopération et universalité (représentation la plus large et diverse possible).

Evaluation

La demande du Conseil municipal vise à ce que la Ville s'associe au mécanisme d'aide mis en place par le canton dans le cadre de la LAFONG. Toutefois, plusieurs éléments soulèvent des interrogations quant à la pertinence de cette démarche. D'une part, comme souligné plus haut, le nombre de dossiers déposés est pour l'heure très faible, et une majorité d'entre eux ne sont pas recevables. D'autre part, ce dispositif est limité dans le temps, puisque les demandes ne peuvent être soumises que jusqu'à fin juillet 2025. Dans ces conditions, il est légitime de douter que les crédits cantonaux puissent être utilisés dans leur intégralité, et donc de s'interroger sur l'opportunité, pour la Ville, de calquer son intervention sur un mécanisme dont l'impact effectif s'annonce réduit.

Il apparaît dès lors préférable d'envisager des alternatives mieux adaptées à la situation actuelle de la Genève internationale, marquée par des fragilités financières mais aussi par des défis structurels profonds. Au-delà de l'urgence conjoncturelle, il s'agirait de soutenir activement l'adaptation et la résilience des ONG, afin de garantir leur ancrage à Genève et, par là même, de consolider durablement le rôle de la Ville comme centre du multilatéralisme.

Proposition

Contribution à la FAGI à hauteur de 2 000 000 de francs

Une contribution à la FAGI serait parfaitement en phase avec l'esprit du projet de délibération PRD-375, qui appelle explicitement à une participation à des démarches conjointes des autorités genevoises pour faire face à la crise du multilatéralisme. La contribution de la Ville à la FAGI pourrait s'accompagner d'une demande d'allouer tout ou partie de celle-ci à certaines organisations spécifiques telles que, par exemple, l'organisation *Humanitarian Hub* dont une demande de financement est à l'étude. Il s'agit d'un centre de coordination humanitaire qui rassemble divers acteurs du secteur humanitaire, y compris des organisations internationales, des ONG, des agences des Nations Unies, des gouvernements et autres acteurs clés. Son rôle principal est de faciliter la collaboration, la coopération et l'échange d'informations entre les différents intervenants afin d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la réponse humanitaires lors de crises.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – La délibération PRD-375 est abrogée.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 2 000 000 de francs pour un soutien aux ONG de la Genève internationale.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article 2 sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Genève.

Art. 4. – La charge prévue à l'article 2 sera imputée aux comptes budgétaires 2025 du centre de coût A004 «Relations extérieures et communications», compte 3636.010, politique publique 59 «Domaine social, non mentionné ailleurs».

–***–

Le président. Il y a une demande de vote sur le siège, je vais donc vous demander de voter formellement le traitement de cette proposition sur le siège. Si c'est refusé, il faudra proposer une commission en vue d'un renvoi pour étude.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 47 oui contre 30 non.

Préconsultation

M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative. Nous avions traité ce sujet au Conseil municipal le 12 mars 2025 afin de pouvoir soutenir la Genève internationale dans un contexte troublé, comme vous le savez toutes et tous. Je ne vais pas revenir sur le contexte et la situation difficile que nous traversons. Comme vous le savez, la LAFONG est la loi relative aux aides financières

extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide internationale, or on a pu voir dernièrement que très peu de demandes d'aide étaient déposées. Parallèlement, en mai dernier, le Conseil d'Etat a aussi décidé de soutenir la Genève internationale grâce à la création d'une Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI), en collaboration avec la Fondation Hans Wilsdorf, pour un financement initial de 50 millions de francs. Au sein du Conseil administratif, il nous a semblé judicieux de pouvoir également contribuer à ce fonds avec les 2 millions de francs que vous aviez déjà acceptés au sein de ce plénum dans le projet de délibération PRD-375.

C'est la proposition que nous vous faisons ce soir, à savoir de pouvoir octroyer ces deux millions à la FAGI en vue d'allouer une partie de ces montants à différentes organisations spécifiques, notamment au Humanitarian Hub qui a d'ailleurs fait une demande de financement, aujourd'hui à l'étude. Il y a aussi d'autres ONG qui pourraient avoir besoin de ce soutien, notamment dans le secteur humanitaire. C'est la raison pour laquelle il nous semblait plus judicieux de rejoindre la FAGI, étant donné qu'en termes RH nous n'avons pas vraiment reçu de demandes à ce jour. On en a discuté au sein du Conseil administratif et c'est à l'unanimité que nous avons eu envie de déposer cette proposition. Je vous encourage à la voter.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 47 oui contre 31 non.

Le président. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil municipal qui la souhaitent, pour cinq minutes par intervention. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). A l'Union démocratique du centre nous souhaitons le renvoi en commission de cet objet, parce qu'on nous demande de voter 2 millions de francs sur le siège, pour les verser à une fondation dont nous ne savons rien, à commencer par son mode de fonctionnement. Deux millions de francs, c'est le budget annuel que l'on consacre au fonds pour la solidarité internationale, ce n'est pas rien. Si l'on ne peut pas renvoyer cet objet en commission, je souhaite que M^me^ Kitsos reprenne la parole pour nous expliquer en séance plénière comment ces deux millions seront attribués, c'est-à-dire les règles d'attribution décidées au sein de cette fondation. Je pense que le Conseil administratif n'a pas à verser ces 2 millions de francs à l'aveugle. Je me réjouis d'obtenir les explications de M^me^ Kitsos sur ce sujet.

M^me^ Laurence Corpataux (Ve). Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous vivons une période de bascule alors que les conflits s'intensifient, la planète brûle, les inégalités explosent et le multilatéralisme vacille. Les programmes d'aide humanitaire – de vaccination, de santé, d'accès à l'eau ou à la nourriture – sont brutalement coupés. Pendant ce temps, des millions de personnes sont laissées pour compte sur les routes de l'exil, dans les zones de guerre et dans les hôpitaux sans médicaments. Face à cela, la Genève internationale est un rempart, elle est un pilier de la coopération, un lieu d'écoute, de paix et de droits humains. Aujourd'hui elle est attaquée, non pas à coup de bombes, mais à coup de budgets supprimés, de financements gelés, de projets abandonnés. La décision des Etats-Unis de geler toute aide financière aux projets de santé dans le monde et la réduction drastique des budgets de développement dans plusieurs pays mettent en péril des ONG qui agissent chaque jour sur le terrain, parfois dans l'ombre, toujours pour sauver des vies.

A Genève, ce désengagement a un coût humain, social et économique. Ce sont des milliers d'emplois menacés, des projets de coopération coupés, des milliers de familles dans l'incertitude. C'est pourquoi aujourd'hui les Vertes et les Verts soutiennent pleinement la proposition du Conseil administratif de contribuer à hauteur de 2 millions de francs à la FAGI, fondation pour laquelle le Grand Conseil a voté vendredi dernier, donc il y a trois jours, à une très large majorité une subvention de 25 millions de francs. La Fondation Hans Wilsdorf met la même chose, ça veut dire que la FAGI bénéficie de 50 millions de francs pour soutenir la Genève internationale. La proposition du Conseil administratif respecte l'esprit du projet de délibération PRD-375 accepté par ce Conseil municipal en mars 2025.

Cette proposition a l'avantage de limiter les effets restrictifs du projet de délibération, car les critères l'étaient tellement qu'on ne pouvait pas donner l'argent. La FAGI propose une approche plus souple, plus durable, tournée vers la résilience, la transformation et la coopération. Nous saluons cette vision, car il ne s'agit pas seulement de répondre à l'urgence, il s'agit d'investir dans l'avenir, dans des modèles plus durables, dans des outils de collaboration renforcés, dans l'universalité de l'action humaine. Il s'agit de garantir que Genève reste le cœur battant du multilatéralisme mondial. Il s'agit aussi d'envoyer un message clair aux employés licenciés, aux ONG qui luttent pour leur survie, à toutes celles et ceux qui ont fait de Genève leur port d'attache pour défendre l'humanité: la Ville de Genève est de votre côté.

Dans un monde qui glisse chaque jour un peu plus vers les replis nationalistes, vers la défiance, vers la haine de l'autre, Genève, notre ville, doit rester un phare, un lieu où l'on croit encore que la coopération avec les peuples peut changer les choses, un lieu où on continue de se battre pour la démocratie, pour les droits humains, pour la santé des plus précaires. Pour toutes ces raisons, et

parce qu'aujourd'hui plus que jamais il nous faut choisir le camp de l'humain, de l'espoir et de la solidarité, les Vertes et les Verts voteront oui à cette proposition de crédit.

M. Jean Burgermeister (EàG-UP). L'Union populaire et Ensemble à gauche votera oui d'autant plus facilement que ce Conseil municipal a déjà accepté le principe d'un crédit de 2 millions de francs et qu'il s'agit en réalité d'adapter le texte pour permettre au Conseil administratif de rendre effective la décision qui a été prise dans cet hémicycle. J'aimerais revenir sur les préoccupations qui ont été évoquées ici quant à la crédibilité de la Genève internationale. Il est important de soutenir les ONG qui font un travail essentiel et qui sont des composantes tout aussi essentielles de la Genève internationale, toutefois ce serait un peu facile de se contenter de taper sur Trump en termes de crédit accordé à la Genève internationale, puisque je crois qu'il faut également prendre conscience de la mesure à laquelle le Conseil fédéral nuit à cette crédibilité.

Lorsque Ignazio Cassis reprend à son compte les propos de l'Etat génocidaire d'Israël *(réactions)*, il entame profondément la crédibilité de la Genève internationale. La frilosité de ce parlement, qui a refusé de voter ne serait-ce que le principe de l'urgence sur la motion que nous avions déposée à ce sujet, entame également la crédibilité de la Genève internationale. Après tout, nous n'avons plus de crédibilité si nous ne sommes pas capables de dire que le droit international doit être respecté partout, y compris en Palestine. *(Commentaire.)* J'ai déjà été élu au fédéral, mais je me suis désisté pour laisser la place à une femme. *(Réaction.)*

Le président. S'il vous plaît! *(Le président sonne la cloche.)*

M. Jean Burgermeister. Je trouve malheureux que la Ville de Genève ne puisse participer qu'à hauteur de 2 millions de francs, alors que la Fondation Hans Wilsdorf verse 25 millions de francs. Qu'est-ce que cela veut dire, Mesdames et Messieurs? Simplement que les finances publiques s'assèchent, en grande partie grâce à la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), qui a drastiquement fait diminuer les moyens de cette commune en offrant un cadeau fiscal massif aux grandes entreprises. Cela a profité en particulier à l'horlogerie, aux produits de luxe, à Rolex et à Wilsdorf. Aujourd'hui, nous sommes dépendants d'un fonds patronal qui peut dicter ce qu'il veut et ne veut pas financer. Finalement, la Ville de Genève, qui pourtant permet un contrôle démocratique et transparent, ne peut jouer qu'un rôle secondaire dans ce débat. Cela aussi, on doit le regretter du point de vue de la crédibilité de la Genève internationale. Comme je l'ai dit en introduction, toutes ces considérations ne nous empêcheront pas de voter oui.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'encourage le débat démocratique. Toutes les personnes qui ont demandé la parole auront la parole. Exprimez-vous, mais s'il vous plaît laissez chacun s'exprimer. Ensuite, si vous avez des choses à dire, demandez la parole, vous aurez la parole. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quel beau plaidoyer! – Monsieur le président, vous transmettrez à mon préopinant. Oui, on peut partager la mission de fondation créée par le Grand Conseil, d'ailleurs on la partage, car les buts sont clairs. Ici, on est un petit peu dans les nuages, on n'a pas eu trop d'explications et il n'y en a pas beaucoup plus dans la proposition que je viens de relire vite fait. Oui, on peut se plaindre devant un certain fonds patronal, puisqu'on a visiblement élargi ce débat… Mais non, moi je ne m'en plains pas, je les remercie. Heureusement que la Fondation Hans Wilsdorf finance un certain nombre d'actions à Genève, que ce soit celle-ci comme plein d'autres sur le plan culturel et sportif. Heureusement qu'ils sont là, autrement je ne sais pas comment on ferait pour financer cette Genève si généreuse avec l'argent des autres. Peut-être que certains, dont mon préopinant peut-être, préféreraient que la maison Rolex rémunère des actionnaires au lieu de mettre l'argent dans une fondation qui le redistribue généreusement à des actions sur le terrain; peut-être qu'ils préfèrent ça. Je remercie le fondateur Hans Wilsdorf de ne pas avoir créé un conseil d'administration mais plutôt une fondation à laquelle sont versés les bénéfices après déduction des besoins de l'entreprise en matière de fonctionnement et d'investissement; il faut remercier Rolex au lieu de les critiquer.

Maintenant sur le fond de cette proposition, je l'ai dit brièvement, c'est un peu nébuleux. Que va faire la Ville de Genève avec ces 2 millions de francs parmi les 50 millions de francs affectés dans cette fondation qui n'est pas en place pour le moment? Il faut que ça démarre et qu'on puisse voir la forme que ça prend. Nous voulions renvoyer cette proposition à la commission des finances afin qu'elle puisse examiner sérieusement et de manière approfondie cette proposition; je pense qu'on en a parfaitement le temps et peut-être qu'on sera convaincus au bout de la course. Pour le moment, on n'est pas convaincus du tout quant à la destination de ces 2 millions de francs. Vous allez me dire que 2 millions de francs ce n'est rien, évidemment, car en Ville on jette l'argent par la fenêtre; avec un budget de près de 1,5 milliard de francs, c'est ce qu'elle a tendance à faire.

Il est clair qu'il faut défendre la Genève internationale, mais ce n'est pas le rôle d'une commune, par exemple la Ville de Genève… Mon Dieu! C'est la grenouille qui veut être aussi grosse que le bœuf? J'ai vraiment l'impression que c'est ça. On l'a vu avec les deux résolutions qui ont été présentées tout à l'heure,

sans pour autant être discutées, et dont une au moins a été refusée. Ce n'est pas à une commune comme la Ville de Genève de se positionner. C'est une affaire fédérale! C'est une affaire que le Conseil fédéral ou les Chambres fédérales doivent traiter, même si elles ont de la peine à le faire. On constate que le Conseil fédéral est un peu mou, c'est le moins qu'on puisse dire. Vous pensez sérieusement ici qu'une proposition ou qu'une contribution de la Ville de Genève fera bouger les lignes au niveau fédéral? Vous rêvez! Vous rêvez complètement. Arrêtez de rêver, soyez réalistes et acceptez de renvoyer cette proposition à la commission des finances. J'en refais formellement la demande à notre président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ai pris note de cette demande de renvoi à la commission des finances. A la fin du débat je la soumettrai au vote. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. Je m'étonne des propos qui ont été tenus par Ensemble à gauche et Union populaire. A entendre ce qui a été dit, je me demande pourquoi Ensemble à gauche et Union populaire ne propose pas un amendement pour allouer 100 ou 150 millions de francs, ou pourquoi pas l'entier du budget, à la FAGI. Comme ça on se sentira beaucoup mieux, on dormira mieux la nuit, ce sera super. Peut-être que M. Jean Burgermeister, vous transmettrez, Monsieur le président, pourrait reverser l'entier de ses revenus à la FAGI également; ça pourra peut-être lui faire du bien. En tout cas, à l'heure où je me trouve élu pour la Ville de Genève, je me demande ce qu'Ensemble à gauche et Union populaire fait pour les habitants. Est-ce que vous ne voulez pas plutôt militer pour la rénovation des bâtiments de cette ville? Est-ce que vous ne voulez pas plutôt que les deniers publics de la Ville de Genève aillent à des choses utiles pour les habitants de la ville de Genève? Est-ce qu'il n'y a pas trois pouvoirs dans notre pays? Un pouvoir communal, qui s'occupe des affaires communales, puis le Canton et la Confédération?

Hier encore, on a vu que la Confédération avait largement contribué à la Genève internationale, en tout cas jusqu'en 2029, à hauteur de 269 millions de francs, si je ne me trompe pas. Maintenant, la Fondation Hans Wilsdorf se mobilise avec le Canton via la FAGI à hauteur de 50 millions de francs. Je crois que nous, Ville de Genève, y contribuons aussi largement, il suffit d'étudier un peu mieux le budget. M. Jean Burgermeister, qui vient d'arriver, n'a peut-être pas connaissance du nombre de subventions et d'institutions auxquelles la Ville de Genève contribue, vous transmettrez, Monsieur le président. Aujourd'hui, elle contribue largement au développement et à la promotion de la Genève internationale. Il ne s'agit pas ici de dire si on est pour ou contre la Genève internationale, on y est tous très attachés.

Cela étant, je crois qu'il faut tenir compte des moyens qui nous sont limités en Ville de Genève. On ne sait pas exactement quelle est la plus-value pour la Ville de Genève de mettre ces 2 millions de francs, si ce n'est de dire que nous aussi on est tellement importants qu'on va mettre ces 2 millions de francs pour vous montrer qu'on existe et qu'on va réussir à sauver le monde avec vous.

J'aimerais bien qu'on s'intéresse aux habitants de notre ville, qu'on s'occupe des affaires qui nous concernent et qu'on arrête de vouloir sans arrêt, comme ça a été rappelé par mon précédent collègue, être plus gros que le bœuf et traiter l'ensemble des sujets du monde entier dans ce parlement. J'aimerais qu'on se concentre un peu plus sur les tâches pour lesquelles on a été élus. Il faut avoir un minimum de respect pour les gens qui ont voté pour vous, parce qu'ils n'ont pas voté pour vous pour ces raisons-là, mais pour que vous vous occupiez de leurs préoccupations dans leur quartier. Je repose la question: quand est-ce que le groupe Ensemble à gauche va se mobiliser pour les habitants des quartiers de la ville…

Le président. Monsieur Provini, adressez-vous au président, s'il vous plaît.

M. Maxime Provini. …et arrêter de s'occuper des conflits mondiaux? Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle qu'on s'adresse au président et pas directement aux groupes ou conseillers municipaux concernés. Monsieur Yves Herren, vous avez la parole.

M. Yves Herren (LC-VL). Pour revenir à ce projet de délibération PRD-375, nous l'avions déposé en mars avec mes collègues du Centre, à un moment où le Canton, qui est beaucoup plus gros que la Ville – on l'a entendu tout à l'heure –, était un peu bloqué avec toutes ces aides pour les ONG. On est allés de l'avant, on a proposé des engagements qui ont été largement soutenus par ce plénum, il n'y a pas de raison qu'ils ne le soient plus du tout ou que partiellement, car la situation n'a pas tellement changé. Cette proposition PR-1704 est une manière de mécaniser différemment la chose d'un point de vue financier, mais le but est toujours le même. On se demande parfois comment la mémoire peut être si courte, mais bon… Je vous encourage volontiers à soutenir cette proposition PR-1704 immédiatement.

M. Théo Keel (S). Enfin, la Confédération a prévu d'intervenir et de soutenir la Genève internationale avec l'apport de 269 millions de francs de 2026 à 2029. On dirait que notre appel, exprimé par voie de recommandation au projet de délibération du Centre – à l'époque c'était encore le Centre –, qui octroyait ces 2 millions de francs, a été entendu. Cette recommandation demandait que le conseiller fédéral Ignazio Cassis du DFAE sorte du silence et de l'inaction pour venir en aide au pôle du multilatéralisme qu'est Genève. C'est donc chose faite. Dans ce contexte, il nous revient aussi de prendre notre part et de contribuer à ce soutien, qui plus est un soutien adapté aux besoins de la Genève internationale en crise et en souffrance suite à des coupes budgétaires, à des politiques nationalistes et isolationnistes qui l'obligent à s'adapter à ce nouveau contexte mondial. Cette fondation, la FAGI, a justement pour but, comme son nom l'indique, de permettre à la Genève internationale de s'adapter et de se réorganiser sur du long terme. En effet, nous ne savons pas combien de temps durera cette crise marquée par les replis et les coupes budgétaires de certains pays contributeurs.

J'aimerais rappeler aussi que la Confédération elle-même a coupé 110 millions de francs au budget 2025 dans l'aide au développement et à la coopération, on est donc dans un contexte d'incertitude. Aider cette fondation dans ce contexte-là c'est non seulement renforcer la Genève internationale, mais aussi notre ville et ce qui fait notre ville, c'est renforcer toute l'aide humanitaire qu'elle apporte et tout ce qu'elle peut apporter en termes de développement, de coopération et de soutien humanitaire. Finalement, c'est aussi rendre résiliente notre Genève internationale, qui, je le crois et dis modestement, est si essentielle à l'ensemble du monde.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais répondre à M. Burgermeister, si vous le permettez, Monsieur le président. On sait que la gauche a un véritable problème avec l'argent, ce n'est pas nouveau, mais j'aimerais prendre la défense de la Fondation Hans Wilsdorf qui est sollicitée pour 10 000 projets chaque année à Genève. C'est un minimum de 500 millions de francs, pour parfois dépasser le milliard de francs, qui sont distribués dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture, du sport, du désendettement et de la Genève internationale. Genève est en faillite sans la Fondation Hans Wilsdorf, sans M. Hans Wilsdorf, ce visionnaire, qui a compris à l'époque que les bénéfices devaient être redistribués aux plus pauvres d'entre nous, à ceux qui sont au bord du chemin. C'est la réalité. Arrêtez de tirer sur cette fondation, car sans eux il y a longtemps que nous serions en faillite.

M. Jean Burgermeister (EàG-UP). J'aimerais juste revenir sur quelques choses qui ont été dites à propos de mon intervention, qui visiblement a été mal comprise. A M. Sormanni par exemple, vous lui transmettrez, Monsieur

le président, qui a remercié trois fois Rolex dans son intervention, peut-être qu'il espère avoir une montre, mais à mon avis ça ne suffira pas, il faudra être beaucoup plus servile encore. M. Sormanni me demandait si dans le fond je préférerais que Rolex paie des dividendes, bien sûr que non! Je vais prendre un tout petit peu de temps pour vous expliquer. Il faut d'abord que Rolex paie des salaires, et conséquents, parce que si les bénéfices explosent année après année dans l'horlogerie de luxe et de l'ultra-luxe en Suisse et à Genève en particulier, c'est parce que les salaires, eux, sont comprimés année après année et que les ultra-riches se portent de mieux en mieux année après année grâce aux politiques de la droite.

Nous voulons d'abord que Rolex paie des salaires et ensuite qu'on l'impose sur ses bénéfices faramineux, afin précisément de permettre aux collectivités publiques, qui contrairement aux fondations privées sont sous le contrôle démocratique de la population qui nous a élus, de répondre aux besoins prépondérants de la population au quotidien. Il n'y a pas d'opposition à faire, ce serait ridicule, par exemple entre une véritable politique du logement, une véritable politique écologique et une aide aux ONG qui sont actives au quotidien pour répondre à des besoins essentiels à travers le monde.

M. Guy Mettan (UDC). J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt, parce qu'il se trouve que j'ai travaillé pendant vingt-deux ans dans la Genève internationale et que j'ai donc eu l'occasion d'observer de près ce qu'il s'y passait. A mon avis, cette proposition d'attribuer 2 millions de francs aux ONG part d'une bonne intention, mais rate complètement sa cible. Pourquoi? Parce qu'elle ne répond pas à des objectifs stratégiques; on ne se pose pas la question de comprendre ce qui se passe et par conséquent on ne donne pas de réponse appropriée au problème. Je ne veux pas faire trop long, mais je suis même d'accord avec certains constats de M. Burgermeister, ça peut vous étonner, par exemple quand il dit que le droit international est violé. Le droit international est violé depuis des dizaines d'années et en particulier depuis vingt-cinq ans, notamment par un grand pays qui vient d'ailleurs de commettre une nouvelle agression ce dimanche contre un autre pays indépendant, à savoir l'Iran. Ce pays a envahi l'Irak en 2003, la Libye, la Syrie, etc.; nous n'avons rien dit. Pendant qu'avaient lieu toutes ces violations du droit international, nous nous sommes tus. Il ne faut pas faire semblant de découvrir maintenant que ces violations ont lieu.

Concernant les ONG, depuis que Kofi Annan a ouvert les Nations unies en permettant à la société civile de s'y investir, ce qui je pense était une bonne chose, qu'est-ce qui s'est passé? Ces ONG, qui au départ étaient des organisations non gouvernementales, comme leur nom l'indique, c'est-à-dire libres et indépendantes, ont peu à peu été gavées de fonds publics et privés naturellement, au point

de devenir complètement dépendantes. La crise qui a lieu aujourd'hui est simplement due à un pays, toujours le même, qui avec l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) a décidé de supprimer du jour au lendemain des subventions à de nombreuses organisations dites ONG. Or, ce ne sont plus des ONG! Ce sont des organisations quasi gouvernementales, il y a tromperie sur la marchandise. Les organisations victimes de ces coupes sont gavées à des fonds publics et gouvernementaux, et n'ont donc plus rien à voir avec ce qu'elles étaient au départ. Il y a des questions fondamentales à se poser au sujet de la Genève internationale.

Troisième élément, la crise du multilatéralisme. Pendant des années on s'est dit qu'on était multilatéralistes, c'est vrai. Genève se gargarisait d'être la capitale du multilatéralisme, mais c'est un multilatéralisme complètement unilatéral, toujours du Nord contre le Sud; là, je vais plaire peut-être à une partie de la gauche. Or, le centre de gravité du monde a complètement basculé, désormais en faveur de l'Asie, du Sud global et de l'organisation intergouvernementale des Brics *(ndlr: à l'origine Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)*. De cela, on ne tire aucune conclusion à Genève, aucune réflexion, alors que c'est là-dessus qu'il faudrait se pencher.

On ne fait pas non plus l'analyse des villes concurrentes. Il y a d'autres villes qui se profilent avec succès contre Genève: Dubaï, Addis-Abeba et d'autres centres en Afrique, ce qui est d'ailleurs très bien. Si on veut réfléchir à la Genève internationale, il faut qu'on pense en problème de crise, en problème de stratégie et qu'on se donne les moyens de réfléchir à ce qu'on veut faire. Sans cela, c'est juste verser de l'argent dans un tonneau des Danaïdes, c'est juste un emplâtre sur une jambe de bois. C'est la raison pour laquelle, personnellement, je ne voterai pas ces 2 millions de francs tant qu'on n'aura pas décidé de réfléchir à ce que nous devons faire et fixé des priorités; bref, savoir pour quoi on investit.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Madame Michèle Roullet, vous avez la parole.

M^me^ Michèle Roullet (PLR). Tout de même, on ne peut pas laisser dire des propos aussi excessifs que ceux qu'on vient d'entendre tout à l'heure sur les bancs de la gauche de la part d'un nouvel élu de l'Union populaire, qui oublie que la gauche demande toujours plus d'argent pour de nouvelles prestations et qui se permet d'insulter ce qui fait le dynamisme de notre économie. Sans l'économie privée, sans les patrons sur lesquels vous vomissez, il n'y aurait pas de subventions sociales, il n'y aurait pas de subventions culturelles. Vous vous permettez d'insulter la Fondation Hans Wilsdorf, on l'a déjà dit tout à l'heure, qui repose

sur un règlement interne de Rolex. Puis, venir hurler que les employés de Rolex sont maltraités, mal payés… Je pense que c'est un honneur que d'être employé…

Le président. Madame Roullet, adressez-vous au président, s'il vous plaît.

M^me^ Michèle Roullet … chez Rolex, une entreprise que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de visiter. On notait l'entente entre les employés, qui sont particulièrement bien traités. On croit toujours qu'on est mieux traités en Ville, mais il faudrait quand même se demander pourquoi il y a un tel taux d'absentéisme dans certains départements. L'autre jour, j'ai eu l'occasion d'échanger avec une personne qui a travaillé dans le social en tant qu'assistante dans une institution privée. Quand je lui ai demandé si elle n'avait pas eu envie de travailler dans le public, elle m'a dit qu'elle faisait partie d'une équipe extraordinaire, sans hiérarchie de petits chefs, de sous-petits chefs, etc. Je crois qu'il faut sortir de cette idée que l'Etat est toujours exemplaire. On l'a dit, la Fondation Hans Wilsdorf est exceptionnelle, elle décide où allouer les fonds. Je crois qu'il faut avoir quelque retenue et savoir que la haute finance, l'horlogerie, le commerce international et le négoce, sur lesquels la gauche vomit toujours, nous permettent comme je l'ai dit de payer des subventions, des prestations sociales et culturelles dont Genève peut s'enorgueillir. Mais pour cela, il faut aussi savoir dire merci à l'économie privée.

Quant à cette proposition, cela a été dit par notre chef de groupe, le Parti libéral-radical souhaitait la renvoyer à la commission des finances parce qu'il n'y a aucune urgence qu'elle soit votée sur le siège ce soir. Cela peut très bien être différé pour permettre de l'étudier en commission des finances.

M. Alexandre Diogo (S). Je vais me permettre de recentrer un peu le débat, parce que j'ai l'impression qu'on sort du sujet de la Genève internationale. Je suis content qu'on ait mentionné le dynamisme de la Ville, c'est pour ça qu'on est ici. Je suis étonné d'entendre le Parti libéral-radical demander à quoi servira cet argent et dire qu'il faudrait aider la Ville. J'aimerais rappeler qu'au niveau cantonal 33 000 emplois dépendent directement de la Genève internationale, la plupart desquels sont en ville. Mais ensuite, combien y a-t-il d'emplois indirects? Il vous suffit d'aller vous promener aux Pâquis, aux Nations, à la Servette, à Varembé, pour voir que la plupart des clients des restaurants sont des dignitaires internationaux. Cent douze millions de francs de recettes fiscales directes chaque année, d'où proviennent-elles? De la Genève internationale.

Entre 2010 et 2019, combien de réunions? C'est dans les rapports publics, vous pouvez le lire directement: 28 500 réunions de haut niveau et 190 000 séances au sein des organisations internationales. C'est de l'argent et des emplois pour notre

ville à tous les niveaux, en particulier pour les employés du service, des emplois précaires qui seront davantage affaiblis avec les discussions en cours sur le salaire minimum. Il ne s'agit pas seulement d'humanitaire, il y a de la météorologie, des télécoms, du commerce, de la santé; tout un tas d'organisations viennent à Genève à cause de cet écosystème.

On est ici pour défendre notre ville et nos emplois, ce n'est pas de l'argent qui sert simplement à faire de belles présentations Powerpoint, ce sont des emplois directs qui bénéficient à tout le monde dans cette ville. Je suis vraiment choqué qu'on puisse ne pas défendre la Genève internationale à Genève. A nouveau, permettez-moi de répéter que sans la Genève internationale il n'y aurait pas vraiment de Genève. Je vous invite fortement à aller relire les statistiques et ensuite à voter en faveur de cette ville. *(Applaudissements.)*

M. Christian Steiner (MCG). Effectivement, quelque chose a changé pour la Genève internationale, son premier contributeur a pris une autre orientation que le multilatéralisme, celle de l'unilatéralisme. En toute logique, il a arrêté de financer le multilatéralisme. La FAGI est on ne peut mieux nommée, et maintenant dotée, pour soutenir ce changement, pour faire plus avec moins et persister dans le multilatéralisme, qui constitue l'avenir des sociétés développées. Pour ce qui regarde le sujet de cette proposition PR-1704, comme du précédent objet, le projet de délibération PRD-375, je n'ai toujours pas compris pourquoi on veut donner 2 millions de francs à des ONG qui ont droit au chômage conformément aux conditions cantonales. L'argument selon lequel elles n'auraient pas droit au chômage partiel n'en est pas un. Dans quelle situation sont ces gens? Ils ont pleinement droit au chômage s'ils ont été licenciés, et à l'indemnité en cas d'insolvabilité s'ils tardaient à être licenciés.

Je pense que la Genève internationale a besoin d'un soutien, d'un soutien fédéral. Un soutien municipal, pourquoi pas si la Ville de Genève a trop d'argent, mais on ne va en tout cas pas donner de l'argent à des gens qui ont droit au chômage. On ne va pas se substituer au chômage; c'est d'ailleurs ce qui explique le peu de demandes reçues jusqu'à présent. Peut-être que je me trompe, mais la moindre des choses pour éclaircir ce point serait de renvoyer cet objet à la commission des finances. C'est ce que propose le Mouvement citoyen genevois, et à défaut, nous le refuserons.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Bien que cela figure au règlement, je m'étonne que les orateurs ne se lèvent pas pour parler, ce que je trouve peu poli. Je voulais revenir sur des propos que j'ai entendus ce soir directement en face de moi, Monsieur le président, lesquels m'ont amenée à constater qu'il y avait une confusion

totale entre l'entreprise Rolex et la Fondation Hans Wilsdorf. Apparemment, cet orateur ignore que tous les profits de Rolex alimentent la fondation Wilsdorf, dont l'unique but est de venir en aide à des résidents genevois et à des entreprises genevoises. Tout ce qu'on a entendu, c'est vraiment patauger dans la choucroute, cela ne veut rien dire d'autre que du blabla aussi fort que possible pour battre de l'air devant soi.

M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative. Le multilatéralisme a pris plusieurs formes à travers l'histoire. C'est vrai que Genève s'est positionnée en tant que capitale du multilatéralisme depuis maintenant plus d'un siècle. Ce multilatéralisme est remis en question avec des défis vraiment de taille; dans l'histoire, il n'y a jamais eu un moment comme celui que nous traversons et dans lequel nous avons autant eu besoin du multilatéralisme. Les défis sont nombreux, on peut parler de l'urgence climatique, des pandémies, des conflits, des droits humains, de l'augmentation des inégalités. On peut même parler des questions de fiscalité, d'intelligence artificielle, d'innovation. Si on veut pouvoir traiter tous ces sujets, ces défis qui ont des impacts dans la vie quotidienne des personnes, on devra utiliser la voie du multilatéralisme, parce qu'on ne peut pas les traiter de manière locale, cantonnés dans notre canton et dans notre pays. Si on prend des décisions sur le climat ici et qu'on détruit les poumons de la planète ailleurs, on voit bien qu'on n'arrivera à rien en termes de bien commun. Je trouve bizarre de devoir dire pourquoi le multilatéralisme est important.

Peut-être que nous avons vécu un petit miracle ce dernier siècle, ici à Genève, parce qu'en temps normal l'être humain est plutôt en train de construire des frontières autour de la violence, des identités, etc.; ce n'est pas nouveau, il y a des conflits, c'est vrai et connu. Le multilatéralisme est ce miracle qui permet de travailler ensemble grâce à la coopération, grâce au dialogue et à la négociation, afin d'arriver à un partage d'intérêts communs, même si au départ on peut penser les choses différemment, pour faire en sorte de vivre en paix dans un monde durable qui respecte toute la communauté du vivant. On voit bien à quel point c'est important.

Il y a différentes manières de voir le multilatéralisme. Aujourd'hui, il y a un multilatéralisme qui prend en compte la voix des villes, notamment à travers le Forum des maires des Nations unies, où plusieurs villes du monde viennent ici, à Genève, et représentent les autorités locales. D'ailleurs, sur le plan politique on remarque que même si les villes ne prennent pas un certain nombre de décisions, elles seront aux premières loges des réalités des citoyennes et des citoyens. A ce titre, la diplomatie des villes est aussi importante.

On a besoin des trois niveaux institutionnels pour être la capitale du multilatéralisme, à savoir de la Confédération, du Canton et de la Ville. C'est toujours

de cette manière-là que nous avons travaillé et c'est aussi de cette manière-là que nous soutenons financièrement les différentes ONG et organisations internationales dont l'ONU, qui sont ici, à Genève. Le but est de pouvoir préserver ce statut international unique. Comme cela a été dit précédemment, c'est tout un écosystème qui est nourri par la présence d'organisations à Genève. Quand je dis écosystème, je parle aussi des entreprises privées, des start-up; c'est beaucoup plus large et cela ne se limite pas aux organisations non gouvernementales. Si on perdait ce statut international, je peux vous garantir que beaucoup d'entreprises, de start-up et autres – je prends cet argument-là, car je m'adresse à la droite – ne viendraient pas s'implanter à Genève. L'intérêt pour développer un certain nombre de projets ici ne serait pas le même.

Concernant le fonctionnement de cette fondation – vous transmettrez, Monsieur le président, à M. Schaller qui a posé la question –, il s'agit d'une fondation de droit privé, dont la gouvernance est précisée par une loi du Grand Conseil. La FAGI est dotée d'un capital de 50 millions de francs accompagné d'un plan de mesures qui va se déployer sur cinq ans. Comme je vous l'ai dit, une partie de ce montant vient du Canton et l'autre partie de la Fondation Hans Wilsdorf. Désormais, il y aura aussi le soutien de 269 millions de francs du DFAE, qui ne sera pas inclus au capital de la FAGI, mais déployé avec un plan de mesures précises en soutien à la Genève internationale. On se réjouit de cette annonce de la Confédération, car on l'attendait. C'est vrai qu'on l'attendait, on avait beaucoup de craintes aussi, notamment avec le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR). Il me semble d'ailleurs que le Parti libéral-radical s'était mobilisé sur ces questions. Aujourd'hui, je suis un peu étonnée d'entendre de sa part ce son de cloche un peu différent de ce qu'on a pu entendre au niveau cantonal. M^me^ Fontanet soutient avec beaucoup de brio et d'intelligence la Genève internationale, donc on aurait pu attendre un peu mieux du Parti libéral-radical en ville. Vous avez encore le temps de vous rattraper, on n'a pas encore voté.

Cette fondation a trois axes très précis. Le premier est celui de la réorganisation, c'est tout ce qui a été soulevé précédemment. Il est important d'avoir une réflexion et de voir comment on réorganise les choses, aussi sur le plan stratégique et politique, et pas seulement d'amener des fonds sans faire cette réflexion; cela me semble vraiment essentiel. Il faut aussi penser à des nouveaux modèles de coopération et reprendre l'idée de l'universalité.

Le président. Merci de conclure, Madame la magistrate.

M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative. Je vais conclure, Monsieur le président. Aujourd'hui, un certain nombre de congrès et de sommets sont organisés dans plusieurs villes; je pense notamment à Nairobi. A Genève, bien que le

coût de la vie soit très élevé, on a d'autres forces, dont la stabilité et la présence de l'écosystème. Au-delà de ces 2 millions de francs, l'urgence permet de donner un signal politique et symbolique fort. Du reste, le Municipal l'a déjà donné, puisque c'était votre idée, celle du Centre qui avait amené ce projet. Désormais, il ne faut pas traîner avec des séances de commission, il faut qu'on puisse donner ce signal, qu'on soit parties prenantes avec le Canton et la Confédération pour revendiquer cette position de ville hôte qui permet d'accueillir toutes ces organisations internationales pour le bien commun.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 47 non contre 28 oui.

(Ndlr: le vote sur la discussion immédiate n'a pas eu lieu.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 47 oui contre 30 non.

(Applaudissements.)

Une voix. Troisième débat! *(Réactions.)*

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (28 oui contre 45 non).

Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

10. Proposition du Conseil administratif du 12 juin 2025 en vue du bouclement du crédit de 1 667 900 francs destiné à l'entretien de la fontaine sise à la place des Nations, voté le 16 mai 2023 (PR-1476), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 200 268,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1705).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction et exposé des motifs

La fontaine de la place des Nations a fait l'objet de travaux de rénovation et de modernisation entre août 2023 et mai 2024. Des travaux de finition du revêtement du sol du local de la fontaine ont enfin eu lieu en novembre 2024, à la suite de l'arrêt de la fontaine pour hivernage. Les travaux de rénovation ont porté sur le déplacement des armoires électriques de commande vers un «caisson» dédié, protégeant les composants électriques de l'exposition au chlore. Les éléments hors d'usage ou obsolètes ont été remplacés.

Un nouveau panneau de contrôle a été installé dans le local de la fontainerie. Le logiciel de commande a été mis à jour afin de permettre le contrôle des nouveaux composants tels que les luminaires RGBW, les filtres, les vannes automatiques, ainsi que le système de traitement par ultraviolets, etc. En plus de la révision des pompes existantes, le système de refoulement a été adapté et complété par de nouvelles pompes plus performantes sur chacune des sept lignes, pour éviter le colmatage des vannes à séquence.

Un système de traitement des eaux par chloration automatique ainsi que des générateurs de rayons ultraviolets ont été installés. Les jets verticaux à séquence pour les effets d'eau dynamiques de la fontaine et les projecteurs pour l'éclairage ont été remplacés et disposés dans des fosses. Désormais, ils sont connectés aux armoires électriques situées dans le local technique.

Enfin, le sol du local technique a été équipé d'une nouvelle chape avec une résine et des pentes adaptées afin de garantir l'évacuation d'eau. La trappe d'accès au local souterrain a été sécurisée, étant précisé qu'une ventilation et un éclairage adéquats ont été installés dans le local technique. Conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit de réalisation terminé, destiné à l'entretien de la fontaine sise à la place des Nations, dont les dépenses sont supérieures au montant voté:

Localisation de la fontaine: place des Nations.

Libellé: travaux d'entretien de la fontaine de la place des Nations.

N° PFI:	081.109.06
N° OTP:	I300226101
Service gestionnaire:	AGCM
Service bénéficiaire:	AGCM

Crédit	*N° Proposition*	*Date du vote*	*Montant*
Réalisation	1476	16 mai 2023	1 667 900
Montant dépenses			1 868 168,39
Total dépassement			**200 268 39**

Explication du dépassement

Ce dépassement du crédit s'explique par les éléments exposés ci-après.

Renouvellement du système de filtration

Le montant estimé lors de la demande de crédit pour ces équipements s'est révélé être inférieur au montant de l'adjudication à la suite de l'appel d'offre.

Equipement de 24 jets complémentaires (renouvellement) et amélioration de la performance de filtration

Il s'agit du montant complémentaire pour la fourniture et la pose de 24 jets en remplacement de ceux existants du fait d'un état défectueux constaté lors des travaux. De plus, ce remplacement a permis d'améliorer significativement le niveau de filtration par la fourniture de filtres plus performants.

Modification des verrous des grilles

Il s'agit d'une prestation complémentaire indispensable pour la modification de verrous des grilles pour assurer la bonne fermeture de ces dernières.

Hausses de prix liées à une actualisation financière

Il s'agit d'une actualisation financière effectuée pour les premiers contrats passés pour ce chantier et qui nécessitaient une indexation sur la base de l'IPC pour prendre en compte la variation des prix.

Il est à noter que parallèlement à ces dépenses complémentaires, des économies par rapport aux dépenses prévisionnelles ont également été réalisées dans une moindre proportion, concernant les postes suivants: remplacement des armoires, fourniture des projecteurs, réalisation d'une trappe d'accès et adaptation du système de ventilation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit de 1 667 900 francs destiné à l'entretien de la fontaine sise à la place des Nations, voté le 16 mai 2023 (PR-1476), un crédit complémentaire de 200 268,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

–***–

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 58 non contre 19 oui (1 abstention).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (75 oui et 1 abstention).

Préconsultation

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'un crédit complémentaire de 200 268,39 francs pour les travaux de rénovation de la fontaine de la place des Nations. Malgré des économies réalisées sur le remplacement des armoires, sur la fourniture des projecteurs, sur la réalisation d'une trappe d'accès et l'adaptation du système de ventilation, des surcoûts ont provoqué un dépassement supérieur aux 10% autorisés sur le crédit initial de 1 667 900 francs voté en mai 2023, avec un coût réel de 1 868 168,39 francs. Ce crédit complémentaire comporte le renouvellement du système de filtration, pour lequel le montant estimé était inférieur à celui auquel a abouti l'appel d'offres, ce qu'on ne pouvait pas prévoir. Il a aussi fallu remplacer 24 jets supplémentaires au vu de l'état de dégradation constaté lors des travaux, ce qu'on ne pouvait pas non plus prévoir, modifier les verrous de grilles qui étaient jugés indispensables et enfin actualiser contractuellement des montants déjà engagés pour se calquer sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Pour toutes ces raisons très concrètes et pragmatiques, je vous remercie de voter ce surcoût imprévisible.

(Ndlr: le vote sur la discussion immédiate n'a pas eu lieu.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (75 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit de 1 667 900 francs destiné à l'entretien de la fontaine sise à la place des Nations, voté le 16 mai 2023 (PR-1476), un crédit complémentaire de 200 268,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Proposition du Conseil administratif du 12 juin 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière (PR-1706).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Depuis 1999, date de l'installation de la première patinoire à la place du Rhône exploitée par Genève Tourisme, le patinage sur glace rencontre un grand succès auprès du public genevois.

Face à cette demande, une première patinoire en polypropylène est installée pour la première fois par la Ville de Genève en 2003 à la place de l'Europe (celle-ci est dévolue depuis 2020 au roller in-line).

En 2008 une deuxième patinoire, cette fois-ci en glace, est proposée dans le parc des Bastions. En 2010, à la suite de la suppression de 1000 m^2 de surface de patinage, par la mise en place de la tribune VIP à la patinoire des Vernets, une grande partie des activités de patinage grand public est transférée sur le site des Bastions. Pérennisée depuis, la patinoire des Bastions est remise en place chaque année.

Le groupe de production de froid de la patinoire actuelle est en fin de vie. Dès lors, il est proposé à votre Conseil d'acquérir des nouveaux modules moins énergivores et plus performants afin de maintenir cette prestation pour l'ensemble de la population et les visiteurs occasionnels de Genève.

La gestion et l'animation quotidienne de ces patinoires sera assumée par le Service de la jeunesse (SEJ).

Exposé des motifs

Ce projet a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de pratique sportive, d'animation temporaire de l'espace public, et va dans le sens de l'objectif du Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 visant à développer des équipements sportifs de proximité afin d'augmenter l'offre grand public pour les sports de glace.

La patinoire des Bastions, en forme d'étang gelé, est installée chaque hiver dans le parc donnant ainsi l'occasion à la population et aux touristes de patiner

en plein cœur de Genève, tout près du mur des Réformateurs. Située devant le restaurant du kiosque des Bastions en prolongement de la terrasse, la patinoire d'une surface de 450 m² accueille les patineurs. A noter que de nombreuses classes scolaires viennent à la patinoire.

Les patinoires saisonnières connaissent un engouement important auprès du public. A titre d'exemple, plus de 5000 paires de patins sont louées sur quatre mois à la patinoire des Bastions, dont l'accès à la glace est libre. De plus, la patinoire a accueilli 48 classes de l'enseignement primaire, ce qui correspond à plus de 1000 enfants et accompagnants. Deux soirées d'entreprises ont également pu s'y dérouler.

Le groupe de production de froid est actuellement en fin de vie, et nécessite d'être remplacé par du matériel plus performant énergétiquement, afin de baisser les consommations électriques.

Description de l'ouvrage

Cette patinoire est posée sur le terrain, sur un plancher de réglage en bois recouvert d'une isolation thermique fermé par des remontées latérales formant un bac étanche. Des nattes de tuyaux posées au fond du bac permettront le passage du fluide frigorifique. Des mains courantes ferment le pourtour de la surface de patinage avec une ouverture pour l'accès du public.

Le début de la mise en glace (premier centimètre) se fera de nuit pour minimiser les effets de l'ensoleillement. Par la suite, le blanchiment de la glace reflétera 92% du rayonnement solaire.

L'épaisseur fine de la glace sera d'environ six centimètres. L'entretien de la patinoire s'effectuera journellement au moyen d'une surfaceuse.

Un pavillon saisonnier est installé à proximité de la patinoire pour l'entreposage et la location des patins, le dépôt du matériel d'entretien, l'infirmerie et le matériel de sonorisation. Il est chauffé en position ouverte au moyen d'un poêle alimenté par des pellets à bois. Les tableaux électrique et d'éclairage ainsi que le groupe frigorifique sont installés, dans la partie arrière du kiosque des Bastions.

Ce crédit prévoit un montant pour l'achat d'un équipement neuf pour la production de glace en remplacement de l'actuel en fin de vie, mais également les équipements pour l'entretien de la glace et l'exploitation durant les quatre mois d'ouverture annuels.

Programme et descriptif des acquisitions

– Achat du tapis glacé pour une surface de 600 m^2;
– achat d'un groupe frigorifique avec les stations météo, automate programmable, télégestion, énergimètre et isolation phonique du groupe froid;
– achat de revêtement de sol résistant aux lames patins pour une surface de 250 m^2;
– achat d'une surfaceuse électrique autonome de petite dimension;
– achat d'une armoire chauffante pour le séchage des patins;
– renouvellement d'un stock de patins et aide à patiner.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

La patinoire mobile proposée est conçue avec un plancher afin de limiter les déperditions.

L'installation sera pilotée par un système de régulation numérique performant avec station météo.

Un suivi énergétique est également intégré via un système de comptage.

Le pavillon saisonnier est chauffé de manière renouvelable par un poêle à pellets.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La patinoire des Bastions, comme la majorité des sites sportifs en plein air de la Ville de Genève, est ouvert à toutes et à tous. La pérennité de cet équipement en centre-ville, dans un quartier très dense, vise à la rencontre intergénérationnelle, à la création de liens multiculturels et à compléter une offre sportive pour l'ensemble de la population.

Impacts du projet en matière d'accessibilité

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»[1], et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur[2] au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Estimation des coûts

A. Equipements d'exploitation	Fr.
Groupe frigorifique	185 000
Station météo et gestion énergie	46 200
Nattes Frigorifiques	130 000
Caisson antibruit	13 900
Sols protection	13 800
Surfaceuse	83 200
Séchoir à patins	9 000
Patines enfants, adultes et aide à patiner	47 000
Coût total de l'équipement (HT)	**528 100**

B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total de l'équipement (HT)	**528 100**
+ TVA (8,1% × 528 100 francs)	42 776
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**570 876**
+ Prestation du personnel pour les investissements (5% × 528 100 francs)	26 405
IV. Coût total de l'opération (TTC)	**597 281**
Arrondi à	**600 000**

[1] https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible# (consulté le 13 juin 2025)
[2] L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entrée en vigueur le 1er avril 2020

Référence au 19e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le numéro 050.061.04 du 19e PFI 2024-2035, en page 51, pour un montant de 600 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis la charge financière annuelle, le projet n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement du Service des sports (SPO).

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 65 000 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2025 et ne comprennent aucune variation.

D'éventuelles futures augmentations des coûts liées par exemple aux impacts de la Covid-19 ne sont pas provisionnées.

Délai de réalisation

L'ensemble des acquisitions devront être mises en service pour le mois de novembre 2025.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Service bénéficiaire: SPO.

Service gestionnaire: SPO.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Crédit I	Total	%
Acquisition matériel	528 100	528 100	88%
Frais financiers	71300	71300	12%
Coût total du projet TTC	**599 400**	**599 400**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2025	599 400	0	599 400
Total	**599 400**	**0**	**599 400**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SPO

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	65 000		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	**65 000**		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, …)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-65 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 599 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

–***–

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission des sports.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des sports est accepté par 67 oui contre 12 non.

12. Projet de délibération du 4 juin 2025 de Mmes et MM. Ahmed Jama, Anne Carron, Didier Lyon, Christian Zaugg, Nadine Béné, Alpha Oumar Dramé et Yasmine Menétrey: «Adaptation de l'article 109 RCM» (PRD-392)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que l'article 109 du règlement du Conseil municipal prévoit que les bulletins blancs ne comptent pas dans le calcul de la majorité au même titre que les bulletins nuls;
– que ce règlement date du 2 juin 2011 et qu'il est antérieur à la Constitution genevoise du 14 octobre 2012;
– que la Constitution genevoise a introduit un calcul différent pour les bulletins blancs. En effet, son article 55 intitulé «Système majoritaire» stipule à l'alinéa 2 «Sont élus au premier tour les candidates ou les candidats qui ont obtenu le plus de voix, mais au moins la majorité absolue des bulletins valables, y compris les bulletins blancs.»;
– que partant, l'article 109 du règlement du Conseil municipal est contraire à la Constitution genevoise,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 55 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

vu les articles 17 et 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article unique. – L'article 109 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 109 Majorité, bulletins non valables

La majorité est calculée sur le nombre de bulletins valables, ***y compris les bulletins blancs***, les bulletins nuls ne comptant pas dans le calcul de cette majorité.

Sont nuls tous:

a) à c) ***inchangés***

---

[1] *Mémorial* 183e année: Annoncé, No 5, p. 628.

—***—

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct à la commission du règlement. Celles et ceux qui souhaitent qu'on traite cet objet sur le siège doivent refuser son renvoi en commission.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 58 non contre 20 oui.

Le président. Pour rappel, nous devons adapter notre règlement pour le mettre en conformité avec la Constitution pour la prise en compte des bulletins blancs. C'est une adaptation simple du règlement, nous pensons que ça devrait aller rapidement. Je donne la parole à M[me] Anne Carron pour développer ce point.

Préconsultation

M[me] Anne Carron (LC-VL). Merci, Monsieur le président. Je pense que vous avez quasiment tout dit. Je précise peut-être qu'il s'agit de l'article 109 du règlement du Conseil municipal qui, comme vous le disiez, prévoit que les bulletins blancs ne comptent pas dans le calcul de la majorité au même titre que les bulletins nuls. Ce règlement date du 2 juin 2011 et est donc antérieur à la Constitution genevoise du 14 octobre 2012, qui a été votée par le peuple genevois. La Constitution genevoise a introduit un calcul différent pour les bulletins blancs, son article 55 intitulé «Système majoritaire» stipule à l'alinéa 2, je cite: «Sont élus au premier tour les candidats ou les candidates qui ont obtenu le plus de voix, mais au moins la majorité absolue des bulletins valables, y compris les bulletins blancs.» Aujourd'hui, nous nous devons de nous mettre en conformité avec cette Constitution. Je vous remercie de bien vouloir accepter le vote sur le siège de ce projet de délibération ce soir.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à l'unanimité (76 oui).

(Ndlr: le vote sur la discussion immédiate n'a pas eu lieu.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (75 oui).

Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu ultérieurement.

13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner:

– la Variante A: proposition du Conseil administratif du 17 avril 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 930 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment;

ou

– la Variante B: proposition du Conseil administratif du 17 avril 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 582 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment (PR-1693 A)[1].

5 juin 2025

Rapport de M^me^ Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 5 mai 2025. Elle a été traitée, sous la présidence de M^me^ Fabienne Beaud, le 7 mai 2025. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(Variante A)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

[1] *Mémorial* 182^e^ année: Proposition, N^o^ 56, p. 9445.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 930 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 930 200 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(Variante B)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 582 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 582 200 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Séance du 7 mai 2025

Audition conjointe de M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Christian Pesch, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de spécialistes

M^me^ Perler remercie le Conseil municipal d'avoir bien voulu renvoyer la PR-1693 en commission lundi soir, en séance plénière.

La partie travaux de la proposition présentée ce jour comprend:

– la variante A, plus cohérente avec tout ce qui a été voté jusqu'à présent, celle-ci prévoit une poursuite du concept initial, à savoir une vraie machinerie scénique inférieure. Les éléments techniques prévus dans cette variante, dont des ponts situés sur deux niveaux, permettent de faire des changements de décor et de travailler sur une scénographie complexe de manière très flexible et automatisée ce qui explique les coûts très élevés, d'où une alternative à celle-ci. La variante A permet de changer de manière facile et automatisée des unités de décors grandes et complexes. Lorsque l'on compare ce type de machinerie avec d'autres théâtres européens, le Grand Théâtre se place avec des établissements tels que l'Opéra Bastille, Covent Garden à Londres, la Deutsche Oper à Berlin;
– la variante B, qui comprend des travaux plus légers. Elle prévoit l'abandon de la machinerie scénique inférieure pour la remplacer par un faux plancher qui serait développé sur deux niveaux ce qui facilite le fait de créer des trous qui permettent des apparitions scéniques. L'espace créé par ce faux plancher pourra également être utilisé pour mettre en place des locaux de stockage. La variante B nécessite plus de main-d'œuvre pour préparer la scène pour un spectacle. Malgré tout, les mises en scène complexes sont possibles mais pas de la même manière.

La raison du choix entre ces deux variantes est due au fait que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a été confrontée à des difficultés importantes concernant les appels d'offres. Cela a déclenché une grande réflexion au sein du conseil de

fondation Théâtre en ce qui concerne la technique et l'artistique ainsi qu'au sein de la Ville de Genève.

Il a été décidé qu'une proposition devait rapidement être présentée au Conseil municipal car un défi majeur auquel la Ville et le Théâtre sont confrontés concerne les commandes de chantier, de matériel.

Il est en effet toujours délicat d'interrompre la disponibilité d'un théâtre, les spectacles doivent se dérouler ailleurs et même si une marge a été prévue, elle s'avère insuffisante pour effectuer les travaux qui sont nécessaires. Au niveau de la planification, le traitement de la proposition PR-1693 par le Conseil municipal en mai et son vote avant l'été sont opportuns pour la bonne réalisation du chantier.

Une demande a été faite pour qu'un résumé soit effectué concernant ce complément de financement pour le matériel du Grand Théâtre. M^me^ Perler indique que la préférence du Conseil administratif se porte sur la variante A, c'est-à-dire celle qui était prévue au départ, malgré son coût important. La raison de cette préférence est principalement le souci d'une «continuité philosophique» du Grand Théâtre. Le Conseil administratif a également une inquiétude vis-à-vis des mécènes qui financent le Grand Théâtre. Economiser en choisissant la variante B pourrait ainsi coûter plus cher dans d'autres aspects sur le long terme.

M. Kanaan explique que le Conseil administratif n'apprécie pas de présenter des demandes de crédits complémentaires et se désole de la nécessité d'en présenter deux au Conseil municipal, en peu de temps. La Ville de Genève investit beaucoup dans la construction et les rénovations mais M. Kanaan note une «surchauffe inquiétante».

Les AIMP encouragent la concurrence mais interdisent les négociations. Cela peut poser problème, comme dans le dossier traité aujourd'hui.

Lors du premier appel d'offres, une seule entreprise a soumissionné. Le marché est de plus typé puisque très peu d'entreprises peuvent entretenir une scène lyrique. M. Kanaan souligne que le type de machinerie dont dispose le Grand Théâtre le met au niveau des grandes scènes européennes.

Les deux variantes peuvent s'envisager sans difficulté dans leurs capacités de faire des jeux de scènes, la différence entre la variante A et la variante B concerne la stratégie à long terme. La variante B nécessitera ainsi plus de personnes, donc l'économie faite sur l'investissement si la variante B était préférée se compenserait en coût de fonctionnement.

Le Conseil administratif assume de proposer la variante A tout en restant transparent sur la possibilité d'adopter le texte avec la variante A ou la variante B. M. Kanaan explique que les mécènes ont été consultés. Ceux-ci ne paient pas les chantiers de ce type mais paient les productions.

Le Conseil administratif a rencontré une fondation qui avait déjà accordé 20 millions de francs sur le crédit d'origine qui était de 44 millions. Quatre millions avaient également été accordés par le Fonds intercommunal. Le Conseil administratif a demandé des fonds supplémentaires à ces institutions, ils vont examiner la question. Leur calendrier ne permet cependant pas qu'une réponse soit donnée avant juin 2025 et M. Kanaan insiste sur le fait qu'au-delà du défi de faire un choix de variante et de valider une enveloppe supplémentaire pour ce projet, le calendrier est urgent. Le Conseil administratif attend confirmation mais le Grand Conseil avait accordé un crédit de 8 millions pour le projet discuté ce jour. Le Conseil administratif n'a pas encore intégré ce crédit en amendement pour éviter que le Grand Conseil soit sous l'impression que les 8 millions qu'il a accordés servent à financer le dépassement présenté ce jour, ce qui n'est pas le cas.

M. Pesch rappelle que la zone d'intervention est la machinerie scénique du Grand Théâtre: la machinerie inférieure et la machinerie supérieure. Tous ces éléments ont fait l'objet de l'appel d'offres fait en 2024. Celle-ci était trop élevée néanmoins. La procédure a donc été relancée fin 2024 en apportant des simplifications. Il a surtout été décidé de décomposer en plusieurs marchés indépendants ces appels d'offres afin de permettre à plus d'entreprises de répondre à ceux-ci et faire ainsi «marcher la concurrence», car à ce jour seulement deux entreprises à l'échelle européenne sont capables de rénover l'ensemble de ces machineries scéniques, notamment la machinerie inférieure qui est très spécifique.

M. Pesch précise que le système rattrapable rend possible le fait de placer des éléments mobiles aux endroits où cela est nécessaire, mais seulement sur des endroits de la scène, pas sur toute celle-ci. La variante B permet des économies substantielles sur le projet. La conséquence non négligeable est que cela ferait perdre une spécificité très importante du Grand Théâtre qui existe depuis 1962. C'est donc un choix stratégique de fonctionnement pour les 30 ans à venir.

Dans la mesure où le chantier a été prolongé, les frais induits ont augmenté. Des lieux de spectacle doivent ainsi être loués pour la deuxième partie de la saison 2027 qui devait initialement déjà être réalisée dans le Grand Théâtre. Une autre partie de ces coûts concerne les frais de location pour le personnel du Grand Théâtre qui devra être logé dans des locaux pendant le chantier.

M. Pesch résume les coûts complémentaires. En ce qui concerne la variante A, le maintien de la machinerie inférieure se chiffre à 15 776 900 francs. Les travaux pour la variante B s'élèvent à 3 228 900 francs. A cela s'ajoute le complément pour les frais induits qui s'élèvent à 1 353 300 francs. Le montant global pour la variante A s'élève donc à 16 930 200 francs. Le montant global de la variante B s'élève à 4 582 200 francs.

Concernant l'aide à la réalisation, M. Pesch indique que compte tenu du délai de commande, les contrats devraient être signés en juin afin de pouvoir maintenir

le planning. La durée des travaux est de 24 mois car des travaux en atelier doivent également être réalisés en amont.

Une commissaire souhaiterait savoir à quel point la variante B limiterait les possibilités et péjorerait la qualité des spectacles.

M. Sagnes explique qu'il a déjà travaillé dans un théâtre qui dispose d'une scène montée comme dans la version B. Il explique que la version A permet de pouvoir faire disparaître des décors complets. La variante B permet une certaine agilité mais en comparaison à la version A qui dispose de ponts, comme c'est déjà le cas aujourd'hui au Grand Théâtre. Ceux-ci peuvent être montés et descendus. Dans la variante B, ce sont juste des petites tables élévatrices qui pourront être mises en place. Les deux mécanismes sont donc différents mais n'empêchent pas de «faire du théâtre».

Elle demande si préférer la variante B limiterait les échanges et collaborations pour le Grand Théâtre.

M. Sagnes acquiesce. Il explique que toutes les grandes maisons en Europe sont montées selon le principe de la version A. Lorsque des coproductions sont mises en place – coproduction de plus en plus faite, pour des raisons économiques – les patrons de ces institutions se mettent d'accord pour la tournée d'un Opéra. Dès lors, les services techniques des différentes salles se mettent d'accord pour construire des décors pour toute la tournée dudit Opéra. Si le Grand Théâtre souhaite travailler au mieux avec de grandes maisons, la version A sera plus facile à utiliser dans cette logique.

M[me] Perler indique que beaucoup de réflexions ont été menées face à une montée des prix due à plusieurs facteurs, la version A maintient l'existant. Elle reproduit ainsi ce dont le Théâtre dispose déjà. La version B propose une version moins efficace des machineries que possède déjà le Grand Théâtre. Elle rappelle que la version B permettra toujours au Théâtre de proposer des opéras de qualité mais qu'il faudra davantage de personnel pour assurer les spectacles.

M[me] Trousseau indique que M. Cahn et M. Perroux ont une nette préférence pour la version A. Celle-ci permet en effet des possibilités techniques spectaculaires dans des temps plus rapides. La version A dispose ainsi d'un système électro-mécanique tandis que la version B repose essentiellement sur un système manuel. M[me] Trousseau explique qu'il est possible pour le théâtre de fonctionner avec une machinerie de type B mais que la technologie de la version A est impressionnante et les employés du Grand Théâtre auraient l'impression d'une régression s'ils devaient passer de la technologie qu'ils ont actuellement à celle de type B. Il y a ainsi un aspect historique et affectif à la machinerie actuelle et donc à choisir la variante A. De plus, la variante B limiterait les possibilités de collaborations.

Une commissaire explique que dans la proposition, il est marqué que la durée de vie de la machinerie est d'entre 25 et 30 ans, est-ce le cas pour les deux variantes?

M. Sagnes répond que la durée de vie est similaire et il indique que la maintenance pour la machinerie de la variante A et celle de la machinerie de la variante B sont toutes deux annuelles.

Une commissaire demande si la main-d'œuvre à laquelle le Grand Théâtre devra faire appel en plus si la variante B était choisie est déjà au sein de l'institution.

M. Sagnes répond qu'il faudra engager ces personnes.

Un commissaire explique qu'il s'agit d'un crédit complémentaire et pas d'un crédit d'étude. Il se questionne sur les deux options de travaux qui sont radicalement différentes, deux projections de travaux complètement différents ne peuvent pas être soumises dans la même proposition.

M. Kanaan indique que le chantier n'a pas commencé, les soumissions auront lieu en novembre et les adjudications en décembre, les commandes auraient eu lieu en janvier/février. Etant donné le choc de retour de soumission de fin novembre, les services de la Ville ont «gelé» le processus et se sont réunis afin d'étudier les différentes options.

Il a été dans un premier temps décidé de refaire l'appel d'offres en lot afin d'ouvrir cet appel d'offres à plus d'entreprises.

Cela a été le cas et a donc permis des réductions de coûts. Parallèlement il a été demandé à M. Kanaan de trouver des pistes d'économies et l'une de ces pistes est la proposition de la variante B; il ajoute que les services de la Ville disposent d'assez de documents sur les deux variantes – qui sont des variantes bien connues des Théâtres – pour ne pas faire de crédit d'étude.

Un commissaire demande une clarification, le changement de la machinerie d'un système hydraulique à un système électromécanique concerne la variante A. La variante B reste quant à elle mécanique, si ce changement était prévu dans le projet initial.

M. Kanaan explique que le changement de l'hydraulique à l'électromécanique était prévu mais avec la même capacité de mouvement des scènes. Ce qui n'était pas prévu était d'envisager une variante B.

M. Ceccarini explique que le changement de l'hydraulique à l'électrique avait été étudié et qu'il s'avérait moins onéreux. Il permettrait aussi de se départir du système hydraulique qui a aujourd'hui une maintenance plus onéreuse.

Un commissaire demande ce qui est entendu par «coûts importants».

M. Sagnes explique qu'il ne s'agit pas de coûts importants à cause des matériaux utilisés – car ceux-ci sont le plus souvent réutilisés – mais à cause du degré d'inclinaison de la pente, spécifique à chaque projet. La même logique peut être appliquée pour la mise en place de «tournettes».

Il insiste et demande s'il n'est pas possible de faire une estimation des coûts que cette main-d'œuvre représenterait.

Mme Trousseau explique que cela est difficile à dire. Ce sont de plus des coûts récurrents. La question se pose donc de savoir sur quelle période l'on calcule ces coûts. Il ne s'agit ainsi pas de coûts qui relèvent du budget de construction mais du budget de fonctionnement.

M. Kanaan explique que sur 30 ans, les 7 millions de francs de différence entre les deux variantes se répartissent en 400 000 francs par année, les deux variantes se valent même si leur coût n'est pas exactement identique.

Une commissaire demande si ces coûts impacteront le prix du billet, et si le temps de montage et de démontage nécessaire dans le cadre de la variante B diminuerait le nombre de productions qu'il est possible pour le Grand Théâtre d'accueillir chaque année.

Mme Trousseau indique que le Grand Théâtre essaie dans la mesure du possible de ne pas procéder à une répercussion des coûts et de ne pas créer un lien entre les coûts de production et la billetterie. Néanmoins, à subvention constante, le Grand Théâtre se doit d'avoir un budget et des comptes équilibrés. Il est donc clair qu'à partir du moment où les charges augmentent, il est nécessaire de trouver des sources de financement pour pouvoir obtenir cet équilibre. Jusqu'à maintenant cela a été fait par une augmentation importante des sources de mécénats. L'objectif n'est donc pas que le Grand Théâtre fasse répercuter le coût de ses productions sur le prix des billets. Mme Trousseau ajoute qu'elle ne pense pas que ce soit la bonne direction à prendre étant donné que les prix actuels des billets sont déjà élevés par rapport au pouvoir d'achat des citoyens genevois.

M. Kanaan explique que le risque est néanmoins que le Grand Théâtre proposerait en moyenne des opéras plus simples avec moins d'ambitions scéniques au détriment de l'attractivité et donc du mécénat.

M. Ceccarini ajoute que le système actuel permet à deux spectacles d'être montés en simultané. Il est possible de jouer deux spectacles d'un jour à l'autre. Ce système permet donc la polyvalence. Avec le système de trappes de la variante B, cela n'est pas possible. Les spectacles seront faits par «tranches» de plusieurs semaines.

M. Sagnes indique que le planning est fait longtemps à l'avance, ce qui nécessite trois jours de montage et deux jours de démontage pour le GTG. C'est une constante. Sans ces jours de montages et de démontages, le Grand Théâtre ne peut pas proposer les spectacles qu'il fait annuellement. Le but est de conserver cette programmation. Que le Grand Théâtre ait la variante A ou la variante B il mettra donc en œuvre les moyens humains – qui compenseront donc les différences de moyens techniques – afin de garder ce rythme.

M. Kanaan indique, concernant la dernière question de Mme Bessat-Gardet, qu'on ne peut pas reprocher aux services de la Ville d'avoir fait preuve d'amateurisme concernant l'évaluation de l'enveloppe. M. Kanaan transmettra la note du bureau d'étude qui a accompagné la Ville sur ce projet: le Bureau Kunkel. C'est un des bureaux les plus reconnus en Europe en ce qui concerne les connaissances en matière d'ingénierie d'opéra. Le crédit initial s'est basé sur les estimations de ce Bureau, que la Ville a recontacté après le retour de soumission. Le Bureau a indiqué aux services de la Ville qu'il avait observé une augmentation très rapide des coûts liés à une arrivée sur le marché de plusieurs opéras rénovés et à la diminution du nombre d'entreprises capables de faire cette rénovation. Le Bureau Kunkel a reconnu qu'il avait sous-estimé cela.

Mme Perler mentionne également la hausse du prix de l'acier, la hausse du coût de l'énergie et des transports comme des facteurs qui expliquent les coûts. Les membres de la CTC pourront lire la contribution de toutes ces variables à la hausse des coûts dans la note du Bureau Kunkel.

Mme Trousseau explique que le Grand Théâtre s'est aussi insurgé des prix proposés lors du premier retour de l'appel d'offres. Il s'est réuni avec le Bureau Kunkel et les mêmes constats ont été faits. D'autres Théâtres en rénovation ont dressé les mêmes conclusions concernant la hausse des coûts.

M. Pesch indique qu'après le Covid-19, la Ville avait demandé une validité des offres de six mois en Ville de Genève. Dans le cadre des discussions régulières que la Ville a avec la FMB, les entreprises ont expliqué au département qu'il n'est pas possible de maintenir des prix sur une durée aussi importante. Les offres ont donc aujourd'hui une validité de trois mois. Pour un domaine aussi spécifique que la machinerie scénique, les contraintes pour les théâtres et les opéras sont les mêmes partout car de tels travaux se planifient à l'avance pour les institutions. Celles-ci ne peuvent en effet pas proposer de spectacles pendant la période de rénovation de la machinerie scénique. Ce type de travaux a donc un planning extrêmement serré car il n'est pas possible de fermer une scène pendant plusieurs années.

Un commissaire indique qu'il a été dit dans la présentation du jour que les mécènes ne financent pas ce type de travaux, le Conseil administratif a-t-il

formellement demandé à des mécènes d'entrer en matière sur ces travaux. Si c'est le cas, il aimerait savoir quelles raisons les mécènes ont invoquées pour expliquer le fait qu'ils ne sont pas entrés en matière. Si le Conseil administratif n'a en revanche pas sollicité les mécènes, il aimerait en connaître la raison et souhaiterait savoir si c'est parce qu'il n'est pas de «bon ton» de retourner voir des mécènes afin de leur demander de financer des demandes complémentaires pour ce type de projets. Il évoque la possibilité que la fondation voudra aider le Conseil municipal à se rapprocher de la variante A si le Conseil municipal ne vote pas d'ici au mois de juin, étant donné que le conseil de la Fondation Wilsdorf se prononcera en juin.

M. Kanaan explique que le Conseil administratif a rencontré la fondation et que celle-ci a bien compris les enjeux de la machinerie. Si la fondation décide d'aider la Ville c'est effectivement pour l'aider à réaliser la variante A. M. Kanaan a néanmoins rencontré le président de la Fondation Wilsdorf, et cette aide n'est pas confirmée puisque la décision finale appartient au conseil de fondation.

Une commissaire pense qu'il serait opportun que le Canton puisse faire un geste supplémentaire.

M. Kanaan explique que ce sujet a souvent été abordé et il rappelle que depuis le début de sa carrière en Ville de Genève, il a réussi à remettre le Canton «dans la boucle» concernant ce type de discussions. M. Kanaan indique que dans le cas présent, deux scénarios sont possibles. Le premier, et le scénario tel qu'il était prévu, est que des accords pour la culture ont été négociés selon la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Le Canton entre à 50%. Il ne remboursera pas les investissements passés mais il participera aux investissements futurs. Les futures augmentations de charges seront donc vraiment partagées avec le Canton. En outre, puisque la «bascule fiscale» va aboutir en 2028/2029 à une baisse d'impôts pour les contribuables de la Ville de Genève et à une augmentation légère pour les contribuables du reste du canton, pour la première fois dans l'histoire du Canton de Genève, il y aura enfin une répartition des charges de villes-centres un peu plus équitable. Le deuxième scénario, plus inquiétant, est qu'au niveau fédéral, le programme d'allègement PA27 prévoit des coupes budgétaires. Parmi celles-ci se trouve une coupe budgétaire en rapport avec les charges socio-démographiques particulières, qui sera faite au détriment du Canton de Genève. M. Kanaan ajoute que le public souhaite avoir de beaux opéras et qu'il n'y peut rien si les prix ont augmenté. Il serait ainsi peu acceptable de «punir» le public à cause de l'état du marché actuel.

Une commissaire a noté que la machinerie actuelle a été conçue et réalisée dans les années 1960. Elle demande si l'installation qui sera faite dans le cadre de ce projet sera durable et si elle marchera toujours dans 60 ans malgré la raréfaction attendue de certaines ressources comme le pétrole.

M. Kanaan explique que c'est une vaste question. Les services de la Ville essaient de planifier un système qui dure. Le dernier système devait durer 30 ans mais a duré 60 ans, moyennant des rénovations néanmoins. M. Kanaan indique néanmoins qu'il ne peut pas prédire la durée de vie des installations qui seront faites.

Une commissaire demande si l'entreprise qui entreprendra les travaux sera basée en Suisse ou à l'étranger.

M. Kanaan indique que l'origine de l'entreprise qui mènera les travaux n'est pas encore connue, les entreprises susceptibles de mener les travaux seront basées en Allemagne ou en France.

La présidente demande aux commissaires s'ils sont d'accord de voter concernant la proposition PR-1693.

Par 9 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve, 2 LC) contre 3 non (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC), la commission décide de voter le soir même.

Prises de position

Le Mouvement citoyen genevois indique qu'un article est paru aujourd'hui et que son contenu ne le rassure pas, le journaliste qui a écrit l'article a sûrement fait des recherches approfondies, et donc ce qu'il dit est sûrement vrai. Or, d'après ce qui est écrit dans l'article, le Grand Théâtre est le «labyrinthe du sphinx», énormément d'argent est mis dans ce théâtre, à l'excès.

Ensemble à gauche explique que la nécessité de voter ce soir est claire car il y a des impératifs de temps à respecter pour cet objet. Ensemble à gauche est en faveur de la proposition A qui utilise le système hydraulique existant et permet de transférer des spectacles d'une scène à une autre.

Pour le Parti socialiste le fait qu'il faille refaire la machinerie n'est pas une information nouvelle, la Ville se doit d'avoir une machinerie à la hauteur du rayonnement de sa scène qui a d'ailleurs été primée il y a quelques années.

Le Parti libéral-radical aurait aimé attendre son caucus pour pouvoir discuter en groupe des deux variantes discutées. Cette proposition a été envoyée il y a quelques jours, sans que les membres du Parti libéral-radical puissent en parler. Par souci de démocratie, le Parti libéral-radical ce soir va s'abstenir de voter en attendant le retour de son groupe. De plus la présentation du jour contient des éléments différents de ceux présentés en séance plénière lundi.

L'Union démocratique du centre indique que le Grand Théâtre est un élément culturel majeur de Genève depuis des décennies. Selon lui, c'est un choix politique que de privilégier l'opéra par rapport à d'autres lieux artistiques. Il pense qu'il est ainsi difficile de changer cette tendance, la variante A a clairement la

préférence des mécènes qui sont importants ici à Genève. Le Grand Théâtre reçoit souvent des visiteurs qui viennent de l'extérieur de la ville car c'est une institution prestigieuse. L'Union démocratique du centre est d'avis que ce niveau soit maintenu car il n'est pas possible d'imaginer aujourd'hui les conséquences qu'aurait sur le long terme une baisse de qualité de la proposition scénique de cette grande institution.

Le Centre votera pour la variante A. Celle-ci maintient ainsi le niveau technique actuel de l'opéra mais aussi la qualité des spectacles reconnus en Suisse et à l'international. La variante A permettra en outre au Grand Théâtre de poursuivre des coproductions avec des scènes étrangères et a, de plus, la préférence des mécènes, ce qui est un élément important à prendre en compte. Le Centre regrette néanmoins d'être confronté à une pareille augmentation des coûts mais il est attaché à l'institution phare qu'est le Grand Théâtre et ne veut pas péjorer sa renommée par un choix de qualité moindre pour cette machinerie.

Le Parti socialiste note que la contribution du Grand Conseil dans le cadre des accords culturels, à hauteur de 8 millions de francs, est une bonne nouvelle; il espère que le Canton saura se montrer à la hauteur dans sa contribution et ce, de manière continue en soutenant le Grand Théâtre. Une relance a également été faite auprès d'un mécène qui avait déjà contribué au projet à hauteur de 20 millions, ce qui est aussi une bonne chose. Il y a également eu un effort de recherche de financements privés en parallèle, ce que le Parti socialiste voit aussi d'un bon œil car cela allégera très probablement le coût douloureux que représente le remplacement de la machinerie. Le Parti socialiste avait deux préoccupations: la première est que la variante choisie ne péjore pas la qualité de l'offre du Grand Théâtre, la deuxième est qu'il n'y ait pas «des économies de bouts de chandelles» qui finiront par se payer à plus ou moins long terme, comme c'est le cas avec le MHN. Ce soir, ces deux préoccupations ont trouvé réponse, grâce à l'évocation d'avis d'experts. Le Parti socialiste se prononcera donc en faveur de la variante A.

Les Verts voteront pour la version A.

Votes

La présidente met au vote la variante A de la proposition PR-1693, qui est acceptée par 10 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 2 abstentions (PLR).

La présidente met au vote la variante B de la proposition PR-1693, qui est refusée à l'unanimité, avec 2 abstentions (PLR).

La variante A est donc acceptée.

Annexe: présentation de la DPBA (séance du 7 mai 2025)

LA VILLE RÉNOVE

PR-1693 : MACHINERIE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE
Crédit complémentaire

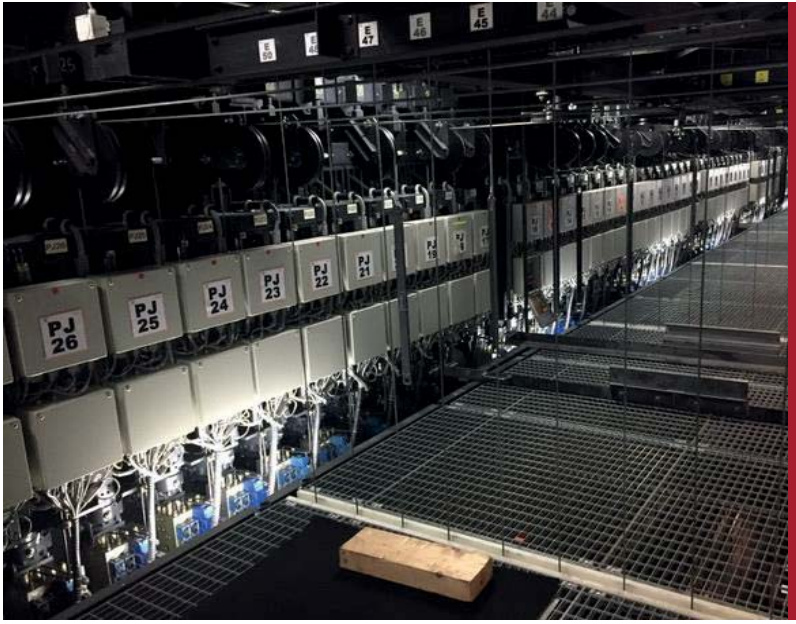

Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de réalisation de 42'103'700 francs bruts et 18'103'700 francs nets, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
7 MAI 2025

VILLE DE GENÈVE

DÉLIBÉRATION

Détail

VARIANTE A

Crédit de **16'930'200 francs**, complémentaire au crédit de réalisation de 42'103'700 francs bruts et 18'103'700 francs nets, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors-les-murs durant la durée de fermeture du bâtiment.

VARIANTE B

Crédit de **4'582'200 francs**, complémentaire au crédit de réalisation de 42'103'700 francs bruts et 18'103'700 francs nets, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors-les-murs durant la durée de fermeture du bâtiment.

INTRODUCTION

6 mars 2024 : vote par le Conseil municipal du crédit de réalisation (PR-1576) destiné à moderniser la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, à réaliser des travaux annexes et à assurer la continuité des activités du théâtre hors-les-murs.

Simultanément à l'approbation du crédit, finalisation des études prévues dans le cadre du crédit d'étude (PR-1404) et publication des appels d'offres (partie relative à la machinerie scénique).

Examen des offres reçues : **les propositions des entreprises dépassent largement le budget initialement prévu** → réévaluation du financement nécessaire.

Le calendrier des travaux est modifié : remise du bâtiment mi-2027 au lieu de début 2027.
→ impact sur la saison 2026-2027, qui se déroulera entièrement en dehors du GTG.
→ frais supplémentaires.

MACHINERIE DU GRAND THÉÂTRE

1-Arrière-scène

2-Scènes latérales

3-Cintres :

Équipes ponctuelles, porteuses, rideaux et rideau de fer

4-Avant-scène : Porteuses d'avant-scène

5-Plafond : Redents

6-Arrière-scène :

Dorsale et plateau d'équilibrage

7-Scène principale :

Pont de stockage et ponts principaux 1 à 6

8-Avant-scène :

Ponts fosse d'orchestre 1 à 5 et balustrade

CONTEXTE

Historique

A la suite du retour des premiers appels d'offres en 2024, décisions prises en novembre 2024 :

Modifications du projet

- limitations de la vitesse des ponts de scène et de l'inclinaison des plateformes
- suppression de la plateforme compensatrice sous la dorsale
- simplifications du système de levage des scènes arrières et latérales et des espaces de stockage (dessous de scène).

Modifications de l'appel d'offres

- ajustements exceptionnels apportés aux conditions habituelles
- appels d'offres séparés (4 lots distincts) lancés en décembre 2024

LA VILLE RÉNOVE

CONTEXTE

Exemples de surcoûts

Malgré une stratégie générant des économies (appels d'offres séparés en lots), les offres reçues dépassent le budget alloué en raison principalement d'une forte hausse inattendue des prix dans la machinerie scénique à l'échelle européenne.

- Estimation de 2023 : sur la base des prix de fin 2022/début 2023 et sans renchérissement.

  - Exemple de prix pour plateforme de stockage fin 2022 (Opéra de Wuppertal) entre 250'000 CHF et 306'000 CHF
    > Actuellement entre 633'000 CHF et 972'000 CHF

  - Prix du kilo construction acier fin 2022 (Opéra de Wuppertal) entre 6 CHF et 12 CHF
    > Actuellement entre 20 CHF et 30 CHF

CONTEXTE

Explications surcoûts

Le nombre d'entreprises capables de réaliser de grands projets de machinerie scénique est en déclin, avec seulement **deux acteurs** majeurs sur le marché européen.

Augmentations de prix également observées en Allemagne et en France.

Les entreprises justifient cette hausse par des coûts énergétiques et de transport accrus, une augmentation des frais de personnel, mais ces explications ne semblent pas entièrement suffisantes pour expliquer l'ampleur de l'augmentation.

Face à une demande élevée et à un manque de nouveaux fournisseurs spécialisés dans les machineries complexes et de grande taille, il semble peu probable que les prix baissent dans un avenir proche.

VARIANTES

Remplacement machinerie inférieure vs. Dessous de scène démontables

Variante A
Maintien des travaux prévus par la demande de crédit initiale (PR-1576), soit le remplacement de l'ensemble des machineries scéniques (supérieure, fosse d'orchestre et inférieure).

Variante B
Remplacement de la machinerie supérieure et de celle de la fosse d'orchestre, tel que prévu initialement.
La machinerie inférieure de la cage de scène sera supprimée et remplacée par un système de plancher démontable à deux étages.

VARIANTE A

Remplacement machinerie inférieure

La machinerie inférieure de la cage de scène concerne la dorsale, le pont de stockage et les 6 ponts à double étage, leurs nouveaux systèmes d'entraînement électromécaniques et le système de commande.

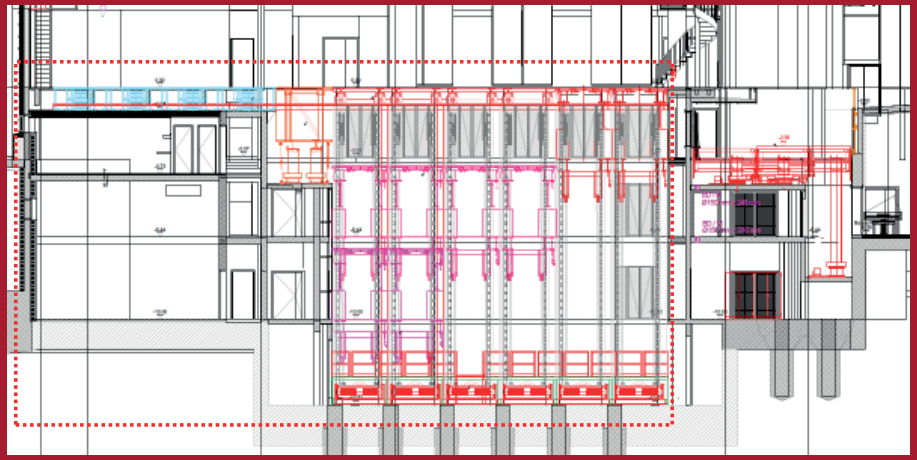

VARIANTE A

Remplacement machinerie inférieure

Exemples machineries inférieures : Théâtre National de Taipei, Deutsche Oper de Berlin, Opéra d'Astana (Kazakhstan), Opéra Podlaska à Bialystok (Pologne).

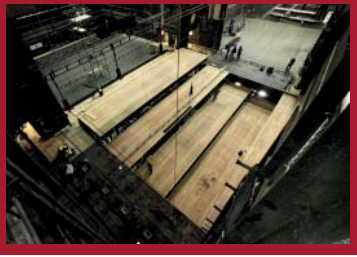

LA VILLE RÉNOVE

VARIANTE B

Dessous de scène démontables

La machinerie de dessous de scène est remplacée par des dessous de scène démontables (plancher fixe détrappable sur deux niveaux).
Les travaux des machineries supérieure et de la fosse d'orchestre sont maintenus.

VARIANTE B

Dessous de scène démontables à deux niveaux

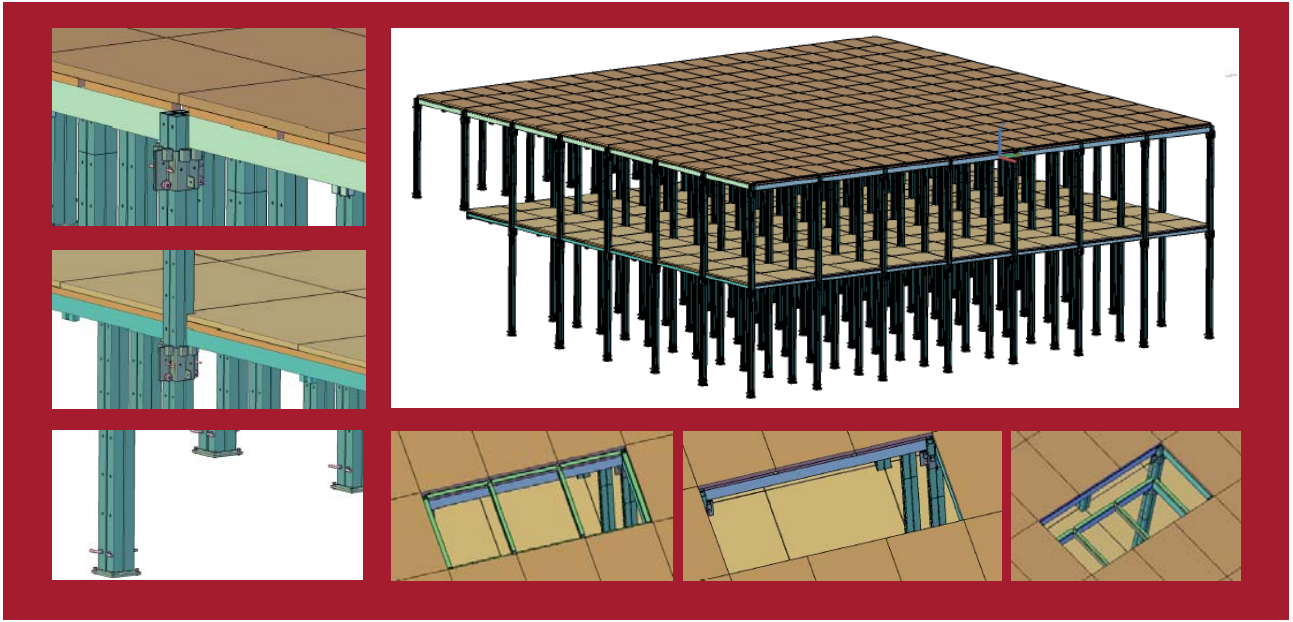

COMPARATIF

Variante A : Machinerie inférieure

Machinerie inférieure (ponts de scène) telle que prévue dans la PR-1576, mais avec la technologie électromécanique en lieu et place de l'hydraulique.

- Changement complet de grandes unités de décor en peu de temps (pendant un spectacle ou entre deux représentations différentes).
  Flexibilité pour les mises en scène exigeantes en effets spectaculaires (élévations, trappes, changements rapides de décor en pleine représentation).
- Double niveau des plateformes : permet des apparitions par les trappes, et l'intégration de plateaux tournants, régulièrement utilisés dans les productions.

Souvent installée dans des théâtres avec une programmation type répertoire (plusieurs spectacles différents dans la semaine).

De nombreux théâtres en Allemagne, en Autriche et en Europe centrale en sont équipés (Opéra Bastille à Paris, Covent Garden à Londres, Deutsche Oper à Berlin, Monnaie à Bruxelles, opéras d'Amsterdam, d'Oslo et de Copenhague).

COMPARATIF

Variante B : Dessous de scène démontables

Dispositif manuel : requiert de la main d'œuvre importante pour tout changement, qui s'avère moins aisé et nécessite plus de temps.

- Changement d'un grand décor : moins facile et nécessite temps et personnel. Infrastructures simplifiées, mais perte ou limitation de certaines possibilités scéniques (changements automatisés, mouvements synchronisés).
- Ouvertures possibles sur toute la scène. Pour une apparition mécanisée, un petit tampon (plateforme élévatrice) est installé au-dessous. Possibilité d'assembler et synchroniser plusieurs tampons.
- Nécessite le stockage des éléments démontés.

Programmation de type *stagione* (spectacle joué plusieurs jours de suite puis démonté).

Très répandu en France (opéras de Lyon, Lille et Toulouse et nombreux théâtres dont le TNP à Villeurbanne), présent à Leicester, à Taipei, à La Comédie de Genève, au Théâtre de Carouge et à l'Opéra de Lausanne.

COMPARATIF

Machinerie inférieure vs. Dessous de scène démontables

Deux systèmes = deux façons de travailler très différentes.

Variante B :

- permet des économies sur le coût du projet
- conséquence non-négligeable : ferait perdre une spécificité importante du Grand Théâtre, existant depuis 1962.

La capacité de co-production avec des opéras européens de premier plan s'en trouverait limitée.

Choix stratégique pour les 30 prochaines années de fonctionnement.

FRAIS INDUITS

Prolongation des travaux de cinq mois et demi (mi-février 2027 à fin juillet 2027) :
→ augmentation des coûts liés aux locations (relogement des activités délocalisées durant le chantier, en raison d'inaccessibilité ou d'importantes nuisances sonores).

Locaux de relogement pour le personnel du Grand Théâtre, ainsi que pour la programmation hors-les-murs (trois opéras et un ballet au BFM et deux opéras au Victoria Hall).

Calcul de l'augmentation des frais induits :

- relogement prolongé de salles de répétition pour le ballet
- espaces de bureaux et espaces de stockage
- locations supplémentaires pour la programmation du Grand Théâtre hors-les-murs au BFM et au Victoria Hall
- ressources en personnel pour le suivi logistique.

Les coûts liés aux aménagements des lieux hors-les-murs et aux déménagements ne sont pas impactés par la prolongation des travaux.

ESTIMATION DES COÛTS – AVRIL 2025

Délibération I.a : Compléments pour les travaux – VARIANTE A

CFC		Intitulé	Prix unitaire	Total
2.		**BÂTIMENT**		**500'000.-**
	21	Gros œuvre 1	170'000.-	
	23	Installations électriques	330'000.-	
3.		**ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION**		**10'971'500.-**
	36	Installations de transport, installations de stockage	10'732'300.-	
	37	Aménagements intérieurs 1	239'200.-	
5.		**FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE**		**1'983'000.-**
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	26'400.-	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves	639'400.-	
	59	Comptes d'attente pour honoraires	1'317'200.-	
I.		***COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)***		**13'454'500.-**
		+ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8.1 %	1'089'800.-	
II.		***COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT***		**14'544'300.-**
		+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	727'200.-	
III.		***SOUS-TOTAL***		**15'271'500.-**
		+ Intérêts intercalaires 2.00%, durée 24 mois	305'400.-	
IV.		***TOTAL DU CRÉDIT I.a. DEMANDÉ***		**15'576'900.-**

ESTIMATION DES COÛTS – AVRIL 2025

Délibération I.a : Compléments pour les travaux – VARIANTE B

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	**TRAVAUX PRÉPARATOIRES**		**64’200.-**
11	Déblaiement, préparation du terrain	64’200.-	
2.	**BÂTIMENT**		**1’450’200.-**
21	Gros œuvre 1	618’300.-	
22	Gros œuvre 2	6’500.-	
23	Installations électriques	184’600.-	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	206’600.-	
25	Installations sanitaires	130’000.-	
26	Installations de transport	200’000.-	
27	Aménagements intérieurs 1	27’900.-	
28	Aménagements intérieurs 2	76’300.-	
3.	**ÉQUIPEMENTS D’EXPLOITATION**		**556’600.-**
36	Installations de transport, installations de stockage	267’400.-	
37	Aménagements intérieurs 1	289’200.-	

ESTIMATION DES COÛTS – AVRIL 2025

Délibération I.a : Compléments pour les travaux – VARIANTE B

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
5.	**FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE**		**718'000.-**
51	Autorisations, taxes	9'000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	10'000.-	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	246'000.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	453'000.-	
I.	***COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)***		**2'789'000.-**
	+ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8.1 %	225'900.-	
II.	***COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT***		**3'014'900.-**
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	150'700.-	
III.	***SOUS-TOTAL***		**3'165'600.-**
	+ Intérêts intercalaires 2.00%, durée 24 mois	63'300.-	
IV.	***TOTAL DU CRÉDIT I.a. DEMANDÉ***		**3'228'900.-**

ESTIMATION DES COÛTS – AVRIL 2025

Délibération I.b : Compléments pour frais induits

	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	Data center (6 mois)	4'300.-	
2.	Aménagements extérieurs containers (6 mois)	15'200.-	
3.	Relogement bureaux (6 mois)	285'900.-	
4.	Relogement ballet (6 mois)	247'700.-	
5.	Relogement stockage (6 mois)	67'800.-	
6.	Déménagement piano	800.-	
7.	Ressources en personnel	73'300.-	
8.	Logistique courante	40'000.-	
9.	Location salles de spectacles (135 jours)	512'000.-	
10.	Divers et imprévus	22'500.-	
I.	***COÛT INDUIT TOTAL (HT)***		**1'269'500.-**
	+ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8.1 % sur tous les postes sauf 4.1, 4.2, 5.1, 5.2 et 9.2	73'400.-	
	+ Correctif 0.4% changement TVA sur PR-1576	10'400.-	
II.	***TOTAL DU CRÉDIT I.b. DEMANDÉ***		**1'353'300.-**

ESTIMATION DES COÛTS – AVRIL 2025

Récapitulation par variante

VARIANTE A

Délibération I : Récapitulation générale des coûts - Variante A

I.	TOTAL DU CREDIT I.a DEMANDE	15’576’900.-
II.	TOTAL DU CREDIT I.b DEMANDE	1’353’300.-
III.	**TOTAL DU CREDIT I DEMANDE**	**16’930’200.-**

VARIANTE B

Délibération I : Récapitulation générale des coûts - Variante B

I.	TOTAL DU CREDIT I.a DEMANDE	3’228’900.-
II.	TOTAL DU CREDIT I.b DEMANDE	1’353’300.-
III.	**TOTAL DU CREDIT I DEMANDE**	**4’582’200.-**

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délai de réalisation et recettes

Délai de réalisation
Compte tenu des délais de commande et du temps de préparation en atelier, l'adjudication de la machinerie scénique devra être prononcée dès le vote de la présente demande de crédit complémentaire.

Durée : 24 mois (préparation en atelier et travaux sur site).

Mise en exploitation prévisionnelle : juillet 2027.

Recettes
A l'instar du crédit initial (PR-1576), une recherche de fonds privés est lancée pour réduire le coût à charge de la Ville de Genève.

VILLE DE GENÈVE

—***—

Le président. Ce projet de délibération comporte deux variantes. Le vote portera d'abord sur la variante A de 16 930 200 francs, c'est seulement en cas de refus de cette variante que la variante B, d'un montant de 4 582 200 francs, sera soumise au vote. Je donne la parole à la présidente de la commission, Mme Fabienne Beaud, qui ne la prend pas. Je donne la parole à la rapporteuse, Mme Patricia Richard.

Mme Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Merci, Monsieur le président. Cet objet a été traité en une seule et unique séance, puisque cela semblait absolument urgent et que le délai pour voter ces variantes était extrêmement court; les travaux devaient commencer en fin d'année, à la fin d'une saison et avant le début d'une autre, le planning étant plus ou moins déjà prévu ainsi. Certaines personnes ont déploré clairement qu'une majorité veuille voter cette proposition le soir même. Je tiens quand même à rappeler une chose: ce texte nous a été présenté en urgence pendant les vacances de Pâques, à la demande du Conseil administratif il a été ajouté à l'ordre du jour de la séance supplémentaire du lundi de la rentrée scolaire, par conséquent certains groupes n'ont pas du tout eu le temps de traiter l'objet en caucus ni de prendre la moindre décision. C'est la raison pour laquelle un groupe en particulier a déclaré s'abstenir sur le choix de la variante ainsi que sur le vote, non pas par manque de soutien mais tout simplement par souci de démocratie et de transparence afin de faire un retour à son groupe avant de voter.

En tant que rapporteuse, j'aimerais préciser qu'il y a eu un petit souci avec le procès-verbal, la séance n'a été traitée que le 7 mai et nous n'avons reçu le procès-verbal final que le 28 mai, qui a ensuite été approuvé début juin. Je tiens donc à dire que nous aurions largement eu le temps d'attendre une séance supplémentaire pour que les groupes qui le souhaitaient puissent concerter leurs collègues avant de passer au vote. Voilà pour ce qui est du rapport. Je reprendrai la parole en tant que représentante du Parti libéral-radical.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous avons reçu une motion d'ordre qui demande le débat accéléré sur cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 31 non (1 abstention).

Premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). Lorsque le Grand Théâtre a subi un incendie majeur dans les années 1950 et que l'arrière-plan du bâtiment a été reconstruit, nos devanciers ont décidé d'en profiter pour moderniser toute la partie détruite qui abritait la machinerie ainsi que le plateau. En 2025, deux variantes sont proposées, la variante A était déjà prévue au départ par le Conseil administratif malgré le coût plus important, car il a été considéré que la variante B serait plus chère à long terme. La version A permet en effet de faire disparaître des décors complets, alors que la variante B autorise certes ce que l'on pourrait qualifier d'une certaine agilité, mais il faut tout de suite préciser que, comme on vient de le dire, la version A fait disparaître des décors complets. Elle dispose de ponts, comme dans l'actuelle machinerie usée qui doit être remplacée, qui permettent de monter et descendre les décors. Dans la version B n'est prévue que l'installation de petites tables élévatrices.

Il faut signaler que les grandes institutions d'opéra européennes disposent de la version A. Si notre Grand Théâtre veut travailler avec ces institutions européennes, ces opéras européens, il faut qu'il bénéficie de la version A. La machinerie actuelle serait donc maintenue avec un projet électromécanique. En revanche, la version B serait entièrement manuelle, elle demanderait plus de personnel pour assurer les spectacles, qui seraient toutefois de grande qualité, il faut le dire en toute honnêteté; cela étant la machinerie version B serait moins efficace. Pour le personnel du Grand Théâtre, la machinerie version B serait plus primitive, ce serait un peu une régression.

Très important encore, la version A permet à deux spectacles d'être montés simultanément. On peut jouer deux spectacles d'un jour à l'autre, c'est donc la polyvalence. Le système B ne permet pas cela. Si l'on veut réduire les coûts, la version B est moins coûteuse. Toutefois, une dépense quelle qu'elle soit, même pour un particulier, doit être analysée en fonction de la durée. Ainsi, répartie sur trente ans la différence de 12 millions de francs entre la version A et la version B correspondrait à 400 000 francs par année. Ce paiement supplémentaire serait échelonné et donc plus supportable. On sait que le Grand Théâtre essaiera de ne pas répercuter les coûts de cette nouvelle machinerie sur le prix des billets qui sont déjà assez élevés. De plus, des accords pour la culture ont été négociés selon la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Le Canton entre dans les dépenses à 50%, ce qui n'est pas rien. Cinquante pour cent pour le Canton, 50% pour la Ville de Genève. Le système est prévu pour durer longtemps; le précédent système de machinerie devait durer trente ans et a en fait duré soixante ans, avec des rénovations évidemment.

L'Union démocratique du centre indique que le Grand Théâtre est un élément culturel majeur de Genève depuis des décennies. C'est un choix politique

que de privilégier l'opéra par rapport à d'autres lieux artistiques. Il ne faut pas changer de tendance. Les mécènes sont favorables à la version A, le niveau doit être maintenu et on ne doit pas choisir une baisse de qualité. Rénover plus tard, si on construit en optant pour la version B, serait certainement plus coûteux, demanderait encore un temps d'arrêt sans spectacles et entraînerait donc une perte dans la billetterie. Le moins cher est souvent plus cher à long terme. Le Grand Conseil, le Canton donc, je le rappelle, contribue à hauteur de 8 millions de francs. Un mécène pourrait contribuer à hauteur de 20 millions de francs. En fonction de ces raisonnements, l'Union démocratique du centre votera en faveur de la version A.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'arlésienne de rénovations du Grand Théâtre continue. Du temps de M. Rémy Pagani on nous avait assuré que tout avait été fait; on en est loin. Même après la rénovation de la machinerie, tout n'aura pas été fait dans ce Grand Théâtre. La salle, par exemple, je crois qu'elle commence à dater. Oui, il est nécessaire de remplacer cette machinerie, il faut évidemment voter la version A, faute de quoi le Grand Théâtre de Genève sera relayé en catégorie B européenne. Ça peut être un choix, en tout cas ce n'est pas celui du Mouvement citoyen genevois. J'étais heureux d'entendre mon prédécesseur soutenir aussi cette position. Je crois que le rayonnement de Genève passe en partie par le Grand Théâtre et on doit continuer d'assurer ce rayonnement, même si aujourd'hui certains spectacles au Grand Théâtre sont critiqués; c'est le moins qu'on puisse dire. Mais ça va changer, puisqu'un nouveau directeur va arriver. On espère que les choses vont évoluer. Je déplore effectivement cette version de *La Traviata* qui a défrayé la chronique. Au secours, heureusement que je n'y suis pas allé!

J'avais eu l'occasion d'en parler avec votre prédécesseur, M. Kanaan, Madame la conseillère administrative Bertossa, lorsque j'ai vu arriver cette proposition et le monstrueux crédit complémentaire nécessaire. Une fois de plus, il va être nécessaire de revoir quelque peu les méthodes qu'emploie la Ville de Genève, en l'occurrence le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), pour faire l'évaluation des projets, car là ils sont passés complètement à côté. Pourtant, la dernière évaluation n'est pas si vieille, elle a un an et demi à peine, et pourtant on revient avec un crédit supplémentaire énorme. Je crois qu'on s'est fait rouler dans la farine, la Ville de Genève s'est fait rouler dans la farine. Il y a très peu de concurrence pour ce type d'équipements, ce qu'on aurait dû savoir parce qu'on est censés avoir des professionnels, et on aurait dû prendre un certain nombre de précautions, ce qui n'a pas été le cas. Je le regrette et j'appelle formellement à un redressement des méthodes d'évaluation pour présenter les crédits au Conseil municipal. Il nous faut avoir plus de rigueur et de précision afin d'éviter ce type de propositions avec des suppléments absolument

énormes pour arriver à nos fins, à savoir maintenir la mobilité du plateau pour garder le Grand Théâtre dans la cour européenne, on va dire; pas dans l'Union européenne, au secours! Le Mouvement citoyen genevois soutiendra avec… *(M. Sormanni cherche ses mots)* conviction – merci pour le mot qui ne voulait pas sortir – le vote de la version A de cette proposition.

M. Cyril Alispach (Ve). Mesdames, Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, les arguments ont été donnés, je pense, et rejoignent la position des Verts. C'est une scène qui a soixante ans de bons et loyaux services et qu'il faut changer aujourd'hui. Ce ne sont pas des goûts de luxe, il s'agit de remplacer un équipement qui n'est plus aux normes techniques pour se conformer aux standards européens. Nous allons évidemment soutenir la variante A, parce qu'elle coûterait probablement moins cher sur le long terme. Pour un usage sur trente ans, tel que mentionné en commission, on arrive à un différentiel de 12 millions de francs entre les deux variantes, ce qui sur la durée prévue de cette nouvelle machinerie scénique équivaudrait à 400 000 francs par an en termes de fonctionnement. On vient d'avoir soixante ans d'usage avec la machinerie actuelle et peut-être qu'on en aura soixante aussi avec la nouvelle. Il y aura rénovation, on espère. Cela a aussi été mentionné, il n'y a que deux acteurs européens pour la machinerie scénique, car il n'y a pas plein de théâtres ou d'opéras dans le monde. Donc oui, le marché est particulier. Pour toutes ces raisons, et cela a été mentionné avant, le groupe des Verts vous invite à voter en faveur de la variante A afin de garantir la continuité artistique et optimiser les dépenses publiques à long terme.

M^me^ Anne Carron (LC-VL). Nous ne sommes jamais ravis d'avoir à voter des crédits complémentaires, mais nous n'ignorons pas que dans tout crédit de construction des variations peuvent survenir, un ratio pour couvrir d'éventuelles variations est d'ailleurs intégré dans les propositions et nous y sommes toujours attentifs. Cela dit, les montants demandés ici sont très importants et nous sommes conscients qu'ils appellent à réfléchir au-delà des considérations arithmétiques. Les chantiers de la Ville, nous le savons, subissent comme partout de plein fouet l'augmentation des coûts de la construction liée à plusieurs facteurs tels que le prix des matériaux en forte hausse ces dernières années. Pour ce qui concerne le Grand Théâtre, c'est une histoire ancienne, mais je tiens à rappeler que nous aurions préféré que ces travaux d'ampleur qui touchent la machinerie et qui sont tout à fait justifiés se passent d'un seul tenant, alors que la maison était fermée pour le chantier de rénovation de l'enveloppe du bâtiment et que l'Opéra des Nations accueillait les spectacles, cela pour le plus grand bonheur des mélomanes genevois, nous nous en souvenons.

Vouloir refaire le passé ne change en rien ce qui nous préoccupe aujourd'hui. Cela a été dit, une seule entreprise a soumissionné dans le cadre des incontournables procédures d'octroi des marchés publics, et cela empêche de faire jouer la concurrence. Cela a aussi été dit, il faut décider vite pour que la rénovation de la machinerie se fasse rapidement; nous insistons d'ailleurs pour que ce chantier impacte le moins possible le déroulement des saisons artistiques. Il faut le dire, nous sommes sensibles au fait de ne pas avoir été mis devant le fait accompli avec une seule option; entre les deux options proposées A et B, notre choix s'est porté sur la plus coûteuse pour les raisons que certains ont déjà évoquées, à savoir le maintien technique actuel de l'opéra, mais aussi la qualité des spectacles reconnus en Suisse et à l'international. Cette variante A permettra au Grand Théâtre de poursuivre des coproductions avec des scènes étrangères. Cela est important aussi, la variante A a la préférence des mécènes, ce qui est un élément à prendre en compte.

En conclusion, nous regrettons encore une fois d'être confrontés à une pareille augmentation des coûts, mais nous sommes attachés à l'institution phare qu'est le Grand Théâtre et nous ne voulons pas péjorer sa renommée par un choix technique de qualité moindre qui induirait, nous l'avons appris, des coûts de fonctionnement bien plus élevés que la version que nous nous apprêtons à voter ce soir; cela est important.

M^me^ Patricia Richard (PLR). Le groupe du Parti libéral-radical a toujours soutenu le Grand Théâtre et nous continuerons à le soutenir. Nous avons regretté de ne pas pouvoir discuter en amont le vote de commission au sein de notre groupe, parce que le groupe du Parti libéral-radical est très attaché à la démocratie et à la discussion en caucus avant de prendre une décision. Nous avons décidé que nous soutiendrons la variante qui permettrait au Grand Théâtre de faire le plus de spectacles possible à l'international et le partage des différents événements, donc la variante A, bien évidemment.

Nous tenons quand même à souligner que ce parlement avait une tradition de respect vis-à-vis de chaque groupe, afin de pouvoir s'écouter et de prendre le temps d'étudier les objets correctement, or ça n'a pas toujours été le cas au cours de la dernière législature, ce que nous regrettons très fortement. Nous aurions eu une semaine de plus, ce texte aurait été voté à l'unanimité, je crois. On aurait eu le temps de faire un retour à notre caucus et de prendre notre décision en toute sérénité. Ce soir, nous invitons clairement ce parlement à respecter la sensibilité des uns et des autres de pouvoir débattre au sein de leur propre groupe, à parfois perdre ou gagner une semaine pour pouvoir tout simplement prendre la décision de manière collégiale au sein de nos différents groupes.

Le Parti libéral-radical a toujours soutenu le Grand Théâtre, je l'ai dit au début de notre intervention, et continue à le soutenir. Il souhaite qu'il puisse accueillir

des spectacles de renommée internationale et qu'il continue à utiliser un plancher technique, mais nous regrettons qu'une seule et unique entreprise ait postulé pour ce mandat. C'est fort dommage, toutefois on est bien conscients qu'il n'y a pas énormément de théâtres de cette ampleur et qu'il n'y a pas forcément assez de travail pour davantage d'entreprises. On doit donc choisir entre 17 millions de francs, la solution que nous avons choisie, et 4,5 millions de francs, ce qui est beaucoup moins cher, en tout cas au début.

En ces temps où chacun compte ses sous, il est clair qu'on ne pouvait pas prendre une décision la tête dans le sac, cela étant notre groupe a décidé de soutenir la variante qui pourrait permettre au Grand Théâtre d'accueillir le plus de spectacles possible et de faire le plus de prouesses techniques possible. Voilà notre décision, nous vous remercions de votre écoute.

M. Tobias Schnebli (EàG-UP). On a discuté de ce choix cornélien qui est proposé à la hussarde, je dois le dire encore une fois. J'étais absent pendant cinq ans de ce Conseil, mais je vois qu'il y a une vraie continuité philosophique dans la gestion de ce Grand Théâtre, comme le dit M^me^ Perler dans le rapport que j'ai lu. C'est avec regret que je constate cette continuité, c'est-à-dire que pour le Grand Théâtre il n'y a que le plus cher et le meilleur qui contribue au rayonnement de ce navire phare, de ce navire amiral et de ce phare pour le rayonnement de la politique culturelle de Genève dans le monde entier. Jusqu'à maintenant, je n'ai jamais vu une majorité de ce Municipal dire que ça suffit. C'est emblématique, on parle de la machinerie, le Grand Théâtre est une machinerie et une pompe à fric sans pareille de l'argent des contribuables de la Ville de Genève.

Je rappelle qu'au Grand Théâtre une place de spectacle est subventionnée par les citoyens et citoyennes contribuables de la Ville de Genève à raison de 450 francs. Il n'y a de pareil dans aucune autre institution culturelle. Dans le budget de fonctionnement de la Ville, le Grand Théâtre prend un quart, même plus. C'est le plus gros poste de dépenses. La rénovation du bâtiment a coûté presque aussi cher, un peu plus cher que le remplacement de la machinerie dont il est question maintenant. On l'avait dit à l'époque, c'est totalement illogique de ne pas profiter du déplacement du Grand Théâtre pour tout faire en même temps. Il sera déplacé une nouvelle fois pendant une année dans le Bâtiment des Forces motrices (BFM), avec tous les surcoûts qui viennent avec. Encore une fois on dit non, ma foi…

Ce qui caractérise cette continuité philosophique mentionnée par M^me^ Perler c'est premièrement l'argent qu'on y met, justement, car il n'y en a jamais assez; deuxièmement, le saucissonnage. M^me^ la rapporteuse Patricia Richard a parfaitement raison, c'est dans la continuité philosophique qui sous-tend la gestion de ce gros et énorme morceau de la politique culturelle de la Ville de Genève;

c'est une priorité absolue. Quand c'est prioritaire, qu'on l'adore et que c'est la meilleure chose qu'on a, on ne compte pas. Ce n'est pas la peine de prendre du temps, on doit toujours voter dans l'urgence ces crédits pour combler les dépassements.

Je me rappelle une fois, c'était au budget juste avant Noël, il fallait 3 millions de francs de plus au budget de fonctionnement pour payer les salaires de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses du Grand Théâtre; si on ne bouchait pas ce trou de 3 millions de francs avant Noël, les pauvres employés de la Ville n'auraient pas eu de quoi payer des cadeaux à leurs enfants. C'est toujours dans l'urgence.

Aujourd'hui, notre groupe a finalement décidé de ne pas voter pour la variante A afin de pouvoir discuter de la variante B. Rayonner, ce n'est pas juste faire le choix le plus luxueux, le plus cher, il y a un rayonnement à acquérir avec de la sobriété, avec le contenu de ce qui est proposé, peu importe si on n'a pas la Rolls-Royce de la machinerie de luxe que vous proposez. Avec un pick-up Toyota il y aura peut-être un peu plus de travail de fonctionnement avec du personnel, comme cela a été dit, mais ce que le rapport et les experts ne disent pas, c'est que les coûts d'entretien tombent sous le sens pour tout le monde; je regarde en particulier les amateurs de voitures en face en disant cela, car un changement de pneus sur une Rolls-Royce coûte dix fois plus cher que sur une Toyota ou un bus VW.

Le président. Merci de conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. C'est pourquoi, je vous le dis, chers collègues, cette fois prenons le temps de vraiment décider si le Grand Théâtre doit toujours être la priorité absolue et aveugle de la politique culturelle de la Ville…

Le président. Merci de conclure, Monsieur le conseiller municipal…

M. Tobias Schnebli. … et rivaliser en Champions League comme Berlin, Londres et Paris. Faisons un peu plus modeste, mais peut-être mieux. Merci. Donc, on est pour la variante B, en l'occurrence.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole. Il vous reste une minute.

M. Daniel Sormanni (MCG). Très rapidement, Monsieur le président. Bon, Ensemble à gauche et Union populaire veut du pain et des jeux, peut-être? Pour le saucissonnage, vous transmettrez à M. Schnebli, Monsieur le président, qu'il s'adresse à son ancien magistrat, M. Pagani; c'était le champion du monde pour ça. Il nous a fait ce saucissonnage, et ce n'est pas terminé! Je l'ai dit tout à l'heure, à un moment donné il faudra bien rénover la salle. La problématique, c'est l'écart par rapport au crédit initial: 17 millions de francs de crédit supplémentaire pour la variante A dans un crédit de 42 millions de francs. Je suis désolé, ce n'est pas normal d'en arriver là, et en urgence. C'est comme d'habitude.

Une des problématiques concerne l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), dans un marché où il n'y a quasiment pas de concurrence et où vous ne pouvez donc pas faire jouer la concurrence. Qui plus est, dans le cadre de l'AIMP vous avez l'interdiction de négocier le prix. C'est la double peine. Je pense qu'il faudrait aussi réfléchir à cette problématique; je voulais l'ajouter. Malheureusement on doit passer par là, car dans la variante B il y aura des manipulations à faire et il faudra engager des gens. Peut-être que ça plairait à Ensemble à gauche, mais ça va coûter aussi, ça coûtera beaucoup plus cher.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole pour le groupe socialiste, vous avez cinq minutes.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Monsieur le président, j'occuperai moins que cela. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Schnebli a raison de parler des problèmes de pilotage dans la conduite du chantier de la dernière rénovation. C'est vrai, il y a eu des problèmes de choix stratégiques, des problèmes entre les options retenues et ce qui n'a pas été retenu; ce sont aussi peut-être les non-choix qui ont conduit à la situation actuelle. Sauf que ce n'est pas le débat de ce soir. Ce soir, le débat est simple: est-ce que le bon marché coûte cher? La réponse est oui.

Effectivement, l'option B contient des coûts réduits à la facture d'origine, mais à la pratique, à l'entretien, ce sera beaucoup plus onéreux. L'option A propose des ponts mobiles, un peu comme des tablards qui pourraient bouger, alors que l'option B n'est pas mobile. C'est simple, on parle de travées au-dessus d'un vide de treize mètres, qui sont en six segments et qu'on doit déplacer à chaque fois à la main en faisant venir un certain nombre d'équipes. Autrement dit, on fait porter sur le dos des machinistes le coût ou le petit rabais qu'on se sera permis maintenant. Si on veut vraiment être rationnels sur le long terme, avec des équipements de qualité et prendre en compte le travail de ceux qu'on peut qualifier d'«ouvriers de la culture», alors on vote l'option A et pas l'option B.

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement vos débats, ils étaient de très grande qualité. Il y a eu quelques remarques concernant la révision des méthodes d'évaluation, les variations qui peuvent survenir dans tout projet de construction, le saucissonnage ou l'urgence. Il n'empêche que le Grand Théâtre a aussi passablement occupé votre enceinte ces dernières années avec la rénovation et l'extension du bâtiment, ça a été mentionné tout à l'heure, puis maintenant avec la machinerie. J'ai bon espoir qu'avec le vote de ce soir nous puissions nous dire que nous avons fait tout le nécessaire pour donner à cette belle institution tous les instruments pour fonctionner durant plusieurs décennies et proposer au public de magnifiques spectacles.

Je ne vous cache pas qu'il n'est pas forcément agréable pour nous, l'exécutif, de venir vous demander un crédit supplémentaire, mais la raison vous a été expliquée et vous l'avez bien comprise: dans un marché européen très spécifique et très peu concurrentiel, on constate une flambée des prix. Vous imaginez bien que l'exécutif de la Ville de Genève n'a pas la moindre influence sur l'évolution de ces prix, dans un marché qui est à la fois de taille continentale et de niche. C'est dans ce contexte très particulier que le Conseil administratif a donc choisi une méthode inhabituelle, à savoir de vous proposer ces fameuses deux variantes avec un écart significatif de prix entre elles. L'orientation donnée par la commission a été très claire, c'est l'option la moins chère qui n'a reçu aucun soutien et la version la plus coûteuse qui a été largement appuyée, donc la version A.

Je ne vous cache pas que les perspectives budgétaires qui sont les nôtres ne sont pas très bonnes. Notamment avec la volonté du Conseil d'Etat, là je parle du Canton, de faire contribuer les communes dont la Ville au paiement de la péréquation intercantonale, on hésite peut-être à ouvrir largement le porte-monnaie.

Cela étant, je note d'autres avantages, notamment que cette variante onéreuse a le mérite de ménager nos relations avec le mécénat, car il faut rappeler qu'un apport privé très conséquent de 20 millions de francs a été amené avec le crédit initial. Ce sont 20 millions de francs pour lesquels les contribuables ne seront pas sollicités.

Je vous remercie donc de donner votre aval ce soir. Un opéra, c'est un paquebot très lourd à manœuvrer, votre vote est nécessaire maintenant pour que les commandes et les appels d'offres puissent partir à temps et pour que le Grand Théâtre puisse préparer sa migration hors les murs pendant les travaux, comme prévu, durant la saison 2026-2027. Merci.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Tout d'abord, un grand merci à la rapporteuse qui s'est dépêchée pour rendre son rapport, car il y avait des urgences sur lesquelles je reviendrai plus tard; merci à elle. Merci pour toutes vos interventions qui me permettront d'être encore plus brève, comme l'a demandé le président. Oui, le Grand Théâtre participe au rayonnement culturel de notre ville, je pense que c'est avéré, avec une reconnaissance internationale. Il était urgent de refaire cette machinerie qui date de 1962, on l'a dit. Je vais juste répondre à mes préopinants, mais sans rentrer dans les détails. Pour mémoire, si la machinerie n'avait pas été rénovée entre 2016 et 2017, c'est parce que le système et la distribution électrique devaient être complètement renouvelés avant de pouvoir le faire.

J'aimerais profiter qu'on parle de cette belle et grande institution pour mettre le focus sur quelques chiffres qui me paraissent importants, et ça permettra peut-être de répondre à quelques réticences entendues ce soir. En 2023-2024, on dénombrait 74 000 spectateurs, dont 10 000 primo-spectateurs; pour moi c'est important. Je crois que le Grand Théâtre fait un grand travail de démocratisation de la culture, qu'on va pouvoir un peu accentuer. Je voulais dire que je m'y engage ce soir, pour moi c'est très important d'ouvrir les portes des institutions à la population et en particulier le Grand Théâtre, car il ne faut pas oublier qu'il appartient à la population. Il y a encore un travail à faire là-dessus.

Je rappelle aussi à mes camarades d'Ensemble à gauche et Union populaire que le Grand Théâtre c'est plus de 300 personnels fixes et 300 personnels artistiques, donc auxiliaires et temporaires. Ce sont des métiers de niche, des artisans, des précieuses et rares compétences, et en effet c'est sur leur dos que reposent pour l'instant les problèmes de sécurité liés à la machinerie actuelle. Pour rappel, la machinerie supérieure, c'est peut-être un peu technique, fonctionne en mode dégradé et des problèmes de sécurité sont avérés. Evidemment, la direction technique du Grand Théâtre a mis en place des protocoles spécifiques pour y répondre, mais on ne peut pas attendre encore longtemps avant d'y remédier.

L'urgence est également liée à la programmation. Il faut absolument que les travaux débutent en janvier 2026, car au début d'août 2027 le Grand Théâtre doit pouvoir répéter le premier spectacle de la saison 2027-2028, qui aura donc lieu en 2027 dans le bâtiment de la place de Neuve. Comme vous le savez, la saison 2026-2027 sera la première du nouveau directeur général genevois Alain Perroux et se déroulera entièrement hors les murs. En cas de retard, il y aura des répercussions artistiques et monétaires, car cela voudrait dire que la programmation devra être revue à la dernière minute. Comme vous le savez, les programmations se font deux, voire trois ans à l'avance. Un retard aura des répercussions financières importantes, comme des contrats à honorer et des pertes sur des recettes que la Ville devrait prendre en charge.

Je ne vais pas revenir sur les deux variantes, car je crois que le plénum a l'air assez convaincu de partir sur la variante A, et je vous en remercie par avance. Je précise quand même que la variante B est peut-être plus économique à court terme, mais à long terme elle coûterait le même prix et surtout elle reposerait littéralement sur le dos des travailleurs et des travailleuses. Merci donc à tous de suivre nos recommandations.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération (Variante A) est acceptée par 69 oui contre 8 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 930 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 930 200 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

14. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2025 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 5 530 000 francs, soit:

- **Délibération I: 4 530 000 francs destinés à assurer le financement du 8e Plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;**
- **Délibération II: 400 000 francs destinés à préserver la continuité et la sécurité de nos solutions numériques;**
- **Délibération III: 400 000 francs destinés à financer l'acquisition de matériel informatique;**
- **Délibération IV: 200 000 francs destinés à financer la mise en place de la nouvelle LIPAD (nLIPAD) (PR-1688 A)[1].**

28 mai 2025

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 14 avril 2025. La commission l'a étudiée lors de la séance du 15 mai 2025, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M. Léonard Schemel, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 530 000 francs, destiné à assurer le financement des systèmes d'information

[1] *Mémorial* 182e année: Proposition, No 51, p. 8668.

et de communication de la Ville de Genève (8e PSIC, plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 530 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destinés à préserver la continuité et la sécurité de nos solutions numériques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destinés à financer l'acquisition de matériel informatique pour les nouveaux collaborateurs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destinés à financer la mise en place de nLIPAD.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

Séance du 15 mai 2025

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de Mme Anne Mathieu, administratrice au DCTN, de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de Mme Julie Rieger, responsable de l'Unité Infrastructure de la DSIC

M. Royston explique que les crédits d'investissement de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) sont séparés en deux. Une partie des crédits finance les centres de données, les serveurs, le stockage et le réseau, aussi appelé le socle technique, ou Plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), qui est alloué une année sur deux. Les années où le PSIC n'est pas alloué, des crédits sont alloués pour financer des projets de métier, appelés Plan biennal de la transformation numérique de l'administration (PBTN). Cette année, le 8e PSIC est présenté à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC).

Mme Rieger explique qu'elle présente une demande de 5,53 millions de francs pour financer le 8e cycle du PSIC, ainsi que trois délibérations supplémentaires. Elle explique que ces montants sont essentiels pour couvrir les besoins de remplacement, que ce soit à cause de l'obsolescence de certains matériels ou pour les besoins de l'administration. Actuellement, il y a 4000 postes de travail, plus de 1000 serveurs, qui hébergent 700 applications, utilisées par les métiers et les services de l'administration, 13 millions de fichiers; les volumes augmentent avec la dépendance à l'informatique, l'augmentation du stockage de données et un grand nombre de couvertures wifi au sein de l'administration et dans l'espace public. En termes d'infrastructure de base, trois centres de calcul hébergent ces différents systèmes et 370 sites sont reliés entre eux à Genève, pour lesquels ils fournissent du réseau. Les 5,53 millions de francs demandés sont composés de 4,53 millions de francs pour le 8e PSIC, qui est l'équivalent du 7e PSIC, demandé il y a deux ans, qui sert au remplacement et à l'évolution du socle technique.

Questions des commissaires

Le président demande si le 8e cycle est aussi équivalent au 7e, d'un point de vue financier.

Mme Rieger répond que c'est le cas. Le remplacement périodique des postes de travail est aussi inclus dans le crédit. Mme Rieger présente les trois délibérations supplémentaires. La première, à hauteur de 400 000 francs, vise la mise à niveau des solutions logicielles. Les 700 applications doivent pouvoir évoluer pour qu'elles soient à un bon niveau en termes de sécurité, et qu'elles puissent évoluer avec les infrastructures qui les hébergent. La deuxième délibération

supplémentaire, à hauteur de 400 000 francs, sert à l'acquisition de matériel micro-informatique, c'est-à-dire des PC et ordinateurs portables pour les nouveaux collaborateurs et tout le petit équipement informatique utilisé également par les collaborateurs. Dans le passé, ces dépenses étaient absorbées dans le budget de fonctionnement, parce que la capacité du budget de fonctionnement le permettait. Ces dépenses restent des investissements, et le budget de fonctionnement n'a plus la capacité de les englober, c'est pourquoi elles font partie des délibérations. La troisième délibération supplémentaire, à hauteur de 200 000 francs, vise à adapter le dispositif pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (nLIPAD) sur la protection des données, qui nécessite une adaptation en termes de processus et d'outils utilisés.

Elle précise qu'une grande partie des dépenses du PSIC couvre le remplacement de l'obsolescence, même s'ils essaient de remplacer en faisant évoluer les systèmes avec de nouvelles solutions qui permettent de répondre à des besoins nouveaux.

Mme Rieger explique que les risques en cas de non-financement sont l'obsolescence, les pannes, l'exposition aux cyberattaques, les sanctions légales pour une non-conformité avec la nLIPAD, et de là, une détérioration de la relation avec les citoyens et une perte de confiance dans les services fournis aux citoyens. Elle ajoute que la récente vague de cyberattaques contre des entités publiques souligne l'urgence d'agir pour renforcer la cybersécurité. Si on ne met pas à jour régulièrement et qu'on laisse vieillir les infrastructures, on s'expose à des risques de sécurité plus importants.

Elle précise que le 8e cycle du PSIC est inscrit au 19e plan financier d'investissement (PFI), qui est le dernier PFI validé, et que les trois délibérations supplémentaires sont inscrites dans le 21e PFI, qui est en discussion.

Mme Rieger indique que ces investissements auront un impact sur le budget de fonctionnement, lié au coût de maintenance du nouveau matériel acquis, estimé à 20% du prix d'acquisition, et lié aux coûts de souscription, des licences qui viennent par défaut avec les équipements achetés. Ces souscriptions ont un impact net sur le budget de fonctionnement, à hauteur de 270 000 francs par année.

Mme Rieger conclut que ces investissements sont nécessaires pour garantir une administration moderne, sécurisée et performante, qui réponde aux besoins croissants du personnel et des citoyens.

M. Kanaan précise que le volume global des coûts du numérique dans l'administration reste dans la moyenne d'une entreprise de cette taille. Les coûts ont augmenté ces dernières années, par la force des besoins, mais restent raisonnables.

Le président mentionne que les conseillers municipaux réélus ont reçu un courriel qui établit un changement d'ordinateur. Il demande si c'est vraiment important et si cela s'inscrit dans la présentation de la DSIC.

M. Royston répond que c'est important, car les nouveaux élus vont recevoir du nouveau matériel, et il n'est pas souhaitable que les élus n'aient pas le même équipement. La deuxième raison est la migration de la messagerie de Lotus Notes vers Microsoft Outlook, ainsi qu'un nouveau système de partage de documents (MS One Drive) et de collaboration (MS Teams). Ce changement de paradigme fait qu'il faut un standard pour tous les élus. Il précise que les anciens ordinateurs qui seront rendus à la DSIC seront recyclés et serviront soit à de nouveaux collaborateurs de la Ville, soit, s'ils sont trop anciens, ils seront recyclés par la société Réalise.

Prises de position

Un commissaire, pour le Centre, votera favorablement à cette proposition du fait de son aspect indispensable, tout en regrettant l'impact négatif sur les résultats du budget de fonctionnement. La priorité est donnée à l'informatique et à la sauvegarde des données.

Une commissaire, pour le Parti socialiste, estime que l'importance du maintien du socle technique et du suivi des évolutions a été démontré. Si on ne suit pas ces évolutions, les risques sont l'obsolescence des outils qui rendent vulnérable, les sanctions légales liées à une non-conformité à la nLIPAD et la perte de confiance dans les services. Pour ces raisons, les socialistes voteront pour cette proposition.

Une commissaire, pour le Mouvement citoyen genevois, affirme que la proposition est légitime et indispensable; ce ne sont pas des dépenses, mais des investissements. La Ville doit avoir de bons outils pour parer à toute éventualité. Le Mouvement citoyen genevois votera en faveur de cette proposition.

Une commissaire, pour l'Union démocratique du centre, indique qu'elle acceptera ces demandes pour des questions de sécurité, l'informatique étant la priorité du monde actuel. L'Union démocratique du centre votera pour cette proposition.

Le président, pour Ensemble à gauche, ajoute qu'il est d'accord avec ce qui a été dit.

Une commissaire, pour les Vert-e-s, s'exprime en faveur de la proposition. Ils sont d'accord que le numérique mal géré représente un grand danger, et qu'il faut donc un système qui fonctionne parfaitement. Elle s'étonne qu'une commission séparée dédiée au numérique n'existe pas.

Votes

Mise aux voix, la délibération I est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération II est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération III est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération IV est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, l'ensemble de la proposition PR-1688 est acceptée à l'unanimité.

Annexe: présentation de la DSIC (séance du 15 mai 2025)

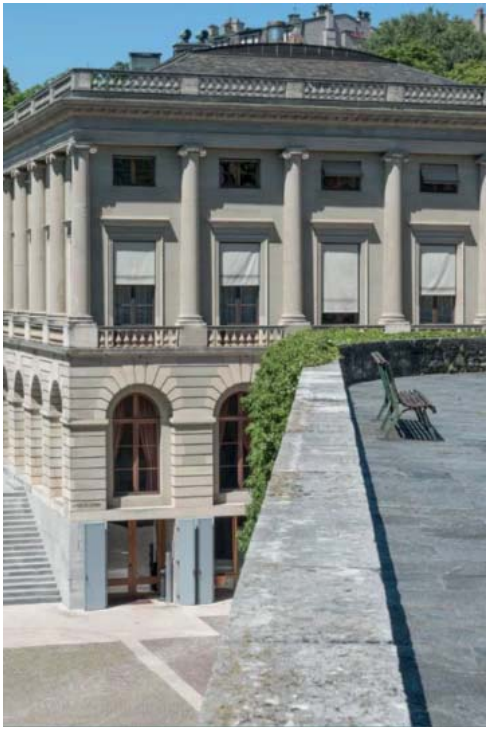

Demande de Crédit pour les Infrastructures Informatiques – PR-1688

La Ville de Genève dépend chaque jour davantage des technologies numériques numériques pour gérer ses services.

Afin de garantir le bon fonctionnement, l'évolution et la sécurité de ces outils essentiels, une demande de financement de **5'530'000** francs est présentée pour les investissements nécessaires dans les infrastructures informatiques et de communication de la Ville.

Audition CSDOMIC – 15 Mai 2025 - Julie Rieger

Infrastructure Technologique Actuelle
L'infrastructure technologique de la Ville de Genève représente un écosystème complexe et essentiel. Ces systèmes nécessitent une maintenance et une évolution constantes pour répondre aux besoins de l'administration municipale.
Postes de travail
Plus de 4'000 postes de travail (dont 1'400 ordinateurs portables), 400 tablettes et 1'200 téléphones mobiles sont utilisés par le personnel municipal.
Applications
700 applications - Diversité des solutions logicielles
Bornes Wifi
1096 bornes
Serveurs
966 Serveurs virtuels- 20 serveurs physiques
Infrastructure rationalisée mais importante
Données
740 To
133 Millions de fichiers. Augmentation continue d'environ 10% par an malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation
Réseau
3 Centres de Calcul
370 sites reliés grâce à 755 Switches

Répartition du Budget Demandé

1. Délibération I – 8è PSIC – Maintien et évolution du socle technique – 4'530'000 francs

Remplacement et évolutions nécessaires du socle technique - infrastructures, postes de travail, Sécurité et Processus/Outils de gestion IT –
Equivalent au 7è PSIC

2. Délibération II – Mise à jour des solutions numériques – 400'000 francs

Hausse exponentielle des cybermenaces
Mise à niveau obligatoire des logiciels les plus vulnérables

3. Délibération III – Acquisition de matériel micro informatique – 400'000 francs

Incapacité d'absorber les nouveaux équipements dans le budget actuel – A couvrir par de l'investissement

4. Délibération IV – Conformité nLIPAD – 200'000 francs

Changement de loi nLIPAD - Adaptation du dispositif de protection des données personnelles

Composition du 8è PSIC – Délibération I – 4'530'000 francs

Les investissements informatiques proposés sont répartis selon deux axes principaux: par domaine et par type de dépense.

Répartition 8è PSIC

Type de dépense

Risques en Cas de Non-Financement

La récente vague de cyberattaques contre des entités publiques souligne l'urgence d'agir pour renforcer la cybersécurité. Sans mise à jour régulière, les régulière, les infrastructures deviennent vulnérables, menaçant les données des citoyens et le fonctionnement des services municipaux.

Inscriptions au Plan Financier d'Investissement (PFI)

19è PFI:

Le projet principal (4'530'000 francs) figure au 19e Plan Financier Financier d'Investissement 2024-2035, en qualité de projet actif.

Les projets de délibérations II, III et IV ne figurent pas au 19è PFI car ils répondent à de nouveaux besoins identifiés récemment.

20è PFI:

4'730'000 francs - soumis mais non non approuvé

21è PFI:

5'530'000 francs

Impact sur le Budget de Fonctionnement

Le remplacement du matériel obsolète, dans le cadre du programme de gestion de l'obsolescence, n'entraîne pas de variation du budget de du budget de fonctionnement, puisqu'il s'agit de maintenir les infrastructures à niveau.

Cependant une augmentation du budget de fonctionnement est à prévoir pour couvrir les nouveaux coûts suivants:

Coûts d'entretien

Estimés à 20% du prix d'acquisition pour les nouvelles acquisitions et innovations (2'650'000 francs sur les 5'530'000 francs demandés)

+

Licences réseau

Coût récurrent de 270'000 francs par an lié aux licences des équipements réseau (modèle de souscription)

=

Charges globales

Impact global de 800'000 francs par an en nouvelles charges de fonctionnement, incluant maintenance, licences logicielles et support

Ces charges récurrentes permettront néanmoins une meilleure prévisibilité budgétaire, et contribueront à réduire les interruptions de service, à renforcer la sécurité, et à automatiser les processus internes de l'administration municipale.

Conclusion

Les investissements demandés sont essentiels pour garantir une administration municipale moderne, sécurisée et performante, répondant aux besoins croissants des citoyens et du personnel.

Sans ces financements, la Ville de Genève s'expose à des risques importants qui pourraient compromettre ses missions essentielles et la essentielles et la confiance du public.

Il est donc impératif d'allouer les budgets nécessaires pour assurer la pérennité et la sécurité des infrastructures numériques de la ville.

—***—

Le président. Je donne la parole au rapporteur, M. Luc Zimmermann, s'il la souhaite; il ne la prend pas.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (75 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (74 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (76 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 530 000 francs, destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (8e PSIC, plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 530 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destinés à préserver la continuité et la sécurité de nos solutions numériques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destinés à financer l'acquisition de matériel informatique pour les nouveaux collaborateurs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destinés à financer la mise en place de nLIPAD.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2029.

Les délibérations deviennent définitives.

15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 novembre 2024: «Pour une action urgente devant la récurrence des accidents de circulation au carrefour route de Ferney – Crêts-Morillon» (P-530 A)[1].

14 mai 2025

Rapport de M^me^ Anna Barseghian.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 novembre 2024. La commission s'est réunie le 6 janvier 2025, sous la présidence de M^me^ Fabienne Beaud. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Nora de Riedmatten, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 janvier 2025

Audition de M. Thierry Kouam, pétitionnaire, accompagné de M^me^ Alejandra Cruz Ross et de M. Zhanchao Zhang

La présidente souhaite la bienvenue aux auditionné-e-s et leur cède la parole.

M. Kouam remercie la commission pour avoir reçu sa demande et pour avoir la possibilité de la présenter. Ils viennent pour le compte des parents des enfants allant dans les écoles dans le secteur de Crêts-Morillon. Pour la mise en contexte, il y a quatre crèches, des écoles primaires et le cycle d'orientation de Budé dans le quartier. Par ailleurs, le secteur a été fortement densifié avec une dizaine de nouveaux immeubles. Concernant la présentation des problèmes, la route de Ferney est une route cantonale et internationale avec un important trafic. Ils sont inquiets lorsque les enfants se rendent seuls à l'école vu la situation sur cette route.

M^me^ Cruz Ross ajoute qu'entre l'hôtel Intercontinental et le Global Fund, la vitesse maximale est de 60 km/h, ce qui signifie que, dans ce tronçon, les gens roulent presque à 70 km/h. Ainsi, la vitesse pour freiner à l'intersection est énorme et les gens ne freinent pas forcément.

M. Kouam indique que, depuis janvier 2022, ils ont constaté trois accidents. Le dernier date du 14 juin 2024 et a suscité des réactions auprès des voisins.

[1] *Mémorial* 182^e^ année: Commission, N^o^ 25, p. 3907.

Ils avaient contacté la Ville de Genève qui les a renvoyés à la Ville du Grand-Saconnex. Cette dernière leur a dit de s'adresser à un département. Ils ont, par la suite, pensé à l'élaboration d'une pétition. Il montre un plan de quartier afin de souligner le fait que beaucoup de personnes y habitent. Il indique le point le plus problématique en raison d'un bosquet, réduisant la visibilité au niveau d'un passage piétons et cachant une borne.

Ils ont fait un relevé des accidents depuis 2010 grâce au site du système d'information du territoire à Genève (SITG). Toutefois, l'accident du 14 juin 2024 n'a pas été documenté.

Leur demande 5 de la pétition consiste à améliorer la visibilité au niveau du passage piétons et ils proposent éventuellement de tailler le bosquet. Ils voudraient que quelque chose de provisoire soit mis en place afin d'améliorer la situation.

Il passe à la demande 6 consistant à autoriser les riverains à emprunter le passage réservé aux autobus. Cette proposition permettrait de réduire les risques d'accident au carrefour.

Ensuite, la demande 7 consiste à ajouter un passage clouté pour sécuriser les usagers et usagères lors de la traversée de la route de Ferney. Il s'agit d'un passage pour aller dans les crèches, les écoles primaires et au cycle d'orientation de Budé.

Questions des commissaires

Un commissaire exprime ses remerciements pour la présentation. Il souhaite obtenir des précisions concernant la nature du trafic sur la route de Ferney, en particulier s'il est principalement lié aux déplacements transfrontaliers.

M. Kouam répond qu'il est difficile de l'affirmer. Toutefois, le trafic est très dense dans les deux directions aux heures de pointe.

Le commissaire souhaite savoir si la limitation de vitesse est respectée.

M^me^ Cruz Ross répond qu'il s'agit de trafic local et frontalier.

Une commissaire souhaite savoir si l'hypothèse de mettre des ralentisseurs sur la route avait été envisagée lors de leur approche de la Ville du Grand-Saconnex.

M. Kouam répond que la difficulté réside dans le fait que la route est cantonale.

La commissaire demande si un éclairage pourrait être fait sur la zone.

M. Kouam répond qu'il y a une petite balise pour ralentir.

Mme Cruz Ross ajoute que le carrefour est éclairé mais que le passage piétons n'est pas très visible.

Une commissaire comprend le problème du bosquet qui cache la visibilité du passage piétons. Toutefois, ce dernier contribue à la végétalisation de la ville. Elle voudrait savoir s'ils souhaitent supprimer le bosquet ou trouver une autre solution.

M. Kouam dit que la borne n'est presque plus visible, en regardant en comparaison avec 2014. Ils comprennent qu'il faut une ville verte, mais il estime qu'il faudrait trouver une solution entre deux pour plus de sécurité. Cet espace fait partie d'une concession de la Ville de Genève.

Un commissaire indique qu'il s'agit d'un axe primaire et structurant de quartier dépendant de l'Office cantonal des transports (OCT). Il voudrait savoir quelles démarches ont été faites et avec quels résultats auprès du Canton.

M. Kouam répond qu'ils ne se sont pas adressés à l'OCT. Ils se sont sentis perdus devant les démarches à entreprendre. Ils ont pensé que la commission aurait plus de levier pour contacter les bons départements.

Le commissaire rappelle le futur projet d'aménagement du tram des Nations. Il demande ce qu'ils pensent de la solution d'une passerelle pour passer au-dessus de la route.

M. Kouam estime que cela pourrait résoudre la solution.

La présidente demande s'ils ont déposé la pétition au Grand Conseil. Elle craint qu'en raison du changement de configuration, ils ne puissent plus les aider.

M. Kouam répond négativement.

Une commissaire souhaite savoir s'il n'y a pas de patrouilleuse pour traverser à ce carrefour.

M. Kouam répond négativement, car l'école la plus proche est à 400 m et n'est donc pas assez proche du passage piétons pour avoir une patrouilleuse scolaire.

Une commissaire souhaite avoir de plus amples informations concernant la demande 7 de la pétition.

M. Kouam répond qu'il n'y a pas de passage piétons pour le moment, mais que le lieu est plus pratique pour les piétons. Ils y ont une meilleure visibilité sur le trafic. Ils voudraient qu'il y ait une meilleure signalisation du passage.

Discussion, suite des travaux et vote

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à cette pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois pense que la demande n'entre pas dans le cadre des compétences de la Ville.

Un commissaire du Parti libéral-radical ajoute que le bosquet est sur la Ville. Ils pourraient anticiper la situation en envoyant la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du Centre estime qu'il faut entretenir le bosquet et voir ce qui pourrait être fait avec les patrouilleuses scolaires.

Un commissaire du Parti socialiste est d'avis qu'ils devraient demander le vote immédiat et le renvoi au Conseil administratif. Son groupe pense qu'il faut tout d'abord sécuriser les lieux pour éviter des accidents. Les demandes dans la pétition ne sont peut-être pas toutes du ressort de la Ville. La zone est dense et elle va devenir de plus en plus peuplée. Ils ne voient pas ce qu'une audition pourrait apporter en plus. Donc, ils estiment qu'il faudrait agir au plus vite.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe voudrait aussi renvoyer la pétition au Conseil administratif pour agir au plus vite.

Une commissaire d'Ensemble à gauche a été surprise de la situation très dangereuse pour les piétons. Elle est d'accord d'envoyer la pétition au Conseil administratif, mais il faudrait dire aux pétitionnaires d'adresser la pétition au Grand Conseil.

Une commissaire du Centre indique que le renvoi a du sens, mais qu'il faudrait mettre l'accent sur la sécurité.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois se demande si les choses n'iraient pas plus vite si la pétition était classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'ils pourraient faire une recommandation afin que la pétition soit traitée urgemment par le Conseil administratif. Ils pourraient aussi immédiatement analyser la situation avec le Service des espaces verts (SEVE) afin de rapidement résoudre les problèmes.

La présidente ajoute qu'ils pourraient préparer une question orale à poser en plénière.

Un commissaire du Parti socialiste affirme que les pétitions ne sont pas toujours mises au premier plan en plénière. Il pense qu'ils devraient voter sur l'objet et défendre la pétition en plénière. Ils pourraient également alerter la magistrate concernant l'urgence de la situation.

Votes

La présidente met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

La présidente met ensuite au vote la recommandation proposée par la commissaire d'Ensemble à gauche, qui est la suivante: *«La commission est inquiète et demande au Conseil administratif d'agir urgemment et spécialement concernant le bosquet source de danger, vraisemblablement dépendant du SEVE.»*

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La présidente passe ensuite au vote de la pétition ainsi recommandée, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission est inquiète et demande au Conseil administratif d'agir urgemment et spécialement concernant le bosquet source de danger, vraisemblablement dépendant du SEVE.

Annexes:

– pétition P-530
– présentation du 6 janvier 2025

P-530

Service du Conseil municipal
11 NOV. 2024
Traité par :

PÉTITION POUR UNE SOLUTION URGENTE DEVANT LA RECURRENCE DES ACCIDENTS DE CIRCULATION AU CARREFOUR « Route de Ferney » - « CRÊT DE MORILLON »

Mme. la maire et membres du Conseil de la ville de Genève :

Nous, les résidents de la rue Michelle Nicod, 1202 Genève vous présentons une pétition relativement à la mise en place d'une solution rapide et urgente pour la sécurité des piétons qui empruntent le passage clouté à l'intersection de la Route de Ferney et la Route de Morillon.

Voici les motifs de la présente pétition :

1) C'est une route cantonale (et internationale) et la densité du trafic est grande aux heures de pointe ;
2) La vitesse des véhicules est très élevée et notre sécurité menacée ;
3) Les enfants des crêches La Petite Maisonnée, La Providence, Tom Pouce, Crêches de Morillon, des écoles primaires de DE Budé, des Crêts, des Genêts, du Cycle d'Orientation de Budé et de l'Ecole Internationale de Genève (Ecolint) sont exposés à l'abondante circulation quotidiennement et aux risques d'accidents de cette intersection ;
4) Ce passage est à gros risque d'accident et représente un danger pour la sécurité des riverains ; plus de trois accidents sont survenus récemment au niveau de ce croisement, et le dernier en date était vendredi 14 juin 2024 ;
5) Nombreux d'entre nous avons initié une procédure similaire pour la sécurité de nos enfants, sans succès aussi bien auprès de la Ville de Genève que la Mairie du Grand Saconnex qui se renvoient la responsabilité de l'appartenance de l'intersection (voir Pièces jointes).

Nous demandons au maire et aux membres du Conseil d'agir de concert avec les autorités compétentes au niveau cantonal et la commune du Grand Saconnex afin de :

1) Mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation ;
2) A titre exceptionnel, placer une patrouille scolaire pour assurer la sécurité des enfants aux heures de trajet pour l'école (matin, midi et soir) ;
3) Ajouter un feu de signalisation provisoire à l'intersection à l'intersection de la Route de Ferney et la Route de Morillon; en attente des travaux de construction du Tramway ;
4) Accentuer la présence policière aux heures d'entrée et de sortie des classes afin de contraindre les automobilistes à respecter la priorité accordée aux piétons qui se trouvent sur le passage clouté;
5) Couper les haies qui bordent la route, au niveau du bâtiment de Médecins sans Frontières, et masquent à la fois la visibilité des automobilistes venant de la place des Nations, ainsi que celles des piétons ;

6) Autoriser les riverains à emprunter le passage réservé aux autobus venant de l'école Ecolint, sur la Route de Morillon, pour la Route de Ferney, pour réduire le trafic sur la Route de Ferney ;
7) Ajouter de manière permanente un passage clouté, situé un peu plus bas, exactement à la hauteur l'allée piétonne située entre le bâtiment des étudiants du Graduate Institute et celui de Médecins Sans Frontières. C'est un chemin de traversée naturel de la route de Ferney, que la majorité des résidents utilise, en priant et courant ; et de plus, ce passage aura vocation à aider à ralentir le trafic en provenance de l'hôtel Intercontinental.

Nom du porte-parole ou du pétitionnaire principal : Thierry KOUAM TEGEU

Ampliations

- Conseil du Canton de Genève
- Conseil de Grand Saconnex

PÉTITION POUR UNE SOLUTION URGENTE DEVANT LA RECURRENCE DES ACCIDENTS DE CIRCULATION AU CARREFOUR « Route de Ferney » - « CRÊT DE MORILLON »

Audition en appui de la pétition

6 Janvier 2025

Salle C, Palais Eynard

Mise en contexte

- Liste des crèches, écoles primaires et CO alentour
  - Les crêches : La Petite Maisonnée, La Providence, Tom Pouce, Crêches de Morillon,
  - Les écoles primaires : école de DE Budé, des Crêts, des Genêts, école Internationale de Genève (Ecolint)
  - Cycle d'Orientation de Budé
- Forte densification du secteur
  - 4 nouveaux immeubles dans la Cité du Grand Morillon
  - 6 nouveaux immeubles, avec Green Village (partiellement habités) au Grand Saconnex tout proche
  - Passage Morillon, en construction

Présentation des problèmes

1) C'est une route cantonale (et internationale) et la densité du trafic est grande aux heures de pointe ;
2) La vitesse des véhicules est très élevée et notre sécurité menacée ;
3) Les enfants des crèches La Petite Maisonnée, La Providence, Tom Pouce, Crêches de Morillon, des écoles primaires de DE Budé, des Crêts, des Genêts, du Cycle d'Orientation de Budé et de l'Ecole Internationale de Genève (Ecolint) sont exposés à l'abondante circulation quotidiennement et aux risques d'accidents de cette intersection ;
4) Ce passage est à gros risque d'accident et représente un danger pour la sécurité des riverains ; plus de trois accidents sont survenus récemment au niveau de ce croisement, et le dernier en date était vendredi 14 juin 2024 ;
5) Nombreux d'entre nous avons initié une procédure similaire pour la sécurité de nos enfants, sans succès aussi bien auprès de la Ville de Genève que la Mairie du Grand Saconnex qui se renvoient la responsabilité de l'appartenance de l'intersection (voir Pièces jointes).

Aperçu du carrefour Rte Ferney - Rte Morillons

Liste des accidents répertoriés par le canton

Source : https://map.sitg.ge.ch/app/?portalresources=OTC_ACCIDENTS

Quelques dates clés: accidents impliquant des véhicules et des piétons traversant la chaussée, touchés par un véhicule circulant en ligne droite

- 30 janvier 2023
- 28 octobre 2022 (https://www.tdg.ch/avez-vous-ete-temoin-de-cet-accident-553891957460, https://www.laradioplus.com/news/locales/101769/une-pietonne-renversee-par-une-voiture-dans-le-centre-de-geneve)

Autre accident non répertorié

Photo : riveraine

- Le 14 juin 2024 : femme heurtée par un véhicule

Evolution du carrefour

En 2024

En 2014

Vue du piéton et conducteur masquée par un bosquet (demande 5)

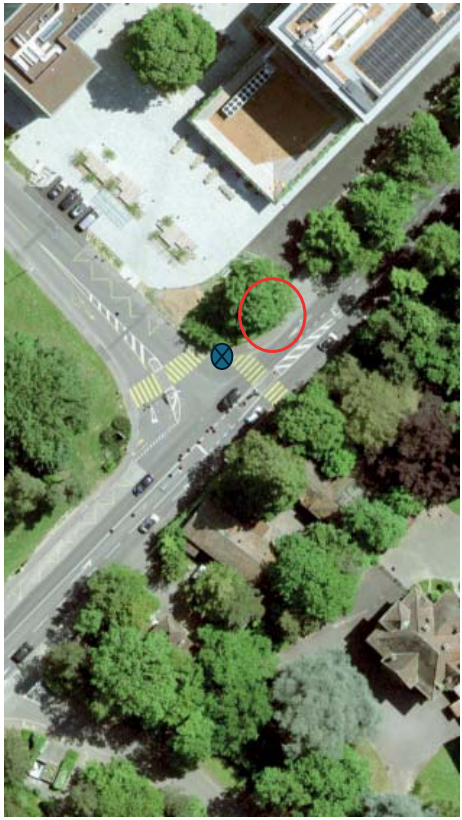

Autoriser les riverains à emprunter le passage réservé aux autobus (demande 6)

Ajout d'un passage clouté (demande 7)

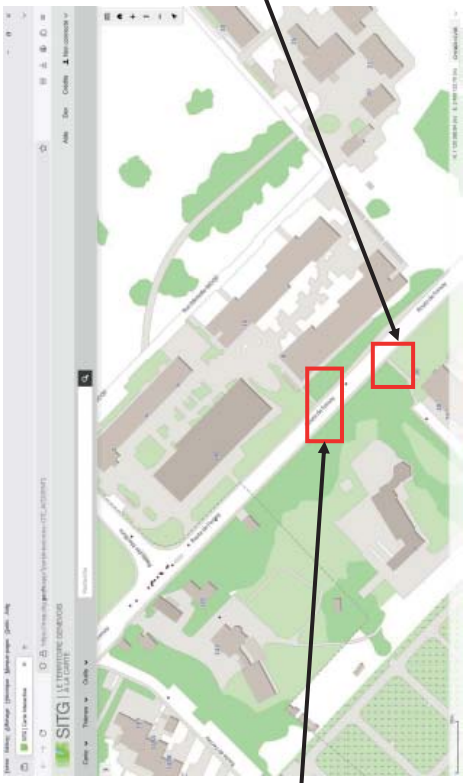

Nos demandes (rappel)

1) Mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation ;
2) A titre exceptionnel, placer une patrouille scolaire pour assurer la sécurité des enfants aux heures de trajet pour l'école (matin, midi et soir) ;
3) Ajouter un feu de signalisation provisoire à l'intersection à l'intersection de la Route de Ferney et la Route de Morillon; en attente des travaux de construction du Tramway ;
4) Accentuer la présence policière aux heures d'entrée et de sortie des classes afin de contraindre les automobilistes à respecter la priorité accordée aux piétons qui se trouvent sur le passage clouté;
5) Couper les haies qui bordent la route, au niveau du bâtiment de Médecins sans Frontières, et masquent à la fois la visibilité des automobilistes venant de la place des Nations, ainsi que celles des piétons ;
6) Autoriser les riverains à emprunter le passage réservé aux autobus venant de l'école Ecolint, sur la Route de Morillon, pour la Route de Ferney, pour réduire le trafic sur la Route de Ferney ;
7) Ajouter de manière permanente un passage clouté, situé un peu plus bas, exactement à la hauteur l'allée piétonne située entre le bâtiment des étudiants du Graduate Institute et celui de Médecins Sans Frontières. C'est un chemin de traversée naturel de la route de Ferney, que la majorité des résidents utilise, en priant et courant ; et de plus, ce passage aura vocation à aider à ralentir le trafic en provenance de l'hôtel Intercontinental.

—***—

Le président. Le rapport est de M[me] Anna Barseghian, qui ne prend pas la parole.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-530 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (76 oui), assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission est inquiète et demande au Conseil administratif d'agir urgemment et spécialement concernant le bosquet source de danger, vraisemblablement dépendant du SEVE.

16. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 14 avril 2025: «Pour la rénovation du stade de Frontenex» (P-538 A)[1].

23 mai 2025

Rapport de M^me^ Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 avril 2025. La commission s'est réunie le 12 mai 2025, sous la présidence de M^me^ Fabienne Aubry-Conne. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Zana Begluk, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 mai 2025

Audition de M. Stefano Vito Bellingeri, président d'Urania Genève Sport et pétitionnaire

M. Bellingeri indique que ce sujet lui tient particulièrement à cœur, en tant que principal représentant des bénéficiaires de la mise à disposition de l'infrastructure sportive.

Il précise que le stade de Frontenex est utilisé au maximum de sa capacité, alors même qu'aucune rénovation n'y a jamais été entreprise. Le besoin exprimé à travers cette pétition est, selon lui, à la fois important et urgent. Il rappelle que son club s'attend à une augmentation significative des demandes d'inscription de la part des juniors, notamment dans le contexte de l'Euro féminin, organisé en Suisse et relayé à Genève. Il souligne que l'écart actuel entre les inscriptions masculines et féminines pourrait se résorber dès cet été, ce qui accentuerait encore la pression sur les installations existantes.

Pour lui, il est clair que le retard est déjà présent, mais qu'il reste possible d'anticiper les cinq à dix prochaines années si les bonnes décisions sont prises dès maintenant. Or, ces décisions ne figurent pas, à ce stade, dans le plan d'infrastructures sportives de la Ville. Il note que des investissements sont prévus ailleurs, pour d'autres disciplines sportives, tandis que Frontenex semble avoir été mis de côté.

---

[1] *Mémorial* 182^e^ année: Commission, N^o^ 51, p. 8524.

Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années, une rénovation du stade figurait encore dans le plan directeur, avant d'être écartée. Il souhaite que les commissaires aient pleinement conscience du besoin réel qui existe aujourd'hui dans le quartier des Eaux-Vives. Il indique que 90% des membres de son club sont issus de ce quartier, les 10% restants viennent de Chêne-Bougeries et de Cologny. Il présente cette situation comme un signal d'alerte. Il précise que, jusqu'ici, les demandes étaient couvertes, notamment grâce à l'implication des gardiens du stade, agents de la Ville, qui optimisent l'attribution des créneaux. Mais depuis cette année, il apparaît clairement que les nouvelles demandes ne pourront plus être satisfaites.

Il précise qu'à partir du moment où l'offre ne suit plus la demande, il existerait la possibilité d'augmenter les cotisations du club, mais ce serait, selon lui, au détriment direct de la population, ce qu'il refuse catégoriquement.

Il tient à préciser que sa démarche ne vise pas à solliciter une subvention, mais simplement à relancer le projet de rénovation du stade de Frontenex, inscrit depuis plusieurs années dans les réflexions de la Ville. Il rappelle qu'un crédit d'étude a été déposé et qu'il devrait faire l'objet d'un traitement par le Conseil municipal en 2025. Il met en garde contre un éventuel enlisement du projet et insiste sur la nécessité d'aboutir rapidement. Il reconnaît que d'autres priorités ont été définies dans la ville, mais souhaite rappeler que le besoin du côté des Eaux-Vives est réel, et que, dès la rentrée de septembre, la situation deviendra critique.

Selon lui, les premières personnes à en faire les frais seront les filles, nouvelles arrivantes, car il ne sera pas envisageable de déloger les membres déjà présents au stade. Il revient enfin sur certains éléments évoqués dans la pétition, comme la buvette provisoire installée en 1990 et toujours en place plus de trente ans plus tard, ou encore les vestiaires jugés insuffisants. Il estime que toute personne déjà venue sur place peut aisément se représenter l'état des lieux.

Il conclut en indiquant que le club accueille actuellement environ 800 membres, âgés de 5 à 50 ans, et utilise également le centre sportif de Belle-Idée, propriété de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite connaître les raisons qui ont bloqué les projets jusqu'à présent. Il demande aussi si des mesures concrètes peuvent être envisagées à court terme par la commission.

M. Bellingeri indique que, selon ce qui lui a été rapporté, le précédent comité de son club entretenait de très mauvaises relations avec le Service des sports (SPO) de la Ville de Genève. Il s'agit d'une question de partenariat, et il était

difficile pour la Ville de s'engager dans un investissement aussi important que la rénovation d'un stade sans pouvoir compter sur un club locataire jugé fiable. Cette situation aurait duré de 2012 à 2017, période durant laquelle le projet aurait été abandonné ou mis de côté.

Concernant la question du court terme, il renvoie au titre même de la pétition : il faut rénover le stade de Frontenex. Il rappelle qu'un projet de crédit d'étude est censé être présenté au Conseil municipal cette année, avec un montant estimé de 3 millions de francs. Il précise que les grandes lignes du projet sont déjà connues, car un plan avait été établi il y a une dizaine d'années. Il s'agirait notamment de démolir le vélodrome, de créer de l'espace entre les deux terrains, d'installer de nouveaux vestiaires, de reloger le club hors du bâtiment historique pour respecter les normes de protection du patrimoine, et de transformer le terrain en herbe en terrain synthétique.

Selon lui, ces aménagements permettraient d'augmenter considérablement la capacité d'accueil du stade, qui pourrait alors passer de 800 à près de 1200 membres. Il admet ne pas être favorable aux terrains synthétiques, par préférence personnelle, mais estime qu'il faut répondre à une demande concrète de la population du quartier. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de football d'élite ni d'adultes: 90% des membres de son club ont moins de 18 ans, et la croissance des inscriptions concerne surtout les enfants, en particulier les filles, sur les deux prochaines saisons. Il conclut en soulignant qu'avec l'Euro féminin à Genève, la Ville n'est pas prête à accueillir l'augmentation de la demande que cet événement va générer.

Une commissaire souhaite en savoir un peu plus sur l'accueil des jeunes filles et sur la place du football féminin au sein du club.

M. Bellingeri indique que le club, fondé en 1896, n'avait jamais eu de section féminine avant 2018. En janvier 2022, la première équipe féminine a vu le jour. Depuis, deux équipes ont été ajoutées. A la rentrée en septembre 2025, une quatrième équipe verra le jour. Il souligne une forte progression du nombre de joueuses, rendue possible par un encadrement désormais structuré et bienveillant.

Un commissaire dit fréquenter parfois les terrains de Frontenex et mentionne leur bonne qualité, qu'il attribue au travail des employés municipaux. Il indique en revanche que les infrastructures, comme les vestiaires ou la buvette, sont très insuffisantes. Il demande si la demande concerne uniquement le bâti ou s'il s'agit plus largement de l'ensemble du centre sportif.

M. Bellingeri répond qu'il existe plusieurs terrains à Frontenex. Il mentionne le Pré-Picot, sur lequel aucune intervention n'est possible. Il indique que la demande concerne uniquement le terrain principal, en herbe, pour lequel une transformation en synthétique est souhaitée. Un second terrain, déjà en synthétique depuis treize

ans, a récemment été renouvelé. Il ajoute que la transformation du terrain principal impliquerait probablement une intervention plus lourde, en raison de la structure en béton du vélodrome, inutilisé depuis trente ans et non conforme aux normes.

Le commissaire estime que le vélodrome pose un problème, notamment en raison de la chaleur qu'il retient et de l'absence d'installations pour le public. Il comprend que l'objectif est une modernisation, puis demande s'il s'agit d'un objet auquel certaines personnes tiennent encore, ou si sa suppression ne pose pas de difficulté.

M. Bellingeri confirme que le vélodrome n'est plus utilisé à des fins sportives depuis une trentaine d'années. Il mentionne toutefois un projet artistique mené en 2020, Urban Art Vélodrome, qui avait permis à des artistes suisses et internationaux de réaliser une trentaine de fresques sur la piste, à l'occasion des 125 ans du club. Il souligne qu'en cas de transformation du terrain nécessitant la suppression du vélodrome, le club n'émettra aucune opposition. D'après les informations dont il dispose, la Ville de Genève ne prévoit pas non plus de conserver cet équipement.

Un commissaire reprend le terme «club locataire» et demande si le club paie un loyer.

M. Bellingeri répond que la mise à disposition est gratuite.

Le commissaire dit que les délais sont longs et relève l'urgence de la situation. Il demande si des solutions provisoires peuvent être envisagées d'ici la rentrée.

M. Bellingeri dit que, depuis deux saisons, le club adapte l'usage des vestiaires en les laissant ouverts, sans réelle occupation fixe: les enfants viennent jouer puis repartent sans s'y changer. Il indique que cette organisation temporaire répond au manque d'infrastructures, tant que les créneaux sont encore disponibles. Mais une fois ces créneaux saturés, il faudra refuser des inscriptions. Il alerte sur le risque «d'élitisation» du sport, où seules les familles aisées pourraient accéder aux infrastructures de la Ville.

M. Bellingeri ajoute que toute solution a un coût et doit être budgétisée. Il souligne qu'un container ne pourrait pas être installé sur le parking de Frontenex. Il indique que le terrain en herbe n'est utilisé que par la première équipe, ce qui le rend sous-utilisé. Il estime que même cette équipe reconnaît aujourd'hui que cela n'a plus de sens et qu'il faut lancer les travaux. Installer des containers serait, selon lui, une mauvaise option et une dépense injustifiée. Il plaide pour une rénovation complète, même si elle prend du temps, afin d'éviter des solutions temporaires prolongées, comme la buvette actuelle. Il précise enfin que seul un groupe serait légèrement impacté et que des solutions pourraient être trouvées.

Un commissaire demande, pour le classement du stade, si cela concerne uniquement la tribune principale.

M. Bellingeri confirme que seule la tribune principale est concernée.

Une commissaire revient sur le crédit d'étude mentionné et demande si le budget prévu correspond aux besoins exprimés.

M. Bellingeri indique faire confiance au SPO et précise que les premières estimations viennent, à sa connaissance, du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Il ajoute que ces chiffres datent peut-être de deux ou trois ans et qu'ils ne tiennent probablement pas compte de l'inflation. Il souligne qu'il ne peut pas avancer de montant précis, mais qu'il est nécessaire d'engager rapidement la machine administrative pour obtenir des estimations actualisées et appuyées par des experts.

Une commissaire souhaite savoir dans quel état se trouve le système énergétique du stade, compte tenu des normes en vigueur.

M. Bellingeri dit ne pas avoir d'éléments précis sur l'état du système énergétique, cette question relevant de la Ville de Genève. Il indique n'avoir reçu aucun retour négatif ni formulé de remarques à ce sujet. Il suppose que la buvette, en tant que structure temporaire, n'est peut-être pas aux normes, mais il précise qu'aucune évaluation spécifique n'a été menée sur le bâtiment historique. Il ajoute que les besoins énergétiques restent limités, le club fonctionnant principalement en extérieur et en journée.

Un commissaire dit comprendre que la tribune historique est classée, et demande si les bâtiments latéraux le sont également.

M. Bellingeri répond que, selon les normes du patrimoine, les bâtiments latéraux devraient redevenir des arches vides. Les bureaux aménagés, avec fenêtres ajoutées, devraient donc disparaître pour permettre de retrouver l'état initial de la bâtisse. Il souligne que la démolition du vélodrome permettrait de créer un espace entre les deux terrains, qui pourrait être utilisé pour construire un bâtiment administratif avec vestiaires et bureaux, ainsi qu'un restaurant en remplacement de la buvette actuelle.

Le commissaire demande alors où se trouve précisément cette buvette.

M. Bellingeri dit que la buvette se trouve à l'entrée du stade et qu'il s'agit d'un conteneur, qu'il qualifie de peu esthétique. Il précise que, au-delà de l'apparence, le local présente des problèmes de chauffage, d'arrivée d'eau, et reste globalement vétuste. Il s'agit d'une solution provisoire installée il y a plus de trente-cinq ans.

Une commissaire demande si l'association ou les parents ont officiellement soutenu la pétition.

M. Bellingeri répond que, même s'il n'a pas sollicité formellement les comités d'association, la pétition a bien été signée par les membres, notamment via

les réseaux sociaux du club. Il précise qu'il s'agit principalement de parents, d'enfants et de membres actifs. Il reconnaît ne pas avoir élargi la démarche à d'autres associations, estimant que son club est déjà le principal, voire bientôt l'unique locataire du stade.

La présidente demande si c'est le club qui prend en charge sa facture d'énergie ou s'il s'agit d'une prestation fournie en nature par la Ville.

M. Bellingeri précise qu'il existe une distinction entre les deux bâtiments utilisés. Concernant la buvette temporaire, c'est bien l'association, en tant que locataire, qui règle directement les factures. En revanche, pour la bâtisse historique, il n'a jamais reçu de facture des Services industriels de Genève (SIG). Il explique que des employés de la Ville y sont également installés, notamment dans les bureaux, ce qui laisse supposer que cette partie est gérée directement par les services municipaux.

La présidente revient sur la question du crédit d'études. Elle demande que compte faire le club si la rénovation du stade ne se concrétise que dans dix ans, alors même que la situation est déjà urgente.

M. Bellingeri déclare que, pour l'heure, le seul projet concret dont il dispose est celui du crédit d'études. Il rappelle que ce dernier a été présenté une première fois il y a deux ans devant le Conseil municipal, dans le cadre d'une motion portée par le Parti libéral-radical. Il indique qu'il a été confirmé que ce crédit ne repasserait qu'en 2025, malgré des tentatives pour accélérer la procédure, restées infructueuses.

M. Bellingeri souligne que le projet existe, qu'il est inscrit à l'agenda et qu'il figure dans le plan directeur du DACM. Il précise que la ligne budgétaire correspondante est déjà prévue, et qu'il s'agit maintenant de l'utiliser. Son souhait est d'éviter tout report supplémentaire.

La présidente poursuit en demandant, de manière hypothétique, si des solutions ont été envisagées dans le cas où les travaux de rénovation débuteraient rapidement, dans un ou deux ans. Elle s'interroge sur la capacité du club à poursuivre ses activités pendant le chantier.

M. Bellingeri répond que la rénovation concernerait principalement un seul terrain, utilisé actuellement par une seule équipe. Cette équipe pourrait être relocalisée de manière temporaire sans difficulté majeure. Les autres terrains ne seraient pas impactés par les travaux, ce qui permettrait au club de maintenir l'essentiel de ses activités.

M. Bellingeri précise également que le club dispose d'un accès au centre sportif de Belle-Idée, situé à environ dix minutes en transports publics. Cela permettrait une certaine souplesse logistique pendant la phase de chantier.

Un commissaire souhaite comprendre si l'écart en matière d'infrastructures entre le club auditionné et des clubs mieux dotés, comme ceux de Chênois ou Plan-les-Ouates, pourrait exercer une influence sur les performances sportives, notamment celles de la première équipe. Il se demande également dans quelle mesure des installations plus modernes pourraient attirer davantage de jeunes et favoriser la pratique du sport dans un cadre structuré.

M. Bellingeri indique que cette demande de rénovation n'est en aucun cas motivée par les besoins de l'équipe première. Il insiste sur le fait que transformer un terrain en herbe en terrain synthétique ne répond absolument pas aux intérêts de la première équipe. Il rappelle que le football amateur, même à un niveau semi-professionnel, attire peu de public et ne génère pas de recettes suffisantes, que les sponsors s'engagent par fidélité ou par attachement personnel plutôt que pour la visibilité, et que le soutien financier reste très modeste. Il considère donc que le projet ne doit pas être analysé sous un angle commercial.

Il dit que, sur le long terme, une amélioration des infrastructures pourrait bénéficier indirectement à l'équipe fanion, mais uniquement à travers le développement des jeunes. Il indique que si le club passe de 600 à 800, voire 900 jeunes, cela pourrait créer un réservoir de talents suffisant pour renforcer la première équipe, mais il insiste sur le fait que cela relèverait d'une dynamique statistique à l'échelle d'une quinzaine d'années, et non d'un objectif direct.

Une commissaire cherche à savoir si le club a chiffré le nombre d'inscriptions qu'il a dû refuser.

M. Bellingeri affirme avoir toujours veillé à n'écarter aucune demande d'inscription, jusqu'à très récemment. Il explique que la Ville de Genève lui a signifié, le mois précédent, qu'il n'y avait plus de créneaux disponibles, ni à Frontenex ni à Belle-Idée. Il précise avoir, chaque année, exercé une pression raisonnable pour obtenir les disponibilités nécessaires, mais que cette possibilité n'existe plus. Il rappelle que cette limitation ne résulte pas d'une volonté du club, mais d'une décision municipale.

Il évalue à environ 80 le nombre d'inscriptions annuelles concernées par cette restriction, et signale que cette estimation ne tient pas encore compte de l'effet attendu de l'Euro féminin, qui risque d'amplifier la demande.

La commissaire souhaite connaître le nombre actuel de filles et de femmes au sein du club.

M. Bellingeri indique que ce chiffre s'élève à 80.

Un commissaire demande si la décision de la Ville repose sur un fondement économique ou sur une limite administrative.

M. Bellingeri répond que la décision n'est pas d'ordre budgétaire, mais bien liée à la capacité d'accueil. Il précise que, pour maintenir un standard de qualité, il n'était plus possible de faire davantage. Il estime que l'exploitation des ressources mises à disposition par la Ville est optimisée au maximum.

Il ajoute que, dès lors qu'on lui a indiqué qu'il fallait désormais cesser d'inscrire de nouvelles équipes, et même envisager une limitation des effectifs chez les plus jeunes, il a jugé nécessaire de mobiliser son association pour faire remonter la problématique au Conseil municipal. Il insiste sur le fait que le cœur du problème réside dans l'insuffisance d'investissements dans les infrastructures, et non dans la gestion du SPO. Il conclut en affirmant que, si la mission collective consiste à répondre aux besoins d'activité physique de la jeunesse, alors il devient indispensable de réinvestir.

Prises de position

Un commissaire du Parti socialiste fait remarquer que le club est très actif, en pleine expansion, avec une nouvelle équipe dirigeante, beaucoup de jeunes, des équipes féminines et des tournois internationaux. Il précise qu'il y a quelques mois, un tournoi a eu lieu avec des équipes juniors de clubs connus comme Barcelone ou Chelsea, et que les conditions d'accueil, notamment les vestiaires, n'étaient pas adaptées, obligeant plusieurs équipes à se changer ensemble.

Il considère que le terrain en herbe limite fortement l'usage du stade. Il pense qu'un terrain synthétique serait plus simple à entretenir, plus résistant aux aléas climatiques et plus rentable. Il juge donc utile d'accélérer cette transition.

Il explique qu'il y a une crainte partagée concernant les changements à venir au sein du Conseil administratif, et que des auditions supplémentaires risqueraient de retarder le projet. Il suggère de renvoyer directement le dossier au Conseil administratif pour que la ou le nouveau responsable puisse s'en saisir rapidement.

Il souligne que le quartier des Eaux-Vives manque d'infrastructures sportives et d'espaces verts, et que de nombreux clubs sont en difficulté. Il conclut que le projet doit avancer sans délai et que la pétition mérite d'être soutenue.

Un commissaire du Parti socialiste signale que le pétitionnaire a bien fait de mentionner le numéro de la fiche de projet. Il précise que le crédit d'étude figure à la page 65 du 16e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032, pour un montant de 3,5 millions. Il relève que ce crédit, censé être déposé en 2024, semble prendre du retard et qu'il serait nécessaire de l'activer rapidement.

La présidente explique qu'il est désormais courant d'inclure les crédits d'études directement dans les propositions afin de gagner du temps. Elle suggère

qu'il serait plus efficace de formuler une demande groupée pour le crédit d'études et celui de la rénovation.

Une commissaire du Centre considère que le quartier des Eaux-Vives reste très mal doté en infrastructures sportives. Elle estime qu'il faut soutenir cette pétition.

L'Union démocratique du centre soutiendra la proposition de renvoi.

Une commissaire pour les Vert-e-s indique qu'elle serait favorable à la recommandation évoquée. Elle souhaite néanmoins rappeler que les terrains synthétiques posent des questions environnementales importantes, notamment en matière de micropolluants, et qu'il ne faut pas favoriser cette solution uniquement pour des raisons de coût ou de simplicité.

Le Parti libéral-radical soutient également le renvoi, estimant que les besoins sont clairs et que le club a démontré une vision solide et bien organisée.

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare avoir été convaincue par l'intervention du pétitionnaire et se dit en faveur d'un renvoi accompagné de la recommandation.

Le Mouvement citoyen genevois se demande si renvoyer le dossier est vraiment la voie la plus efficace. Il indique malgré tout qu'il soutiendra la majorité.

La présidente formule une recommandation demandant au Conseil administratif de présenter une demande conjointe pour un crédit d'étude et un crédit de rénovation, dans le but d'accélérer les travaux au stade de Frontenex.

Votes

Mise aux voix, la recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec la recommandation est accepté à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter une demande conjointe pour un crédit d'études et un crédit de rénovation, dans le but d'accélérer les travaux au stade de Frontenex.

Annexe: pétition P-538

P-538

Il faut rénover le stade de Frontenex maintenant!

Il faut rénover le stade de Frontenex maintenant!

Le terrain principal n'est pas adapté aux entraînements des juniors... Le nombre des vestiaires est insuffisant... Plusieurs locaux sont inutilisables voire insalubres... La buvette est temporaire depuis 1990...

Année après année, une demande toujours plus forte d'activité physique émane des familles du quartier des Eaux-Vives, mais aussi des communes de Cologny et Chêne-Bougeries.

Dès la prochaine rentrée scolaire, c'est un effectif de plus de 700 joueurs/joueuses (de 5 à 50 ans) dont UGS assumera la responsabilité d'accueillir au sein d'un centre sportif (celui de Frontenex) construit il y a plus d'un siècle et dont la capacité est mise à rude épreuve. Cette prouesse est rendue possible grâce aux responsables sportifs du club mais également aux employés du service des Sports, sous la responsabilité de la magistrate M. Barbey-Chappuis, qui doivent réaliser chaque année des miracles pour y parvenir.

Ce développement fulgurant associé à l'engouement naissant pour l'Euro féminin, organisé en Suisse cet été et qui suscitera de nouvelles vocations, sont à la fois réjouissants et inquiétants. Comment pourrons-nous durablement et convenablement accueillir les nombreux juniors (et notamment les filles) souhaitant initier leur parcours sportif à nos côtés?

Nous refusons les réponses invitant poliment à la création de listes d'attente ou à une sélection à l'entrée. Ces solutions préfigurent une élitisation de l'accès au sport, contraire aux aspirations associatives de nos membres.

Il existe bel et bien dans le plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève, la fiche de projet 050.014.19, prévoyant un crédit d'étude de la rénovation de l'ensemble du site de Frontenex, avec 2025 comme date de dépôt.

Il faut maintenant une volonté politique claire et nette pour faire figurer ce projet dans les priorités du Plan directeur des équipements sportifs 2030 ainsi que dans celui du Plan directeur des sports 2030 de la Ville de Genève.

Stefano Bellingeri

Stefano Bellingeri

Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

—***—

Le président. Le rapport est de Mme Fabienne Beaud, qui ne prend pas la parole.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-538 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (74 oui), assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter une demande conjointe pour un crédit d'études et un crédit de rénovation, dans le but d'accélérer les travaux au stade de Frontenex.

17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 septembre 2024: «Pour la construction d'une base de rafting» (P-525 A)[1].

28 mai 2025

Rapport de M^me^ Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 septembre 2024. La commission s'est réunie les 14 octobre 2024, 20 janvier 2025, sous la présidence de M^me^ Fabienne Aubry-Conne, et le 17 février 2025, sous la présidence de M^me^ Fabienne Beaud. Les notes de séance ont été prises par M^mes^ Maude Jaunin et Micheline Visinand, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 14 octobre 2024

Audition de M. Michel Weber, Swiss Rafting Federation, pétitionnaire

M. Weber distribue un dossier de présentation. M. Weber et son épouse sont les fondateurs de la Fédération suisse de rafting en 2004 et du Genève Rafting Club en 2021. Anciens compétiteurs, ils sont médaillés aux championnats du monde en canoë-kayak. A partir de 1967, M. et M^me^ Weber ont organisé des cours, des camps et des croisières au nom de la Ville de Genève et de Jeunesse+Sport. Cette année encore, M^me^ Weber a participé au triathlon de Genève en tant que sauveteuse sur le lac.

M. Weber est président par intérim, à la suite de la démission du président, en raison de problèmes survenus au sein de la Fédération. Ces cinq dernières années, le Canton et la Ville ont toujours refusé toute aide, car le rafting ne fait pas partie de la liste des sports reconnus publiée par le Canton. M. et M^me^ Weber sont intervenus pour la suppression de la liste. Elle a été modifiée en ce sens que les sports doivent désormais être mentionnés sur la liste de Swiss Olympic ou Jeunesse+Sport. Le rafting étant un sport relativement nouveau, il ne figure pas sur la liste. Tous les crédits ont été refusés, tant par le Canton que par la Ville. Le petit chalet existe depuis vingt-huit ans en tant que base de rafting. Comme chaque année, il a été démonté pour l'hiver. Or, la Ville de Genève n'a pas autorisé son réassemblage,

[1] *Mémorial* 182^e^ année: Commission, N^o^ 9, p. 1105.

bien que toute la place nécessaire soit disponible. Son emplacement se trouve à l'extérieur de la voie verte, actuellement en construction. La Fédération dispose de tout le matériel de rafting pour quarante personnes et des guides. Le rafting dispose de nombreux terrains de sports que sont les différents cours d'eau du canton, soit l'Arve, le Rhône, la Versoix ou le lac Léman. Seul un vestiaire manque. Un vestiaire est absolument indispensable, puisque les membres sont obligés de revêtir un équipement de sécurité avant chaque descente, et, respectivement, de l'enlever après. Le chalet était donc impératif. M. Weber l'a lui-même construit en 1997, à ce même emplacement. En comparaison aux grandioses infrastructures sportives de la Ville de Genève, ce chalet détonne. Les pétitionnaires demandent désormais un bâtiment en dur, dont la Ville de Genève pourrait être fière. L'emplacement au 10, quai des Vernets est idéal et doit impérativement être conservé, puisqu'il correspond à la place de débarquement pour les descentes de l'Arve, respectivement d'embarquement pour les descentes du Rhône. Un autre espace n'est pas envisageable. Au surplus, cet emplacement est proche des transports publics, ce qui permet aux client-e-s d'accéder à pied ou à vélo à la base. Le rafting est un sport écologique, qui s'effectue en pleine nature. La voie verte en construction se veut écologique, avec des plantations d'arbres. Le rafting, sport éminemment écologique, y aurait naturellement sa place. Après le passage d'un raft, les cris de joie s'estompent et le sillon dans l'eau disparaît, ne laissant aucune trace. L'idée d'une même construction pour trois entités est viable. La Swiss Rafting Federation y aurait son bureau, mais pas d'activité de rafting sur Genève, se consacrant à l'ensemble de la Suisse. Créé en 2021, le Genève Rafting club serait entièrement orienté vers la population. Mis à part ces deux institutions, M. et M^me^ Weber souhaitent créer une nouvelle entité commerciale, le Rafting Genève Sàrl. Les guides professionnel-le-s doivent pouvoir travailler à plein temps. Pour toute l'activité destinée à la population genevoise, des horaires précis seraient définis pour chaque catégorie. Le temps libre serait destiné à une clientèle commerciale extérieure. Les fonds gagnés permettraient de payer les guides, les assurances et la location du local à la Ville.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur l'aspect commercial et demande si les pétitionnaires ont plutôt pensé à créer une association, de sorte à pouvoir réinvestir les bénéfices.

M. Weber répond que la Sàrl a été choisie pour être commerciale, sans responsabilité pour le Genève Rafting Club, hormis ses fonds propres.

La commissaire peine à comprendre la justification de la forme juridique de la Sàrl. L'avantage d'une association est de réinvestir les fonds. Les financements ne servent pas à des bénéfices, mais à l'association.

M. Weber souligne que le problème d'une association réside dans le fait que les cotisations, d'une quarantaine de francs, ne permettront pas de payer les guides. Elle aurait besoin des subventions du Canton et de la Ville pour survivre. Créer une société commerciale remplirait les créneaux vides tout en gagnant de l'argent pour financer l'ensemble. Le raisonnement de la commissaire semble partir du principe que des subventions seraient accordées, ce qui n'est pas le cas.

La commissaire s'interroge sur le sens du deuxième paragraphe de la pétition mentionnant le «règlement interne, décidé chaque fin d'année par le [Département] de la cohésion sociale et du sport de Thierry Apothéloz et Frédéric Renevey, président du Fonds du sport, afin d'empêcher notre sport, le rafting [..] d'avoir accès à cette aide».

M. Weber réitère que le règlement du Fonds du sport exige de faire partie de Swiss Olympic ou Jeunesse+Sport. Ce règlement a été édicté par les services de M. Apothéloz et le Fonds du Sport. M. Weber suppose l'existence d'une cabale, sans savoir de quoi il s'agit. La Swiss Rafting Federation existe depuis quinze ans sans avoir besoin d'aucune aide. Il est extrêmement curieux que cette réglementation ait été instituée et renouvelée chaque année au moment du Covid, malgré de très nombreuses demandes de suppression envoyées à tous les intéressés. La Ville de Genève a repris cette même réglementation.

Un commissaire comprend que la clause a surgi depuis le Covid. Concernant le chalet, il imagine qu'il n'a pas pu être réinstallé en raison des travaux de construction du quartier.

M. Weber précise que le passage est toujours autorisé pour les piéton-ne-s et cyclistes, bien que tout le quai soit en travaux. Cet endroit est situé à l'extérieur de la voie verte, sur le terre-plein donnant directement sur le chemin d'accès à l'Arve. La Ville n'a pas avancé de motif de refus lié aux machines de chantier.

Le commissaire demande si d'autres sports sont victimes de cette réglementation.

M. Weber répond qu'il est rare que les groupes sportifs ne fassent pas partie de Jeunesse+Sport. Le rafting en faisait partie en 1990. M. et M^{me} Weber ont même organisé les premiers camps de rafting avec des jeunes en 1991, qui ont rencontré un franc succès. Par la suite, l'Office fédéral du sport Macolin (OFSPO) s'est questionné sur la pertinence de la pratique du rafting par les d'éclaireurs et éclaireuses des scouts. Des connaissances approfondies des dangers que l'on retrouve en rivières sont en effet nécessaires. La conclusion était qu'il ne fallait pas que le rafting devienne une branche de Jeunesse+Sport, afin d'éviter les accidents. Depuis lors, M. Weber est revenu sur cette décision. Il demande désormais à Jeunesse+Sport de réintroduire le rafting, mais de limiter la dangerosité des rivières à la classe 2. L'Arve pourrait être descendue, mais pas d'autres rivières

plus difficiles. La réponse est en attente. La difficulté est que la demande, qui sera réitérée chaque année, doit passer par la tête du Département fédéral, chez Mme Viola Ahmerd.

Une commissaire remercie pour la présentation. Elle comprend que le rafting n'est pas reconnu au niveau fédéral comme un sport pouvant faire partie de Jeunesse+Sport.

M. Weber confirme que cet élément est justifié par le danger représenté par les groupements d'éclaireurs et d'éclaireuses, très actifs dans le sport. Le rafting présente une complexité vu les connaissances nécessaires à maîtriser des dangers (pouvant être mortels) que l'on peut trouver en rivière. Le problème est déjà bien limité par la restriction à la classe 2.

La commissaire s'interroge sur le nombre de membres.

M. Weber explique ne plus travailler depuis deux ans. Les guides sont au chômage ou ont changé d'emploi. Même le président a quitté la Fédération récemment. Cette affaire sera résolue par la construction du bâtiment. La Swiss Rafting Federation compte une dizaine de membres à Genève. Dès le début de l'activité du Genève Rafting Club, M. Weber pense pouvoir réunir plusieurs centaines de membres.

La commissaire récapitule que la pétition cherche à faire supprimer la clause imposant de figurer sur la liste Jeunesse+Sport pour toucher une subvention et obtenir un bâtiment servant de vestiaire.

M. Weber corrige l'ordre de priorité. Le vestiaire vient en premier et sa construction n'est pas soumise à la restriction de faire partie de Jeunesse+Sport.

Dans le cas où les pétitionnaires obtiendraient l'autorisation de construire le bâtiment, la commissaire souhaite savoir s'ils devraient être subventionnés par la Ville.

M. Weber imaginait que la Ville le prendrait à sa charge et que la Fédération paierait une location, mais cet élément peut être discuté. Des fonds extérieurs peuvent être obtenus.

La présidente demande si les pétitionnaires ont été approchés par le Service des sports de la Ville de Genève (SPO) dans les discussions sur le remaniement de la pointe de la Jonction, notamment les projets estivaux dans le hangar des Transports publics genevois (TPG).

M. Weber informe avoir sollicité le SPO, le département de la sécurité et des sports (DSSP) ainsi que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Mme Perler l'a renvoyé vers M. Bouthinon de la direction

du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), sans avoir obtenu d'entretien ni de plans.

M. Weber confirme qu'avant la cessation de l'activité en 2021, le chalet était démonté chaque hiver, pour éviter de payer la location à la Ville de Genève alors que les activités n'avaient pas lieu. M. Weber n'a plus le chiffre en tête, mais le prix de la location tournait autour des 6000 francs.

Un commissaire demande alors si les pétitionnaires effectuaient une demande d'installation et signaient un nouveau bail pour six mois.

M. Weber explique que l'autorisation était acquise. Il suffisait d'indiquer au Canton le moment de l'installation pour que la police réserve le périmètre en plaçant des interdictions de stationner.

Le commissaire souhaite savoir si une demande a été formulée cette année.

M. Weber répond négativement. La réinstallation est interdite par une coalition entre le DSSP et le DACM, même contre paiement, au motif que la voie verte ne doit pas subir d'obstacles. Or, l'espace était sur le terre-plein, à côté de la voie verte, de sorte qu'il n'y avait aucun obstacle. M. Weber avait demandé aussi à pouvoir construire en encorbellement sur l'Arve, mais la zone est protégée.

Le commissaire demande si le bâtiment projeté est définitif, ce que M. Weber confirme.

M. Weber ne connaît pas le prix, qui dépendra des matériaux utilisés.

M. Weber informe s'être adressé à tous les membres du Fonds du sport ainsi qu'à M. Apothéloz, qui a répondu que le règlement en question empêchait toute aide. La pétition n'a pas encore été déposée au niveau cantonal. Le terrain appartient à la Ville.

Une commissaire comprend que les pétitionnaires demandent au Conseil administratif d'intervenir pour que la discrimination cesse et pour obtenir le droit de construire le bâtiment.

M. Weber répond que ces demandes sont primordiales. Une fois le bâtiment construit, il pourra fonctionner même sans subvention, pour peu que les trois institutions puissent exister.

M. Weber indique à la présidente que les rafts appartiennent à la Fédération. Le sport est collectif. Un raft se manie à quatre pagayeurs et pagayeuses et un-e guide.

La présidente demande comment le club pourrait fonctionner s'il obtenait la possibilité de pratiquer.

M. Weber répond qu'en connaissant les mensurations et les pointures des clients et clientes, le matériel peut être préparé. Ce sera fait cet été pour les camps. La mise en place est relativement facile.

La présidente s'intéresse aux camps pour savoir s'ils sont organisés par la Ville ou le Canton.

M. Weber indique qu'ils sont uniquement organisés par la Fédération suisse de rafting.

Un commissaire mentionne les aménagements à venir à la pointe de la Jonction. Le Canoë Club de Genève va notamment déménager. Il demande si une possibilité existe d'obtenir des locaux ou de se joindre à d'autres.

M. Weber a écrit à ce sujet au SPO, au DSSP ainsi qu'au département de M[me] Perler. Les locaux du Canoë Club de Genève pourraient être repris, sans frais pour la Ville. Ces locaux conviendraient parfaitement à la Fédération, puisqu'ils ne sont pas loin des arrêts de bus. Aucun de ces services n'a toutefois pas pris la peine de répondre.

M. Weber détaille que l'unique condition pour les membres est de savoir nager. Les bébés et les enfants de moins de 10 ans sont refusés, aucun équipement de sécurité n'existe pour eux.

Une commissaire demande si beaucoup de jeunes s'intéressent aux camps organisés par la Fédération suisse de rafting.

M. Weber répond que les deux camps Jeunesse+Sport étaient complets, avec une quinzaine de participant-e-s chacun. Il indique que le rafting peut être pratiqué sur le lac. Les premiers cours sont toujours donnés sur le lac, avant d'aller en rivière.

Une commissaire demande où se trouve la base sur le lac.

M. Weber charge les bateaux sur la remorque et les client-e-s en bus pour se rendre sur n'importe quelle plage ou lieu d'embarquement. Il remercie la commission pour son accueil.

Discussion et suite des travaux

Une commissaire propose d'auditionner le SPO.

Un commissaire partage avoir posé la question oralement. La justification apportée était celle du règlement imposant de figurer sur la liste de Swiss Olympic. L'activité est pérenne. La magistrate en charge du sport pourrait venir expliciter le cadre légal pour savoir si elle est liée par le règlement cantonal, si elle dispose d'une marge d'appréciation et si des solutions sont envisageables.

Une commissaire soutient cette proposition. Le pétitionnaire a toutefois mentionné une cabale, qu'il sera difficile d'identifier à travers les réponses formelles que la commission obtiendra.

Un commissaire constate que, dès les premières lignes, la pétition distingue bien le volet associatif du volet commercial. Il s'interroge tout de même sur la localisation en raison des travaux.

La présidente relève un certain flou sur ce qui est prévu concernant le bâtiment abritant les locaux du canoë club.

Un commissaire imagine qu'un projet existe, justifiant le départ du canoë club.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires n'ont pas obtenu de réponse du service de Mme Perler pour savoir s'ils étaient autorisés à reconstruire le chalet. Elle suggère d'auditionner les deux magistrates en même temps.

Vote

Mises aux voix, les auditions de Mmes Barbey-Chappuis et Perler et de leurs services sont acceptées à l'unanimité.

La présidente demandera que les pétitions soient adjointes aux ordres du jour des séances en novembre, lors desquelles les magistrates sont déjà agendées.

Séance du 20 janvier 2025

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), M. Giovanni Magnin, collaborateur personnel, M. Pierre-Yves Stucki, adjoint de direction au Service des sports (SPO) et Mme Sybille Bonvin, cheffe du SPO

Mme Barbey-Chappuis indique être sensible aux demandes des pétitionnaires. En revanche, son département n'est peu, voire pas, concerné, si le rafting est un sport non reconnu par Jeunesse+Sport et Swiss Olympic. Dès lors, cette association n'est pas éligible pour bénéficier de subventions de la part du SPO. Aussi, cette association pratique une activité commerciale et non une activité sportive. Pour toutes les questions qui concernent le petit chalet et autres aspects, le département de Mme Perler est plus à même de pouvoir y répondre, car il faut tenir compte du contexte de l'aménagement de la voie verte. Mme Barbey-Chappuis précise que son département n'a aucun lien avec cette association. Cette dernière a adressé à de multiples reprises des courriers au DSSP. En réponse, le DSSP a expliqué appliquer les critères de façon la plus équitable possible à tous ceux qui sollicitent le département pour obtenir des subventions. Parmi ces critères, il

faut être reconnu par Jeunesse+Sport ou Swiss Olympic et cette association n'est reconnue par aucune de ces deux institutions. Et c'est pour cette raison que le DSSP ne peut entrer en matière.

La présidente ajoute que l'audition de Mme Perler est prévue le 17 février prochain. Elle demande quels seraient les critères à remplir par cette association pour être reconnue par ces deux organismes.

Mme Bonvin indique qui ne lui appartient pas de répondre, car Jeunesse+Sports et Swiss Olympic sont des organismes fédéraux ayant leurs propres critères. Ceux-ci sont connus et c'est à l'association d'entreprendre les démarches auprès de ces organismes. Le SPO ne fait qu'appliquer leurs décisions et s'y réfère. Ces faits ont été communiqués à cette association.

Mme Barbey-Chappuis ajoute toutefois que, pour être reconnu, il est nécessaire d'avoir au minimum 1000 licenciés, il s'agit d'un des critères de Swiss Olympic, par exemple.

Questions des commissaires

Un commissaire évoque que, lors de l'audition des pétitionnaires, il a été peu question de subventions, même si cela fait partie du souhait de l'association, mais plutôt de la possibilité de bénéficier de l'emplacement tout en proposant de reconstruire eux-mêmes le bâtiment.

Mme Barbey-Chappuis répond que cet aspect est lié à l'aménagement de la voie verte et Mme Perler pourra donner des réponses plus précises, notamment la compatibilité du futur aménagement avec l'activité de rafting.

Un commissaire évoque la situation avant Covid. Cette association procédait chaque année au montage et au démontage du chalet et utilisait le domaine public contre paiement d'un loyer.

Mme Bonvin indique qu'il s'agissait d'une autre entité s'appelant Rafting.ch. L'association dont il est question ici est une entité différente.

Le commissaire demande s'il s'agissait déjà d'une activité commerciale.

Mme Bonvin répond par l'affirmative. Elle informe que Rafting.ch a cessé ses activités et est aujourd'hui en liquidation selon le Registre du commerce. Effectivement, l'autorisation était saisonnière.

Mme Barbey-Chappuis ajoute que la nouveauté est que l'ensemble du secteur est en cours de construction: de nouveaux immeubles et l'espace existant se transforment inévitablement.

Il mentionne que les pétitionnaires prétendaient pouvoir trouver une place.

Mme Barbey-Chappuis ne peut pas confirmer ce fait.

Un commissaire demande, si, le cas échéant, le DSSP serait d'accord sur l'aspect de l'utilisation du domaine public.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle serait ravie que l'activité de rafting se poursuive du moment que cette activité est compatible avec les aménagements prévus. Elle rappelle que le quartier se transforme et se densifie. Le DSSP est concerné uniquement par les éventuelles demandes de subventions.

Séance du 17 février 2025

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée par M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

En préambule, Mme Perler indique avoir reçu (ainsi que bien souvent Mme Barbey-Chappuis) de Swiss Rafting Federation, depuis 2022, 28 courriers: 6 en 2022, 13 en 2023 et 6 en 2024 et un ou deux en 2025, dont le dernier date du 15 février. Elle précise que le contenu est toujours le même.

L'emplacement actuel où se situe cette base de rafting est le quai des Vernets, qui fait l'objet d'une proposition sur le réaménagement du quai, traitée en commission des travaux et constructions (CTC). Avant de revenir sur les aspects du projet de réaménagement, Mme Perler précise que cette fédération n'est pas reconnue par Swiss Olympic et Jeunesse+Sports et n'est pas subventionnée par la Ville. Dans le cadre de ce projet, celle-ci n'empêchera pas l'activité de rafting. Cette fédération n'aura en revanche plus le chalet, mais bénéficiera toujours d'un accès à l'eau. Il est à noter que Swiss Rafting a une base au Pont de Sierne. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Ville a donné la priorité à son projet au quai des Vernets. La proposition faite par cette fédération de reconstruire un chalet à leurs frais à un autre endroit induit un problème majeur, c'est l'abattage d'arbres et ceci serait en conflit avec le projet de la Ville. Mme Perler estime que le projet de la voie verte prime sur la construction liée à l'activité de rafting.

Elle profite de l'étude de cette pétition pour faire un point de situation sur ce projet et passe la parole à M. Betty.

La même présentation faite à la CTC est projetée (voir annexe).

A la page 2, M. Betty décrit le plan du projet. Le principe est un renforcement en termes de végétal et d'espace dédié aux piétons du côté des berges de l'Arve et un espace permettant principalement le passage de la voie verte pour les vélos. Il y aura la possibilité pour les véhicules de service de passer (collecte

de déchets, nettoiement, desserte vers l'école des Vernets se situant un peu plus loin) avec un contrôle d'accès. Swiss Rafting Federation figure parmi les ayants droit de cet accès.

Par rapport à cette voie de circulation, il est prévu des aménagements allant jusqu'au pied des bâtiments avec différentes séquences d'aménagements, tantôt des végétaux plantés, tantôt des espaces réservés à la défense d'incendie ne permettant pas un aménagement spécifique, mais une traversée piétonne sécurisée.

La photo à la page 3 illustre dans le fond un espace piéton, une zone plantée avec différents équipements, comme des bancs en alternance avec des épingles à vélos; on y voit aussi l'espace dédié aux vélos et aux véhicules de service et finalement le pied des bâtiments adaptés aux différents commerces ou occupations de rez de bâtiments.

La photo à la page 4 illustre la tour construite et un des accès principaux permettant d'aller au cœur du quartier.

M. Betty pointe l'accès permettant de descendre au bord de l'Arve, accès utilisé par Swiss Rafting Federation, l'esplanade de placettes ombragées et la guinguette qui va être utilisée par des associations, la maison de quartier et une association de réinsertion. Une zone de chargement/déchargement en toute sécurité est prévue en laissant la continuité aux vélos sans perturber la circulation.

La photo à la page 5 illustre le débouché du quai sur le pont des Acacias. L'espace d'accès à l'eau est situé juste avant (pas sur la photo). Selon M. Betty, cela répond aux attentes et besoins de cette fédération tout en permettant un aménagement de l'espace public qui correspond aux attentes de la Ville et des actuels et futurs habitants du quartier des Vernets. Il suffit que cette fédération communique le numéro d'immatriculation de son véhicule et son numéro de téléphone portable. Ceux-ci seront intégrés dans la base de gestion du contrôle d'accès sur ce quai et donneront la possibilité à la fédération de récupérer son matériel dans le respect des règles d'usage définies.

Questions des commissaires

Un commissaire évoque une activité de rafting à une époque au niveau du pont de Carouge. Il demande quel est le niveau de dangerosité de l'Arve depuis le pont de Sierne et son niveau de fréquentation.

M[me] Perler répond que l'Arve est fréquentée, mais n'en sait pas plus en dehors de l'activité de rafting. Elle précise que l'Arve reste une rivière dangereuse.

Il a constaté une grande fréquentation et demande si une collaboration entre communes est possible.

Mme Perler ne peut répondre et invite le commissaire à poser sa question au SPO.

M. Betty ajoute l'existence de collaborations entre la commune de Carouge et la Ville, notamment pour la réalisation des aménagements des espaces publics et des quais. Concernant le projet du Cheval-Blanc, par exemple, il s'agit d'une comaîtrise de l'ouvrage. Il n'existe néanmoins pas de collaboration pour les activités sportives. Aussi, au niveau du pont de Carouge, il y a de telles différences de hauteur entre le quai et le niveau de la grève et de l'eau que cela ne lui paraît pas possible d'effectuer une mise à l'eau de raftings ou kayaks. Il précise encore que des départs sont faits en amont du pont de Sierne, en l'occurrence depuis la France.

Un commissaire indique ne pas connaître la base au pont de Sierne et demande si la fédération a un espace suffisant pour stocker son matériel. Il aimerait aussi se faire préciser les différences entre les diverses associations exploitantes, car il a entendu qu'il y en avait plusieurs, comme Swiss Rafting Federation, Rafting Loisirs et Rafting.ch. Il demande laquelle de ces entités s'adresse au DACM. Il évoque l'entité qui paie un droit d'utilisation de la voie publique et un loyer pour le chalet à hauteur de 6000 francs par année. Il lui semble que l'interlocuteur n'est pas le même.

Mme Perler confirme que l'expéditeur des courriers est toujours le même, c'est-à-dire Swiss Rafting Federation, à Thônex.

M. Betty ajoute que c'est le SPO qui est en relation avec ces associations. Néanmoins, selon ce qu'il en comprend, les chalets en question avaient été mis en œuvre par une autre association qui en était propriétaire. Swiss Rafting Federation dit en disposer. La première association a peut-être été absorbée avec un changement de dirigeants. Encore une fois, le SPO pourra répondre avec précision à ces questions.

M. Betty conclut par le besoin d'un espace public pour la population et pour le projet de la voie verte. Les chalets illustrés dans la pétition ont été aménagés au bien plaire de la Ville avec un droit d'occupation du domaine public; droit pouvant être supprimé à tout moment. Le souhait est le retrait de ces chalets avec le maintien pour l'association de la possibilité d'avoir un accès à l'eau pour retirer son matériel. Les chalets en question ont comme fonction le stockage du matériel qui pourrait être stocké ailleurs. Dans les multiples échanges de courriers, une proposition a été faite par la fédération de créer des équipements définitifs, plus proches d'une petite base de stockage avec buvette, etc., venant en surplomb du talus de l'Arve et, pour ce faire, nécessite l'abattage d'arbres.

Mme Perler ajoute que la base idéale pour cette fédération implique cet abattage. Dans leurs courriers, il est mentionné un souhait d'avoir une salle polyvalente, une

salle de cours, de réunion, leurs bureaux et un garage. Mme Perler retrouve dans les courriers reçus l'information relative aux associations: Base Rafting, Genève Rafting Club, Swiss Rafting Federation et Rafting Genève Sàrl. Elle ignore s'il s'agit de trois associations distinctes ou d'une seule qui recouvre les mêmes activités. Quoi qu'il en soit, la signature est Swiss Rafting Federation, dont le président est M. Michel Weber, auteur de la pétition.

Un commissaire penche pour le classement cette pétition pour aller dans le sens du projet de la Ville, car cette dernière propose à la fédération une alternative. Si cette pétition était renvoyée au Conseil administratif, cela confirmerait un soutien à leur demande d'avoir ce lieu comme décrit plus haut.

Un commissaire demande si au pont de Sierne, la fédération a juste un accès ou si elle a aussi un dépôt.

Mme Perler répond par la négative, mais sans certitude.

Le commissaire demande si la base est utilisée uniquement par ces associations ou si des écoles ou groupes l'utilisent également.

Mme Perler confirme qu'il s'agit d'une activité privée et invite le commissaire à poser la question à la fédération et au SPO.

Prises de position

Les socialistes penchent pour le classement de cette pétition. Aux pétitionnaires de trouver un autre endroit de stockage de leur matériel dès lors qu'ils bénéficient d'un accès à l'eau. Le lieu semble inapproprié pour la construction d'un chalet.

L'Union démocratique du centre est en faveur du classement.

Le Mouvement citoyen genevois estime qu'il n'est pas possible d'aller dans le sens d'une construction d'une base complète. Leur projet n'est pas en phase avec les aménagements prévus par la Ville. Il est en faveur du classement.

Les Vert-e-s indiquent l'intention de classer la pétition.

Le Parti libéral-radical est en faveur du classement.

Le Centre est également en faveur du classement.

Vote

Le classement de la pétition P-525 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Annexes:
– pétition P-525
– présentation du DACM, séance du 17 février 2025

0 7 FEV. 2025
Traité par :

SWISS RAFTING FEDERATION

Fédération Suisse de Rafting
Schweizerischer Rafting Verband
Federazione Svizzera di Rafting
Federaziun Svizra da Rafting

member of the
World Rafting Federation WRF

rafting@swissraftingfederation.ch
www.swissraftingfederation.ch

Ville de Genève
Secrétariat général
Reçu 0 3 FEV. 202
Séance CA du :
Décision :

Notre sympathique chalet-vestiaire, en place depuis vingt sept ans au 10 Quai des Vernets, a disparu, et avec lui la possibilité de s'équiper d'un vêtement de sécurité pour les descentes en rafts de nos rivières !

AU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENEVE

Genève, le 29 janvier 2025

LETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL
PETITION
Notre audition du lundi 14 octobre 2024 à 17h40 à la salle D du Palais Eynard P-525

Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

La SWISS RAFTING FEDERATION à laquelle se joint le GENEVE RAFTING CLUB vous prions de nous informer sur la suite qui a été donnée à notre pétition ci-dessus.

Nous avons été très bien reçus et écoutés et espérons que la Commission des Pétitions aura plaidé en faveur de la création d'une nouvelle base de rafting pour la population genevoise, base indispensable !

Il y a urgence car notre cours de formation de guides de rafts professionnels qui aura lieu du 5 au 23 avril prochain, complet, se fera au domicile de nos membres, faute de locaux appropriés.

SWISS RAFTING FEDERATION
Case postale 73
CH-1226 THONEX tél.. 0033 768 54 42 13

Fondée le 30.09.2003
CCP 17-379841-6

Notre Fédération est chargée par la Confédération de former des guides de rafts et de délivrer la Certification professionnelle permettant de barrer un raft en Suisse, contre salaire.

Nous rappelons que l'emplacement de notre future base de rafting associatif doit se trouver au même emplacement que l'ancienne, c'est-à-dire au 10 Quai des Vernets, sur le terre-plein débouchant sur le chemin d'accès au bord d'Arve.

Nous rappelons aussi que ce terre-plein est hors Voie-Verte. La construction et ne gênera en rien la circulation des piétons et des cyclistes. Enfin, la Voie-Verte se voulant écologique, notre sport de pleine nature, non polluant, ne l'est pas moins.

Répondant à LC 21 211 Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, dans son art. 9, notre base de rafting contribuera à l'animation du quartier et sera très accessible au public car proche des transports publics.

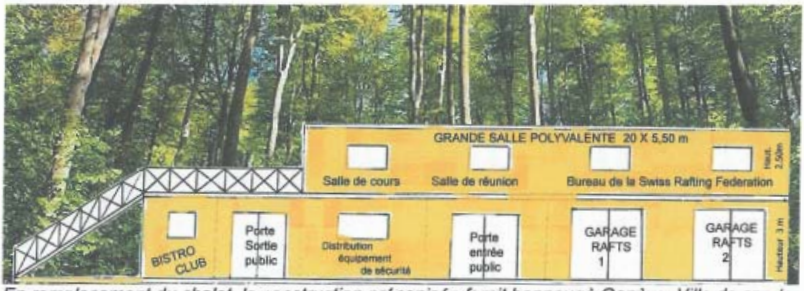

En remplacement du chalet, la construction préconisée ferait honneur à Genève, Ville de sports

La nouvelle base de Rafting associatif, construite sur le terre-plein adjacent à la Voie-Verte n'empiéterait en rien sur celle-ci.

Dans l'attente de vos nouvelles que nous espérons bonnes et constructives, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Michel Weber
Président par intérim
SWISS RAFTING FEDERATION
GENEVE RAFTING CLUB

LE PROJET DE VOIE VERTE AU QUAI DES VERNETS – COTE ROUTE DES ACACIAS

VILLE DE GENÈVE

LE PROJET DE VOIE VERTE AU QUAI DES VERNETS – COTE RUE HANS-WILSDORF

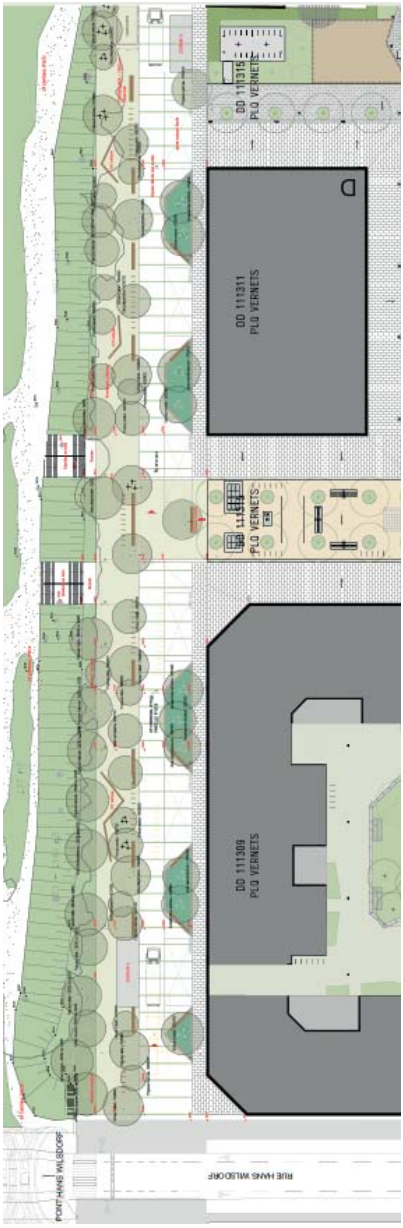

VILLE DE GENÈVE

Image d'ambiance / devant l'îlot B

VILLE DE GENÈVE

Image d'ambiance / devant tour D
VILLE DE GENÈVE
Page 4

Image d'ambiance / placette et guinguette JOUR

VILLE DE GENÈVE

—***—

Le président. Le rapport est de M^me^ Fabienne Beaud, qui ne prend pas la parole.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (76 oui).

18. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 novembre 2024: «Régulation du trafic de transit dans la rue Jean-Charles-Amat (Pâquis)» (P-531 A)[1].

28 mai 2025

Rapport de M^me^ Ruzanna Tarverdyan.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 novembre 2024. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^me^ Fabienne Beaud, les 6 janvier et 17 février 2025. Les notes de séances ont été prises par prises par M^mes^ Nora de Riedmatten et Micheline Visinand, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 janvier 2025

Audition de M^me^ Corinne Bonnet-Mérier, signataire et habitante de la rue Amat, de M. Pierre Fuchs, habitant de la rue Amat, tous deux membres de l'Association des habitant-e-s des Pâquis (SURVAP) et de M. Giuliano Vascotto, membre du comité SURVAP

M. Fuchs remercie pour l'accueil. La pétition a été signée notamment par des habitant-e-s de la rue Jean-Charles-Amat (ci-après : rue Amat) à la suite de l'aug-

[1] *Mémorial* 182^e^ année: Commission, N^o^ 25, p. 3907.

mentation de la circulation, concernant surtout les voitures allant au centre-ville. La rue Amat est perpendiculaire à la rue de Lausanne, mais elle est assez étroite. Elle est bordée de bâtiments de logements, surtout de petits appartements non traversants, très exposés au bruit et à la pollution. La rue est abondamment utilisée pour les déviations des Transports publics genevois (TPG) lors des fêtes et des évènements sur les quais. Cette rue croise aussi des rues comme la rue de Richemont, la rue de Bâle, la rue des Pâquis et la rue des Buis qui sont très utilisées par des enfants et leurs parents, également en raison de la présence d'écoles, de plusieurs crèches et garderies. Comme le demande la pétition, l'une des solutions serait de supprimer le «tourner à gauche» au croisement entre la rue Amat et la rue de Lausanne, en direction du centre-ville. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), votée en 2016, prévoit que cette zone de quartier, située en zone 2, soit une zone réservée au transport collectif et à la mobilité douce, et devant être préservée du transit. C'est pour cette raison qu'ils ont fait cette demande et sollicitent la Ville de Genève pour étudier cette proposition ou toute autre, et qu'elle la soumette aux services de l'Etat afin d'alléger la circulation dans cette rue.

M[me] Bonnet-Merier indique que, sur les 180 signataires de la pétition, il y en a une soixantaine qui habite dans la rue Amat. Le problème est la mixité de transports qui se trouvent à cet endroit. Les véhicules à moteur sont assez pressés au moment de traverser depuis la gauche la rue, de Lausanne, et vont vite, car ils doivent traverser quatre voies lorsqu'ils tournent (deux voies de tram, une voie «voitures» et une piste cyclable). Par ailleurs, à l'angle des rues Amat et de Lausanne se trouve la Cité Seniors. Il arrive parfois qu'il y ait de gros coups de frein, car les piétons et les cyclistes ne sont pas tout de suite vus par les automobilistes. En zone 30 km/h, les piétons ne sont pas prioritaires, mais peuvent traverser où ils veulent. L'unique passage piéton est situé juste avant la rue Jean-Antoine-Gauthier, suivant la rue Amat sur le tronçon emprunté par les écoliers pour aller de l'école au parascolaire ou à leurs activités parascolaires. C'est un endroit protégé par des patrouilleuses scolaires, uniquement lors des heures scolaires. Il y a deux coussins berlinois et on se rend compte que les gens freinent, passent et accélèrent à chaque fois. Elle pense que la moitié des véhicules ne freinent pas au carrefour suivant avec la rue des Buis. D'autre part, toutes les voitures garées sur les deux côtés de la rue empêchent une bonne visibilité. Elle est obligée de s'avancer sur la piste cyclable afin de pouvoir voir si elle peut traverser, car elle n'a pas de visibilité. Tous les enfants empruntant la rue ont des problèmes de visibilité lors de la traversée. Aux heures de pointe, il y a beaucoup de véhicules et il n'y a pas de patrouilleuses scolaires. Cette situation pose un problème, car c'est souvent à ces heures qu'ont lieu les activités parascolaires. De plus, les deux carrefours, sur la rue de Richemont et sur la rue Jean-Antoine-Gauthier, ne sont pas éclairés. En sachant qu'il y a une baisse de la luminosité à cause du plan lumière, la rue est particulièrement sombre. Par ailleurs, entre

le mois d'octobre et le mois de mars, la rue Amat ne voit jamais le soleil. La pétition a été lancée par un habitant de la rue Amat qui avait calculé qu'il pouvait y avoir plus que 450 véhicules à l'heure lors des heures de pointe. Il s'agit d'un problème vu que la voie est aussi parfois empruntée par les bus touristiques se rendant à la place Dorcière en suivant les indications des GPS. Ils ont été auditionnés par le Grand Conseil à propos de cette pétition. Il y a un nouvel immeuble en bas de la rue Amat, de neuf étages, et on se rend compte de la différence de bruit. Cette pétition n'a rien à voir avec la proposition PR-1668 qui leur sera présentée la semaine suivante.

M. Vascotto indique que l'Association des habitant-e-s des Pâquis (SURVAP) a été sollicitée par un habitant qui ne pouvait pas être présent lors de la séance.

Questions des commissaires

Une commissaire remercie pour la présentation et s'interroge sur les itinéraires alternatifs. Il souhaite savoir si les voitures pourraient tourner plus loin, dans l'éventualité où elles ne seraient plus autorisées à tourner à gauche.

M. Fuchs répond que les rues principales sont le quai, la route des Nations et la rue de Lausanne. Il est clair qu'il est prévu de modérer le transit dans le quartier. Pour tourner à gauche, ils devraient aller jusqu'à la rue De-Monthoux ou pénétrer dans le quartier depuis les quais.

M. Vascotto ajoute qu'il y a deux points pour entrer dans le quartier. La rue De-Monthoux est beaucoup moins intéressante pour faire du transit. Depuis la refonte de la circulation dans le quartier, il est extrêmement facile de rejoindre le pont du Mont-Blanc en traversant la rue Amat.

Une commissaire trouve que le trafic opportuniste détruit la vie des habitant-e-s de quartier. Pour entrer dans la rue Amat, il n'y a pas de feu, donc rien ne régule le passage du trottoir et de la piste cyclable. Elle trouve cette situation sidérante.

Un commissaire remercie pour la présentation. Il souhaite connaître leur avis par rapport au fait qu'il est impossible d'entrer dans le quartier des Pâquis.

M. Fuchs répond qu'ils demandent la suppression du virage à gauche depuis la rue de Lausanne, mais que la pénétration serait toujours possible en venant du centre-ville. Ils pourraient continuer à venir depuis la rue de Lausanne et tourner à droite.

M[me] Bonnet-Merier ajoute que le fait d'avoir modifié des rues dans le quartier n'aide pas. Le problème est que le GPS, ou les autres applications de circulation (comme Waze), indique la rue la moins empruntée en temps réel. La rue De-Monthoux est très empruntée en fin de journée, donc c'est pour cela que la rue Amat est indiquée.

Un commissaire demande si la suppression de la zone 30 km/h et le remplacement par des passages piétons résoudrait le problème.

Mme Bonnet-Merier répond qu'il faut trouver une solution, mais qu'elle ne sait pas laquelle serait la meilleure.

Un commissaire souhaite savoir quel serait l'impact sur les riverain-e-s si le «tourner à gauche» sur la rue de Lausanne était supprimé. Il se demande s'ils ne pourraient pas mettre un sens interdit plus en bas de la rue pour laisser l'accès aux habitant-e-s.

M. Vascotto répond que d'autres accès sont déjà possibles, comme la rue De-Monthoux ou la rue remontant vers la rue des Pâquis depuis les quais. Il y aura probablement un inconfort. Aujourd'hui, il faut déjà faire un détour lors de la sortie du quartier. On ne peut pas se permettre de garder un axe utilisé pour le transit. Il encourage les services de la Ville à revoir le plan de circulation du quartier en concertation avec les habitant-e-s et les associations.

Une commissaire demande si la présence de la Cité Seniors provoque un afflux de personnes âgées dans le quartier.

Mme Bonnet-Merier répond que les personnes âgées sont exposées à un risque lors de l'utilisation du trottoir lorsqu'un véhicule tourne très vite. Par ailleurs, la cité Seniors organise énormément d'évènements tous les jours, ce qui amène beaucoup de monde précisément à ce carrefour.

M. Vascotto ajoute que le trottoir est rabaissé à ce niveau sur la rue de Lausanne, ce qui facilite la traversée rapide du trottoir et de la piste cyclable par les véhicules motorisés, ce qui constitue un danger accru.

Une commissaire estime que les FlixBus ne devraient pas aller en ville. Elle indique qu'elle a déjà failli se faire renverser par une voiture sur un trottoir.

La présidente souhaite avoir plus d'informations quant à l'article de loi qui prévoit que les zones à 30 km/h ne permettent pas le trafic de transit.

M. Fuchs affirme que la LMCE précise que la zone 2 doit être préservée des transits. Cette loi est appliquée sur demande des collectivités. La Ville de Genève est en droit de faire des propositions. Il faudrait que la Ville mandate un ingénieur de la circulation pour effectuer des recherches sur la meilleure manière de répondre à ces problèmes.

Mme Bonnet-Merier ajoute que les automobilistes ont tendance à suivre le GPS, mais qu'ils ne savent pas forcément qu'ils sont en zone 2 et que le transit y est interdit.

La présidente demande si, au début de la rue Amat, il y a un panneau interdisant le transit.

Mme Bonnet-Merier répond négativement.

Une commissaire souhaite savoir si, pour sécuriser les chemins menant à l'école, d'autres solutions seraient envisagées.

M. Vascotto répond que le crédit d'étude concernant la Croix verte leur sera soumis la semaine suivante. L'idée est que ces chemins soient apaisés. Il faut trouver comment aménager le quartier de manière à permettre la circulation des véhicules autorisés, et en concertation avec les associations d'habitant-e-s.

La présidente rappelle qu'il y avait eu un changement au niveau de la circulation. Elle demande si la situation n'a pas été améliorée depuis ce moment-là.

Mme Bonnet-Merier répond qu'il y avait moins de transits lors des changements antérieurs. Elle ajoute que dans quelques années, la place de Cornavin sera normalement fermée et qu'il y aura encore plus de risques que la rue Amat soit empruntée. La pétition sert à anticiper et elle est d'avis qu'il faut une contrainte pour améliorer la circulation dans ce quartier.

Discussion, suite des travaux et vote

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à cette pétition.

Un commissaire affirme que la rue Amat appartient au réseau de quartier.

Une commissaire propose l'audition de Mme Perler.

La proposition d'auditionner Mme Perler est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 17 février 2025

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

Mme Perler indique que le quartier des Pâquis fait l'objet d'une grande attention de la part du Conseil administratif et énumère les différents projets, ainsi que le dépôt d'une proposition d'étude pour la Croix verte. Les rues Adhémar-Fabri, de Fribourg et Chaponnière sont en cours de requalification ; la finalisation est prévue avant l'été. Il y a 13 sites de végétalisation en cours, des projets en coordination entre le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le Service des espaces verts (SEVE). L'ensemble de ces éléments par-

ticipent non seulement à augmenter la canopée mais aussi à augmenter la sécurité en continuation du projet «Tout doux les Pâquis», il y a bien des années. Une intervention dans l'espace public crée un apaisement et génère moins de trafic de transit. Ce dernier va diminuer avec le déploiement des réseaux thermiques structurants des Services industriels de Genève (SIG). Mme Perler indique que le Conseil administratif va consacrer un budget de 200 millions de francs pour la requalification d'une partie des rues et saisir l'occasion des travaux des SIG pour requalifier un certain nombre d'artères et rues. De plus, les futurs travaux de la gare Cornavin vont impacter la circulation.

Concernant la pétition, Mme Perler partage le constat. Il est clair que la rue Amat supporte un trafic de transit beaucoup trop important (de la rue de Lausanne vers le quai Wilson). Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et elle-même sont convaincus que le projet de la Croix verte va transformer les fonctionnements, bien que les rues concernées ne soient pas encore totalement définies; quoi qu'il en soit, les rues Amat et Gautier seront impactées. A très court terme, des travaux vont permettre de tester de nouveaux fonctionnements. Le plan qui va suivre illustre les plantations d'arbres prévues entre la rue Gautier, la rue des Buis et celle de Bâle. Ce sera une occasion de proposer à l'Office cantonal des transports (OCT) une mise à sens unique de la rue Gautier jusqu'à la rue des Buis. La rue Amat ne pourra ainsi plus être utilisée comme un accès aux quais.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur un des soucis des pétitionnaires que sont les travaux de la gare de Cornavin et la crainte que cela crée un transit supplémentaire puisque la zone sera fermée.

Mme Perler répond que ces travaux sont prévus seulement d'ici 2028/2029 et cela laisse une marge d'organisation.

M. Betty explique que le schéma émane de l'outil tomtomove, dont le DACM dispose, et qui est reconnu par l'OCT. Il fonctionne sur la base des GPS embarqués dans les voitures et les téléphones. Le résultat de l'utilisation de cet outil confirme que des véhicules arrivant depuis la rue de Lausanne, provenant de l'avenue de France et de l'avenue de la Paix, se dirigent au niveau de la rue Amat, tournent à gauche et traversent le site du tram et les Pâquis pour rejoindre les quais. Cet état de fait a été identifié par le DACM. Le schéma illustre bien le niveau du trafic. Le projet de la Croix verte inclut le projet, en concertation avec l'ensemble des associations du quartier, d'apaiser la rue Amat. Au printemps prochain, des travaux de plantation à la rue Gautier sont prévus. Ils conduiront à un arrêté de circulation et à une interruption de l'itinéraire de déviation de transit utilisé actuellement au niveau de l'intersection des rues Amat et Gautier. La rue

Amat deviendra sans issue à partir de la rue des Buis. Les véhicules seront dans l'obligation de tourner à gauche, les renvoyant à la rue de Lausanne, car ils seront dans l'impossibilité de relier la rue de Lausanne aux quais par la rue Amat. L'idée est de saisir l'opportunité de ces travaux pour mettre en place un nouveau schéma de circulation et d'en tester le fonctionnement. Si cela s'avère convaincant, il sera question de passer sur une solution définitive même après les travaux. A long terme, le projet de la Croix verte des Pâquis va requestionner l'ensemble du fonctionnement du quartier et a pour objectif d'éviter ces itinéraires de liaison de la rue de Lausanne aux quais, et inversement.

Une commissaire demande quelles seront les conséquences des travaux de la gare de Cornavin sur la rue Amat ou sur les autres rues des Pâquis descendantes en direction des quais.

M. Betty précise qu'il n'y a pas la possibilité de traverser de bout en bout, entre les quais et la rue de Lausanne en utilisant la rue De-Monthoux. L'enjeu de l'itinéraire de transit par la rue Amat est indépendant des travaux de la gare. Dans ce cadre, la première chose mise en place sera la coupure de la circulation sur la place de Cornavin, ce qui renforcera l'usage des quais. Toute modification importante de trafic, notamment la coupure du bout de la rue de Lausanne/place de Cornavin, va entraîner, dans un premier temps, des reports de circulation de transit sur la rue Amat. Les aménagements dans cette rue seront réalisés avant ceux de la gare et permettront la suppression de ce trafic.

Une commissaire demande quels sont les types d'aménagement prévus.

Dès que le crédit d'études de la Croix verte sera voté par le Conseil municipal, M. Betty répond que ces aménagements résulteront d'une démarche participative visant à se questionner sur ce qui est possible de créer, et sur quelle rue. La rue Amat sera la première rue bénéficiant de cette réflexion. Des aménagements provisoires seront installés dans le but de faire diminuer ce trafic de transit.

Par rapport à la demande des pétitionnaires d'un nouveau plan de circulation de secteur, un commissaire demande si ce plan fait partie de la réflexion du DACM. Bien qu'il soit d'accord sur le fait que la circulation de transit ne soit pas acceptable, il demande aussi si des changements sont prévus, qui permettraient aux habitants de rentrer chez eux sans être pénalisés par un trafic de transit.

M. Betty répond que la protection du quartier et la mise en place du fonctionnement comme souhaité, incluant l'utilisation de la moyenne ceinture et des quais, sont à 90% accomplies, considérant qu'il reste quelques axes, dont la rue Amat, pouvant être utilisés à des fins de trafic de transit. Le projet de la Croix verte finalisera l'ajustement du fonctionnement du quartier et sa circulation.

Un commissaire demande si ce trafic de transit a été prévu dans ce plan de circulation.

M. Betty répond qu'il avait été identifié. Un travail important a été fait à l'époque avec l'OCT pour obtenir ce qui était souhaité et ce travail avait été assez complexe. A ce moment-là, il n'a pas pu être démontré que la rue Amat était utilisée comme une voie de transit ou alors elle ne l'était pas à cette époque et l'est devenue après. Il explique que la rue Amat est actuellement en sens unique descendante et, depuis la rue des Buis jusqu'aux quais, la rue Gautier est à double sens. Dans le cadre des travaux de plantation, l'occasion sera saisie de couper cette rue ayant comme conséquence que la liaison soit coupée de la rue de Lausanne aux quais. M. Betty précise que les rues Amat et Gautier sont un itinéraire de «secours» pour certaines lignes des TPG lorsque les quais sont saturés, ce qui ne fait plus de sens aujourd'hui, alors qu'à l'époque, la modification effectuée de la circulation n'a pas tenu compte de la coupure de cet axe, sans doute en lien avec, justement, les transports publics.

En page 1., le schéma illustre le futur fonctionnement du quartier ainsi que la répartition du trafic. Les parties en rouge montrent la charge conséquente du trafic, particulièrement dans le quartier des Pâquis, pour rejoindre les quais. En ce qui concerne le fonctionnement, la rue Amat sera en sens unique descendante avec une obligation de tourner à gauche et ensuite une obligation de remonter à la rue de Lausanne; un fait dissuasif pour le trafic de transit. Il serait possible de créer un nouvel itinéraire de transit des quais à la rue de Lausanne. Tout ceci sera monitoré pendant la phase des travaux et, si cela fait sens de fermer, une mise à l'essai durant une année pourrait être envisagée. Ensuite, une analyse sur l'incidence sera effectuée.

M. Betty précise que l'ensemble des associations du quartier sont informées des futurs aménagements de la rue Amat et elles estiment qu'il s'agit d'une bonne option et sont en faveur de la réalisation de tests.

Une commissaire demande si toutes les précautions sont prises pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

M^me^ Perler répond que c'est le cas dans le respect de la loi.

M. Betty ajoute que le DACM va au-delà de la loi en travaillant avec diverses associations de mobilité, telles que Handicap architecture urbanisme (HAU) et le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe). M^me^ Perler ajoute, la consultation systématique lors de l'élaboration de projets sur des bâtiments et espace public.

Prises de position et vote

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois estime que les demandes de révision du plan de circulation sont justifiées, car il n'est pas satisfaisant. Le projet du Conseil administratif n'est pas totalement convaincant puisque la majorité

du trafic retourne sur la rue des Pâquis. Dès lors, il propose le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste partage l'avis de ce dernier.

Le renvoi de la pétition P-531 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents.

Annexes:

– pétition P-531
– présentation de l'AGCM (séance du 17 février 2025)

Service du Conseil municipal
18 NOV. 2024
Décision : Traité par :

P-531

Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 18 novembre 2024

Concerne : Dépôt d'une pétition contre le trafic de transit à la rue Jean-Charles Amat

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous adressons la présente pétition en tant qu'habitantes et habitants de la rue Jean-Charles Amat. Nous constatons que notre rue est très fortement utilisée par des véhicules qui traversent le quartier des Pâquis en descendant depuis la rue de Lausanne. Ce trafic de transit engendre de fortes nuisances pour les riveraines et riverains (bruit, pollution), ainsi qu'un problème de sécurité lié à l'important flux de véhicules, notamment aux heures de pointe.

Cette pétition émane directement de personnes résidant dans la rue en question et est soutenue par SURVAP, l'association d'habitantes et d'habitants du quartier. Nous demandons à votre Conseil d'assurer la sécurité et la tranquillité dans cette rue en instaurant un nouveau plan de circulation (interdisant par exemple de tourner à gauche depuis la rue de Lausanne) et en sécurisant davantage le chemin emprunté par les élèves du quartier pour se rendre à l'école.

En vous remerciant d'avance de prendre en compte nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

SURVAP (Association des habitant.e.s des Pâquis)

Florian Schweri — Habitant de la rue Amat
Brigitte Studer
Giuliano Vascotto

Annexe : Listes de signatures (193 signatures dont 66 provenant d'habitant.e.s de la rue Amat)

Association des habitant.e.s des Pâquis (SURVAP), p.a. Nadine Fischer
1201 Genève

Pétition

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Régulation du trafic de transit dans la rue Jean-Charles Amat (Pâquis)

La rue Jean-Charles Amat permet d'entrer dans le quartier des Pâquis depuis le nord. Elle est très utilisée par des personnes voulant entrer dans le quartier en véhicule motorisé individuel, ainsi que par des livreurs et taxis qui desservent les hôtels du quartier. De toute évidence, le soir, elle est surtout empruntée par des véhicules qui ne font que transiter par les Pâquis pour rejoindre ensuite l'autre rive du lac. Cette axe, classé comme réseau communal secondaire et limité à 30km/h, subit un trafic de plus de 450 véhicules / heure entre 16h et 18h ! C'est complètement anormal.

Ce flux incessant de véhicules engendre un risque accru de collisions : les véhicules qui obliquent à gauche pour descendre la rue Amat doivent traverser deux voies de tram, une voie de circulation et un trottoir très empruntée, celui de la rue de Lausanne, manœuvre exceptionnellement dangereuse. Plus bas, c'est un chemin d'école que ces véhicules de transit doivent traverser. En l'absence de passages piétons (comme souvent dans les zones à 30km/h), la densité du trafic dans la rue Amat créée des conflits patents. Cette rue n'a pas du tout été conçue pour de tels volumes de trafic !

La densité de flux motorisés sur cet axe expose les habitants à une pollution atmosphérique et sonore nuisible à la santé qui dépasse allégrement les normes fédérales. Des mesures pour lutter contre le trafic de transit ont été prises dans les rues parallèles (Butini, Prieuré, Môle, Navigation) qui souffrent nettement moins de ses conséquences néfastes. Poursuivons la démarche et de dissuadons le trafic de transit également dans la rue Amat.

Nous demandons que la Ville de Genève et le Canton prennent des mesures immédiates pour fortement limiter le trafic de transit sur la rue Amat, afin que celui-ci reste sur les axes principaux. A cela s'ajoute une demande aux autorités de formuler une requête formelle aux sociétés WAZE et GOOGLE de ne plus recommander les axes secondaires de notre ville aux pendulaires.

Pétition des habitant.e.s de la rue Amat, soutenue par l'association des habitant.e.s des Pâquis (SURVAP)
A renvoyer jusqu'au 20 juin 2024 à SURVAP.

Pétition

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Régulation du trafic de transit dans la rue Jean-Charles Amat (Pâquis)

Considérant :

- Les volumes importants de trafic motorisé qui transitent par la rue Jean-Charles Amat
- L'inadéquation flagrante entre la typologie de la rue et le flux de véhicules qu'elle subit
- Les nuisances et dangers engendrés par ce trafic pour les habitantes et habitants
- Que la rue Amat est une rue de réseau communal secondaire (réseau de quartier non-structurant) où le trafic de transit n'a strictement rien à faire
- Que ce trafic de transit devrait passer par la ceinture urbaine (avenue de France, quai Wilson, etc.)

Nous demandons la mise en place rapide de mesures pour décourager le trafic de transit dans la rue Jean-Charles Amat, avec par exemple :

- Un nouveau plan de circulation du secteur comprenant des sens interdits et des potelets
- L'interdiction de bifurquer à gauche dans la rue Amat depuis la rue de Lausanne
- La sécurisation des chemins d'école

La pétition peut être signée par toute personne sans distinction d'âge ni de nationalité.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Pétition des habitant.e.s de la rue Amat, soutenue par l'association des habitant.e.s des Pâquis (SURVAP)
A renvoyer jusqu'au 20 juin 2024 à SURVAP,

t.s.v.p.

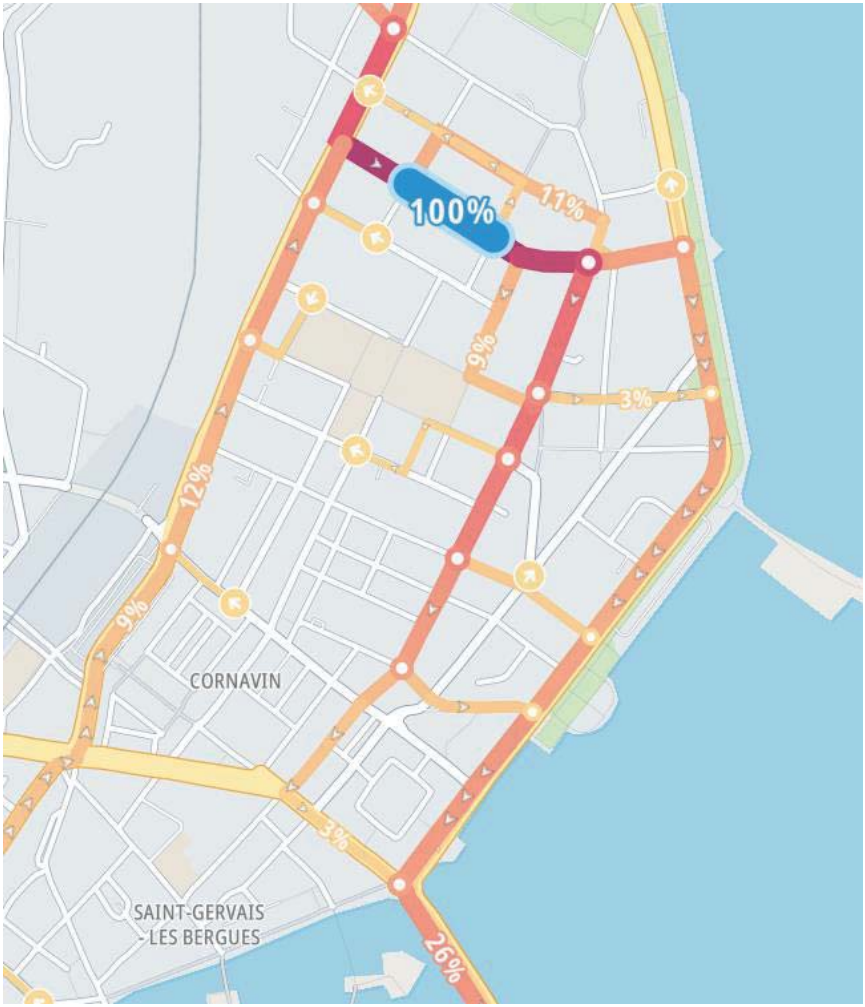
100%
11%
9%
3%
12%
9%
CORNAVIN
3%
SAINT-GERVAIS
- LES BERGUES
26%

EXEMPLES DE MESURES TEST ET AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES

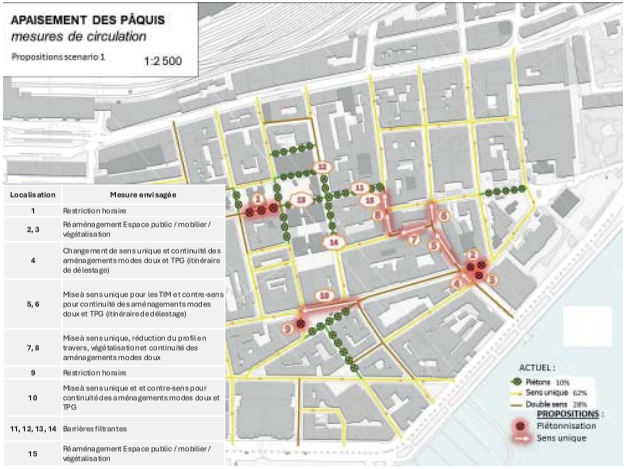

Localisation	Mesure envisagée
1	Restriction horaire
2, 3	Réaménagement Espace public / mobilier / végétalisation
4	Changement de sens unique et continuité des aménagements modes doux et TPG (itinéraire de délestage)
5, 6	Mise à sens unique pour les TIM et contre-sens pour continuité des aménagements modes doux et TPG (itinéraire de délestage)
7, 8	Mise à sens unique, réduction du profil en travers, végétalisation et continuité des aménagements modes doux
9	Restriction horaire
10	Mise à sens unique et et contre-sens pour continuité des aménagements modes doux et TPG
11, 12, 13, 14	Barrières filtrantes
15	Réaménagement Espace public / mobilier / végétalisation

Exemple de «micro-projet» destiné à améliorer l'existant, tester des dispositifs et préfigurer des nouveaux usages :

- Mesures test de circulation

–***–

Le président. Le rapport est de M[me] Ruzanna Tarverdyan, qui ne prend pas la parole.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (77 oui).

19. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance. Je vous souhaite une bonne nuit et vous dis à demain.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation 730

2. Communications du Conseil administratif 730

3. Communications du bureau du Conseil municipal 730

4. Motions d'ordonnancement 730

5. Motion du 23 juin 2025 de M[mes] et MM. Fabienne Beaud, Aurélien Barakat, Yves Herren, Roger Gaberell, Fabienne Aubry-Conne, Alexandre Wisard, Boris Calame, Luc Zimmermann, Anne Carron, Nathalie Jaggi, Jean-Luc von Arx et Jérôme Fontana: «Travaux en ville de Genève: une nécessité absolue de mieux anticiper, prévoir et planifier pour le bien-être des habitantes et habitants» (M-1898) . . . 736

6. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture de six crédits pour un montant total net de 35 058 552 francs, soit:
   – l'ouverture d'un crédit brut de 35 638 200 francs, destiné aux travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules, dont à déduire la préétude et concertation pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 460 000 francs (PRD-162), le crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 2 746 400 francs (PR-1508 délibération I), les recettes du diagnostic pollution prises en charge par l'Etat de Genève d'un montant de 109 800 francs et la recette de l'Etat de Genève sur les travaux de dépollution de 700 000 francs, soit un montant net de 31 622 000 francs;
   – l'ouverture d'un crédit brut de 2 464 900 francs, dont à déduire un montant de 969 200 francs de la proposition PR-1508, délibération IV, destiné à la réalisation en co-construction avec les associations de travaux anticipés, soit un montant net de 1 495 700 francs, destiné à la maîtrise d'ouvrage et au suivi des micro-chantiers;
   – l'ouverture d'un crédit de 1 287 920 francs, destiné à l'acquisition d'une emprise de 20 632 m^2 issue de parcelles propriétés de l'Etat de Genève, en vue de la réalisation du parc public de la Jonction, selon le dossier de mutation provisoire N° 37/2019, établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 9 octobre 2024;

– l'ouverture d'un crédit de 536 182 francs, destiné à l'acquisition du DDP N° 4153 au bénéfice des Transports publics genevois (TPG), grevant en charge la parcelle propriété de l'Etat de Genève N° 4150 de Genève-Plainpalais, en vue de procéder à sa radiation;
– l'inscription d'une servitude d'usage de terrasse et de servitudes d'empiétement, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles du domaine public cantonal N° 3746 et N° 3740 de Genève-Plainpalais, selon le plan de servitudes établi par le Bureau Küpfer Géomètres SA, en date du 6 mars 2025;
– l'ouverture d'un crédit de 116 750 francs, destiné à l'acquisition d'un transporteur, d'une remorque et d'une tondeuse pour le Service des espaces verts (SEVE) (PR-1701). 738

7. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant brut de 35 564 200 francs, 30 785 500 francs net recettes déduites, soit:
– l'ouverture d'un crédit de 32 737 800 francs, destiné aux travaux d'aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf, dont à déduire 2 017 400 francs de la proposition études (PR-1478): «concours et études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf», 750 000 francs de recettes du Fonds intercommunal d'aménagement urbain (FIDU) pour la création d'un parc et 2 011 300 francs de recettes du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour le réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf, soit 27 959 100 francs net;
– l'ouverture d'un crédit de 2 692 400 francs, destiné à la construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade;
– l'ouverture d'un crédit de 134 000 francs, destiné à l'acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE) (PR-1702) 770

8. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 241 100 francs destiné à la démolition et la reconstruction d'un immeuble de logements, sis au 8, rue des Cordiers, parcelle N° 619, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1703) 792

9. Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire de 2 000 000 de francs pour

un soutien aux organisations non gouvernementales (ONG) de la Genève internationale et à l'abrogation de la délibération PRD-375 (PR-1704) 819

(Interventions) 822

10. Proposition du Conseil administratif du 12 juin 2025 en vue du bouclement du crédit de 1 667 900 francs destiné à l'entretien de la fontaine sise à la place des Nations, voté le 16 mai 2023 (PR-1476), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 200 268,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1705) 837

(Interventions) 840

11. Proposition du Conseil administratif du 12 juin 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière (PR-1706) 842

12. Projet de délibération du 4 juin 2025 de M^mes^ et MM. Ahmed Jama, Anne Carron, Didier Lyon, Christian Zaugg, Nadine Béné, Alpha Oumar Dramé et Yasmine Menétrey: «Adaptation de l'article 109 RCM» (PRD-392) 849

(Interventions) 850

13. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner:

– la Variante A: proposition du Conseil administratif du 17 avril 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 930 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576, délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment;

ou

– la Variante B: proposition du Conseil administratif du 17 avril 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 582 200 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 42 103 700 francs brut et 18 103 700 francs net, voté le 6 mars 2024 (PR-1576,

délibération I), destiné au remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, sis au 11, boulevard du Théâtre, parcelle N° 5038, feuille N° 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité et à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du bâtiment (PR-1693 A) 851

(Interventions) 886

14. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2025 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 5 530 000 francs, soit:
   – Délibération I: 4 530 000 francs destinés à assurer le financement du 8e Plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;
   – Délibération II: 400 000 francs destinés à préserver la continuité et la sécurité de nos solutions numériques;
   – Délibération III: 400 000 francs destinés à financer l'acquisition de matériel informatique;
   – Délibération IV: 200 000 francs destinés à financer la mise en place de la nouvelle LIPAD (nLIPAD) (PR-1688 A) 897

15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 novembre 2024: «Pour une action urgente devant la récurrence des accidents de circulation au carrefour route de Ferney – Crêts-Morillon» (P-530 A) 915

16. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 14 avril 2025: «Pour la rénovation du stade de Frontenex» (P-538 A) 934

17. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 septembre 2024: «Pour la construction d'une base de rafting» (P-525 A) 945

18. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 novembre 2024: «Régulation du trafic de transit dans la rue Jean-Charles-Amat (Pâquis)» (P-531 A) 966

19. Propositions des membres du Conseil municipal 980

20. Interpellations 980

21. Questions écrites 980

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi